

Séance du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Henri tenue le 15 juillet 2025, à 19h, à laquelle sont présents Nancy Bouffard, Christian Laliberté, Bruno Vallières et Michel L'Heureux sous la présidence de Daniel Simoneau.

Sébastien Roy, responsable de l'urbanisme, agit à titre de secrétaire du comité.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À la suite de la lecture de l'ordre du jour;

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été lu par le président.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RÉUNION

À la suite de la consultation des membres du comité concernant le procès-verbal du 17 juin 2025;

IL EST RÉSOLU d'approuver le procès-verbal du 17 juin 2025 tel qu'il a été rédigé.

3. SUIVI DE DOSSIERS

Sébastien Roy fait une mise à jour concernant les dossiers traités lors de réunions antérieures.

4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 6 583 955 (3^e CPE)

Sébastien Roy présente une demande de dérogation mineure à l'article 28 du Règlement de zonage n°409-05 déposée par le CPE L'Amhirondelle sur le lot 6 583 955.

CONSIDÉRANT le refus du ministère de la Famille envers la version du projet qui avait eu l'aval de la Municipalité à la résolution n°161-24;

CONSIDÉRANT que le projet de la troisième installation du Centre de la petite enfance L'Amhirondelle se doit d'être réparti sur un seul étage afin de correspondre aux optimisations exigées par le ministère ainsi qu'à l'accessibilité universelle de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que la hauteur minimale pour un bâtiment principal à l'intérieur de la zone 36-C est de 8 mètres;

CONSIDÉRANT que le demandeur propose un bâtiment de 6 mètres de haut ayant une forme ascendante vers la droite;

CONSIDÉRANT que le côté gauche, plus bas, est voisin d'une zone agricole ne comportant aucun bâtiment, et que le côté droit, plus haut, est voisin d'un terrain commercial qui abritera un bâtiment de 8 mètres ou plus;

CONSIDÉRANT que la ligne d'horizon ascendante de la façade crée un effet de prolongement en hauteur en direction du terrain qui abritera un bâtiment plus haut ;

CONSIDÉRANT que cette illusion contribuera à une gradation harmonieuse des hauteurs;

CONSIDÉRANT que la hauteur de ce bâtiment ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que cette demande n'est pas visée par les articles 145.2 et 145.4 de la LAU concernant l'atteinte à la qualité de l'environnement et aux risques en matière de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de recommander au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure déposée par le CPE L'Amhirondelle afin d'abaisser la hauteur minimale du bâtiment principal à 6 mètres.

5. DEMANDE DE PIIA – LOT 6 583 955 (3^E CPE)

Sébastien Roy présente une demande de permis de construction assujettie aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°408-05 déposée par le CPE L'Amhirondelle sur le lot 6 583 955.

CONSIDÉRANT le refus du ministère de la Famille envers la version du projet qui avait eu l'aval de la Municipalité à la résolution n°161-24;

CONSIDÉRANT qu'à l'image de l'objectif 5.1 des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), la Municipalité s'est dotée d'un PIIA à l'entrée Nord de la Municipalité afin de s'assurer d'une qualité architecturale des milieux de vie et des bâtiments ainsi qu'un verdissement dans les milieux bâtis;

CONSIDÉRANT que les optimisations exigées par le ministère de la Famille poussent à couper dans la qualité architecturale du milieu de vie et du bâtiment ainsi que dans la végétalisation du milieu bâti;

CONSIDÉRANT que les optimisations exigées par le ministère de la Famille ont dénaturé le projet à un point tel que le demandeur a plutôt opté pour proposer une nouvelle mouture afin de se rapprocher des attentes ministérielles;

CONSIDÉRANT qu'il demeure propice qu'un bâtiment public démontre un respect et une exemplarité envers les orientations et les normes imposables à la population ;

CONSIDÉRANT que le projet de la troisième installation du Centre de la petite enfance offrira un service très attendu par la population et que ce projet doit aller de l'avant;

CONSIDÉRANT qu'une toiture métallique, des revêtements plus clairs aux endroits protégés, une peinture intérieure et une enseigne vivifiante dans la section de l'entrée, des aménagements paysagers en pourtour de la section Sud-Est du bâtiment, une plantation d'arbres en marge latérale droite et une végétalisation du stationnement par une insertion de végétaux de basse hauteur dans la bande engazonnée à l'Est du stationnement sont des éléments architecturaux minimaux ayant pour objectif de contrer l'aspect terne du revêtement choisi et le manque d'éléments ornementaux;

IL EST RÉSOLU à la majorité de recommander au conseil municipal d'autoriser la demande de PIIA du CPE L'Amhirondelle aux conditions du respect des critères architecturaux minimaux énumérés ci-haut.

6. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 147 ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY

Sébastien Roy présente une demande de dérogation mineure à l'article 39 du Règlement de zonage n°409-05, déposée par 7816367 CANADA inc. (Pneus Kennedy et mécanique) sur la propriété du 147 route du Président-Kennedy (lot 5 659 139).

CONSIDÉRANT que cette demande vise à autoriser un bâtiment commercial complémentaire de 75' X 82' servant d'entrepasage,

CONSIDÉRANT que ce bâtiment serait implanté à 1 mètre de la limite arrière alors que la marge arrière identifiée à la Grille des spécifications du Règlement de zonage n°409-05 pour la zone 59-M est de 8 mètres;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment aurait une hauteur de 6,7 mètres;

CONSIDÉRANT que le voisin arrière est un champ cultivé en zone agricole qui ne comporte aucun bâtiment;

CONSIDÉRANT que la toiture du bâtiment d'entrepasage sera à deux versants avec pignon avant, ce qui dirigera les eaux et la neige provenant de la toiture vers les côtés du bâtiment et non vers le voisin arrière;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment de rangement abriterait des conteneurs pour le rangement de pneus qui ne seront pas vus de l'extérieur;

CONSIDÉRANT que la présence de ce bâtiment en partie en marge arrière ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que cette demande n'est pas visée par les articles 145.2 et 145.4 de la LAU concernant l'atteinte à la qualité de l'environnement et aux risques en matière de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général;

IL EST RÉSOLU à la majorité de recommander au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure de Pneus Kennedy et mécanique aux conditions suivantes :

- Aucun conteneur ne doit être visible de l'extérieur une fois la porte avant fermée;
- Le revêtement métallique doit être émaillé et prépeint;
- Les conteneurs ajoutés au bâtiment de rangement limitrophe doivent être retirés ou intégrés à l'intérieur d'un bâtiment.

7. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 610 CHEMIN DU TRAIT-CARRÉ

Sébastien Roy présente une demande de dérogation mineure à l'article 72 du Règlement de zonage n°409-05, déposée par Éric Poulin et Isabelle Demers, sur leur propriété du 610 chemin du Trait-Carré (lot 2 359 111).

CONSIDÉRANT que les demandeurs désirent agrandir leur résidence afin d'aménager un logement parental à même une section existante ;

CONSIDÉRANT que l'ajout du logement parental doit respecter les normes d'un immeuble bigénération puisque le terrain est situé en zone agricole et que les immeubles de type bifamilial ne peuvent être autorisés;

CONSIDÉRANT que la demande est dérogatoire aux critères 4 et 11 de l'article 72 du Règlement de zonage n°409-05 concernant l'entrée individuelle en façade avant et la superficie du logement parental;

CONSIDÉRANT que le terrain en question bénéficie d'une superficie de 32.4 Ha alors que l'usage résidentiel peut être agrandi jusqu'à 5 000 m², assurant ainsi la conformité du lot ;

CONSIDÉRANT que la section à l'étage du logement parental a été retirée afin de diminuer sa superficie à ± 125 m² alors que la norme est de 90 m²;

CONSIDÉRANT qu'il serait complexe de diminuer davantage la superficie du logement parental puisqu'il utilise des pièces déjà existantes ou divisées par le prolongement de mur déjà existant ;

CONSIDÉRANT que l'entrée individuelle du logement parental située en façade avant est déjà existante, éloignée et très peu visible de la route, et que l'immeuble n'a aucun voisin unifamilial rapproché;

CONSIDÉRANT que les logements multigénérationnels en zone agricole sont autorisés par la LPTAA et que la demande respecte les trois conditions énumérées à l'article 21 du chapitre P-41.1, a. 80;

CONSIDÉRANT que l'attente 4.2.4 des OGAT stipule que les usages unifamilial et bifamilial pourront être autorisés à l'intérieur de la zone agricole lors de la refonte des schémas d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que l'ajout de cet usage ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que cette demande n'est pas visée par les articles 145.2 et 145.4 de la LAU concernant l'atteinte à la qualité de l'environnement et aux risques en matière de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de recommander au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure de Éric Poulin et Isabelle Demers concernant la superficie du logement parental et de l'entrée individuelle pour un logement parental au 610 chemin du Trait-Carré.

8. OGAT : DÉLIMITATION DU SECTEUR CENTRAL

Sébastien Roy présente l'évolution de la délimitation du secteur central en fonction des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) qui sera présentée à la MRC de Bellechasse pour la révision du Schéma d'aménagement.

9. QUESTION(S) DIVERSE(S)

Sébastien Roy informe le comité sur le dossier de l'entreposage chez Gervais Roy inc.

10. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée.

Daniel Simoneau, président

Sébastien Roy, secrétaire

Séance du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Henri tenue le 17 juillet 2025, à 16h, à laquelle sont présents Nancy Bouffard, Christian Laliberté, Bruno Vallières et Michel L'Heureux, sous la présidence de Daniel Simoneau.

Sébastien Roy, responsable de l'urbanisme, agit à titre de secrétaire du comité.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

À la suite de la lecture de l'ordre du jour;

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été lu par le président.

2. SUIVI DE DOSSIERS

Sébastien Roy revient sur les dossiers du CPE de la rencontre du 15 juillet 2025.

3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 206 ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY

Sébastien Roy présente une demande de dérogation mineure à l'article 53.2 du Règlement de zonage n°409-05, déposée par 9500-8876 Québec inc. (Construction 418 inc.) sur la propriété du 206 route du Président-Kennedy (lot 6 559 366).

CONSIDÉRANT que le demandeur propose la construction d'un projet mixte alliant un local commercial d'entrepreneur général et deux logements résidentiels ;

CONSIDÉRANT que pour correspondre au nombre de cases de stationnement minimal requis par la réglementation, le projet inclura 5 cases de stationnement extérieurs et 2 cases de stationnement intérieurs;

CONSIDÉRANT que l'accès à la route de l'aire de stationnement ne peut être fait ailleurs sur le terrain que l'emplacement proposé dû aux normes du MTQ afin de respecter la distance minimale requise et les aménagements adaptés par rapport à un ponceau à l'Ouest et à une propriété voisine à l'Est;

CONSIDÉRANT que l'emplacement de cet accès oblige un décalage de l'aire de stationnement de 3,1 mètres vers le devant l'immeuble;

CONSIDÉRANT qu'avec ce décalage, l'aire de stationnement empiète de 5,77 mètres devant la façade de la partie résidentielle de l'immeuble, soit 57%, alors que la réglementation autorise un empiètement de 33%, soit 3,58 mètres.

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté utilise l'entièreté de la largeur constructible du terrain, ce qui fait que l'immeuble ne peut se déplacer afin de respecter la réglementation ou minimiser cet empiètement;

CONSIDÉRANT que l'immeuble peut être revu à la baisse en superficie et en usage afin de correspondre aux normes et aux particularités du terrain;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de recommander au conseil municipal de ne pas autoriser la demande de dérogation mineure déposée par Construction 418 inc. telle qu'elle a été déposée.

4. QUESTION(S) DIVERSE(S)

Aucune question diverse n'est soulevée.

5. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST RÉSOLU de lever l'assemblée.

Daniel Simoneau, président

Sébastien Roy, secrétaire



MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

Documentation au conseil municipal

Préparation à la séance du 4 août 2025



ORDRE DU JOUR (PROJET)

**Séance ordinaire du lundi 4 août 2025,
à 20h00, à la salle du conseil municipal**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

3. PRÉSENTATION DES DÉPENSES

4. CORRESPONDANCE

5. DOSSIER(S) – ADMINISTRATION

- 5.1 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement n° 734-25
- 5.2 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Règlement n° 735-25
- 5.3 Demande de réfection de la rue Commerciale au ministère des Transports et de la Mobilité durable
- 5.4 Règlement modifiant de nouveau le Règlement n° 394-03 concernant une réserve financière

6. DOSSIER(S) – SERVICES PUBLICS

- 6.1 Prolongement des services pour le projet 210 route du Président-Kennedy
- 6.2 Travaux de pulvérisation, bordures, trottoirs et pavage – Décompte progressif no 1

7. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 7.1 Demande de dérogation mineure – CPE L'Amhironnelle lot 6 583 955
- 7.2 Demande de P.I.I.A. – CPE L'Amhironnelle Lot 6 583 955
- 7.3 Demande de dérogation mineure – 147 route du Président-Kennedy
- 7.4 Demande de dérogation mineure – 610 chemin du Trait-Carré
- 7.5 Demande de dérogation mineure – 206 du Président-Kennedy

8. DOSSIER(S) – LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Achat de l'éclairage pour le parc de la piste cyclable

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL7 JUILLET 2025

Séance ordinaire de la Municipalité de Saint-Henri tenue le 7 juillet 2025, à 20h, à la salle municipale du conseil située au 219 rue Commerciale, à Saint-Henri à laquelle étaient présents messieurs les conseillers Gervais Gosselin, Michel L’Heureux, François Robitaille, Richard Turgeon et Bruno Vallières sous la présidence de Monsieur le maire Germain Caron.

Absence : Mme Julie Dumont

1. LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

136-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Turgeon

APPUYÉ PAR : Michel L’Heureux

ET RÉSOLU d’adopter l’ordre du jour tel qu’il a été lu par le maire.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ET SUIVI

137-25 IL EST PROPOSÉ PAR : François Robitaille

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU d’approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2025.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

138-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Bruno Vallières

APPUYÉ PAR : Richard Turgeon

ET RÉSOLU d’approuver le procès-verbal de la séance ajournée du 25 juin 2025.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

3. PRÉSENTATION DES DÉPENSES

Le greffier-trésorier dépose les rapports concernant les dépenses du dernier mois, soit :

Dépenses :	1 862 167,96\$;
Salaires nets :	132 516,51\$;

139-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L’Heureux

APPUYÉ PAR : François Robitaille

ET RÉSOLU d’approuver les dépenses du mois telles qu’elles ont été présentées.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents

4. CORRESPONDANCE

Le greffier-trésorier présente au conseil la correspondance reçue au cours du mois touchant les sujets suivants :

- Ministère des Transports - PAVL volet Entretien;
- UPA Chaudière-Appalaches – Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent - Hydro-Québec;
- Fondation de l'Hôtel-Dieu de Lévis – Dégustation de Prestige;
- SOS Miss Dolittle – Demande de subvention location salle;
- Municipalité de Saint-Gervais – Partage des coûts MRC.

4.1 UPA Chaudière-Appalaches – Axe Appalaches-Bas-Saint-Laurent - Hydro-Québec

CONSIDÉRANT l'annonce d'Hydro-Québec d'évoluer son réseau de transport principal en le renforçant sur trois axes : l'axe Côte-Nord, l'axe Vallée-du-Saint-Laurent et l'axe Appalaches – Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la phase 1 de l'axe Appalaches – Bas-Saint-Laurent projeté prévoit la construction d'une ligne 735 kV du poste à Saint-Adrien d'Irlande à un nouveau poste à construire au Bas-Saint-Laurent, sur une longueur approximative de 260 km;

CONSIDÉRANT que la zone d'étude s'étend sur un territoire de plus de 9 500 km² couvrant une très grande partie de la région administrative de la Chaudière-Appalaches et de l'ouest du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT que la zone d'étude ne couvre pas la partie la plus au nord du territoire de la Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, puisqu'Hydro-Québec vise une distance de 15 km minimum entre le réseau de transport existant au nord de la région et la nouvelle ligne de transport à construire;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec motive ce choix pour la gestion du risque lié aux aléas climatiques existants et à venir et, ainsi, avoir un réseau de transport plus résilient;

CONSIDÉRANT que le territoire couvert par la zone d'étude est en grande partie en zone agricole désignée, considérablement peuplée et en tenure privée sur une superficie significative;

CONSIDÉRANT que plusieurs secteurs visés par la zone d'étude sont parmi les secteurs agricoles les plus dynamiques de la région administrative et de la province;

CONSIDÉRANT que plusieurs secteurs sont à la fois couverts d'une part importante de terres en culture à conserver et d'une part significative de peuplements acéricoles protégés;

CONSIDÉRANT que ce projet prévoit un impact dommageable important sur le territoire et les activités agricoles de la région et que la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches est appelée à participer pour limiter et minimiser cet impact;

CONSIDÉRANT qu'au cours de l'automne 2024 et l'hiver 2025, Hydro-Québec a réalisé des présentations et consultations sur le projet à de nombreux organismes du milieu, dont la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT que le projet présenté était celui dans sa forme initiale et que les enjeux soulevés et les échanges ont été faits en considérant le projet avec ses caractéristiques et contraintes spécifiques;

CONSIDÉRANT qu'à cette étape, Hydro-Québec annonçait que l'enfouissement de la ligne de tension 735 kV était techniquement non réalisable, considérant les contraintes techniques et la technologie inexistante à ce propos;

CONSIDÉRANT qu'en mai 2025, Hydro-Québec a annoncé la modification du projet de cet axe qui vise dorénavant une ligne de tension 315 kV biterne plutôt qu'une ligne de tension 735 kV monoterne;

CONSIDÉRANT qu'au même moment, Hydro-Québec a procédé au dévoilement du corridor d'étude défini à partir de la zone d'étude initialement connue;

CONSIDÉRANT que le changement de tension de l'infrastructure projeté apporte des modifications aux enjeux du projet, et aux contraintes applicables, et remet en question les travaux préalables sur certains aspects;

CONSIDÉRANT que parmi les nombreux changements, l'enfouissement de la ligne est maintenant une option techniquement réalisable;

CONSIDÉRANT que l'enfouissement de la ligne de transport est une option qu'Hydro-Québec se doit de considérer pour les nombreux avantages qu'elle procure;

CONSIDÉRANT que l'enfouissement de la ligne permettrait de réduire les pertes de superficies en culture en éliminant les supports nécessaires à une ligne aérienne et en maintenant la possibilité de cultiver les terrains situés sur le tracé de la ligne enfouie;

CONSIDÉRANT que l'enfouissement de la ligne minimiserait les pertes de boisés, acéricoles et sylvicoles, puisque la zone de travaux pour l'enfouissement d'une ligne est moindre que l'emprise d'une ligne aérienne, qui nécessite un entretien (coupe) régulier, engendrant la cessation d'activité de cette nature à vie;

CONSIDÉRANT que l'enfouissement de la ligne réduirait l'impact sur les activités agrotouristiques, les paysages, les territoires d'intérêt écologique et naturel et autres activités anthropiques;

CONSIDÉRANT que l'enfouissement de la ligne protège le réseau des intempéries et aléas climatiques;

CONSIDÉRANT que ce motif est la raison principale pourquoi le corridor nord du territoire ne fait pas partie de la zone d'étude;

CONSIDÉRANT que l'enfouissement de la ligne ouvre la zone d'étude à la partie nord, notamment l'emprise existante des lignes de transport d'Hydro-Québec et l'infrastructure routière de l'autoroute Jean-Lesage (autoroute 20), en se référant à ce qui a été fait dans le projet de ligne de transport Hertel-New York;

CONSIDÉRANT que la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches souhaite mobiliser l'ensemble des acteurs du milieu impactés par ce projet;

CONSIDÉRANT que cette mobilisation a pour objet de demander l'enfouissement de la ligne de l'axe Appalaches—Bas-Saint-Laurent d'une seule voix forte et rassembleuse de la région de Chaudière-Appalaches et du Bas-Saint-Laurent, afin de limiter et minimiser les impacts sur le territoire et les activités agricoles;

140-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU de prendre position en faveur de l'enfouissement de la ligne de transport d'énergie que vise le projet de l'axe Appalaches – Bas-Saint-Laurent d'Hydro-Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4.2 SOS Miss Dolittle – Demande de subvention location salle

CONSIDÉRANT la demande de gratuité d'une salle au Centre récréatif de Miss Dolittle pour son assemblée générale annuelle;

CONSIDÉRANT que SOS Miss Dolittle est un organisme sans but lucratif de Saint-Henri et que la Municipalité octroie la gratuité des salles aux organismes de Saint-Henri quand ils en ont besoin pour leurs activités;

141-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Gervais Gosselin

APPUYÉ PAR : Richard Turgeon

ET RÉSOLU de faire la location de la salle gratuitement pour l'assemblée générale annuelle de SOS Miss Dolittle le samedi 18 avril 2026, au Centre récréatif de Saint-Henri.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. DOSSIER(S) – ADMINISTRATION

5.1 Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT que le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux est maintenant indexé annuellement;

142-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Bruno Vallières

APPUYÉ PAR : François Robitaille

ET RÉSOLU d'appliquer le Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux pour la rémunération des employés lors des élections municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5.2 Budget révisé de l'Office municipal d'habitation Montmagny-Bellechasse

143-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Richard Turgeon

ET RÉSOLU d'adopter le budget révisé de l'Office municipal d'habitation Montmagny-Bellechasse au montant de 7 945\$ pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5.3 Règlement modifiant de nouveau le Règlement n° 394-03 concernant une réserve financière**5.3.1 Avis de motion**

Avis de motion est par la présente donné par Gervais Gosselin qu'il sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement modifiant de nouveau le Règlement n° 394-03 concernant une réserve financière.

5.3.2 Dépôt et présentation du projet de règlement n° 736-25

Bruno Vallières dépose et présente le projet de règlement n° 736-25 modifiant de nouveau le Règlement n° 394-03 concernant une réserve financière.

5.4 Règlement décrétant une dépense de 1 315 000\$ et un emprunt de 1 315 000\$ pour l'acquisition d'un camion autopompe pour le service incendie – Adoption du Règlement n° 734-25

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Richard Turgeon lors de la séance du 25 juin 2025 qui a eu lieu sur ajournement de la séance du 2 juin 2025 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance par le conseiller Bruno Vallières;

144-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Turgeon

APPUYÉ PAR : Michel L'Heureux

ET RÉSOLU QUE le Règlement n° 734-25 intitulé « Règlement n° 734-25 décrétant une dépense de 1 315 000\$ et un emprunt de 1 315 000\$ pour l'acquisition d'un camion autopompe pour le service incendie » soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition d'un camion autopompe pour le service incendie tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Bruno Caron, directeur du Service de sécurité incendie, en date du 1^{er} avril 2025, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme « Annexe A ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 315 000\$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 315 000\$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Germain Caron, maire

Jérôme Fortier, greffier-trésorier

5.5 Règlement décrétant une dépense de 373 500\$ et un emprunt de 373 500\$ pour l'acquisition d'un souffleur à neige amovible pour le service de voirie - Adoption du Règlement n° 735-25

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller Gervais Gosselin lors de la séance du 25 juin 2025 qui a eu lieu sur ajournement de la séance du 2 juin 2025 et que le projet de règlement a été présenté et déposé à cette même séance par le conseiller François Robitaille;

145-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Bruno Vallières

APPUYÉ PAR : François Robitaille

ET RÉSOLU QUE le Règlement n° 735-25 intitulé « Règlement n° 735-25 décrétant une dépense de 373 500\$ et un emprunt de 373 500\$ pour l'acquisition d'un souffleur à neige amovible pour le service de voirie » soit adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder à l'acquisition d'un souffleur à neige amovible pour le service de voirie tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Michel Roy, directeur des Services techniques, en date du 3 avril 2025, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle estimation fait partie intégrante du présent règlement comme « Annexe A ».

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 373 500 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 373 500 \$ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5

Le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt une portion des revenus généraux de la municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du Code municipal du Québec.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Germain Caron, maire

Jérôme Fortier, greffier-trésorier

5.6 Règlement modifiant le secteur soumis au tarif de réfection d'infrastructures – Adoption du Règlement n° 733-25

CONSIDÉRANT que depuis le 3 avril 2000, la Municipalité de Saint-Henri a adopté certains règlements ayant pour but de décréter des travaux de réfection d'infrastructures urbaines;

CONSIDÉRANT que pour financer en partie ces travaux, le conseil a instauré le tarif « Réfection d'infrastructures » selon une politique de financement adoptée par le conseil;

CONSIDÉRANT que selon cette politique, il y a lieu de modifier les annexes de ces règlements afin d'y inclure de nouveaux immeubles dans le secteur visé par ce tarif;

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été déposé et présenté aux membres du conseil par le conseiller Richard Turgeon à la séance ordinaire du 2 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par le conseiller François Robitaille à la séance ordinaire du 2 juin 2025;

146-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU d'adopter le Règlement n° 733-25 intitulé «Règlement modifiant le secteur soumis au tarif d'infrastructures» et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le Règlement n° 386-03 intitulé « Règlement décrétant des travaux de réfection des infrastructures urbaines sur la rue Commerciale et sur la rue Dumont ainsi qu'un emprunt de 612 810 \$ nécessaire au financement d'une partie du coût des travaux » est modifié en remplaçant son annexe F par le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le Règlement n° 422-06 intitulé « Règlement décrétant des travaux de réfection d'infrastructures urbaines sur la route Campagna et sur la rue Commerciale ainsi qu'un emprunt de 883 527 \$ nécessaire au financement des travaux » est modifié en remplaçant son annexe D par le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le Règlement n° 477-09 intitulé « Règlement décrétant des travaux de réfection d'infrastructures urbaines sur la route des Îles ainsi qu'un emprunt de 591 500 \$ nécessaire au financement des travaux » est modifié en remplaçant son annexe D par le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 4

Le Règlement n° 515-11 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'infrastructures urbaines sur la route du Président-Kennedy ainsi qu'un emprunt de 408 000 \$ nécessaire au financement d'une partie des travaux » est modifié en remplaçant son annexe D par le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5

Le Règlement n° 577-15 intitulé « Règlement décrétant la réfection de la conduite de l'égout sanitaire en arrière-lots de la route du Président-Kennedy ainsi qu'un emprunt de 416 000\$ nécessaire au financement de ces travaux » est modifié en remplaçant son annexe C par le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 6

Le Règlement n° 597-16 intitulé « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 405 000\$ pour la construction d'un égout sanitaire et d'un tuyau de refoulement, exécuté par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, sur la route 173 à la suite des travaux d'élargissement de cette route » est modifié en remplaçant son annexe E par le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 7

Le Règlement n° 652-20 intitulé « Règlement décrétant le remplacement des conduites d'égout sanitaire et pluvial, de la conduite d'aqueduc ainsi que la réfection des infrastructures de voirie sur une partie de la rue Demers ainsi qu'un emprunt de 650 000\$ nécessaire au financement de ces travaux » est modifié en remplaçant son annexe C par le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 8

Le Règlement n° 681-22 intitulé « Règlement décrétant le remplacement des conduites d'égout sanitaire et pluvial, de la conduite d'aqueduc ainsi que la réfection des infrastructures de voirie sur un secteur de la servitude de la voie ferrée, des rues De Gaulle et Napoléon ainsi qu'un emprunt de 1 852 400\$ nécessaire au financement de ces travaux » est modifié en remplaçant son annexe C par le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 9

Le Règlement n° 697-23 intitulé «Règlement décrétant le remplacement des conduites d'égouts sanitaire et pluvial, de la conduite d'aqueduc ainsi que la réfection des infrastructures de voirie sur les rues Pompidou, De Vinci et Chopin et un emprunt de 3 968 000\$ nécessaire au financement de ces travaux» est modifié en remplaçant son annexe C par le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 10

Le Règlement n° 721-24 intitulé «Règlement décrétant une dépense de 421 600 \$ et un emprunt de 421 600 \$ pour la conception, l'acquisition de terrains, le sondage des sols, la planification et l'implantation des structures et infrastructures pour un futur système d'épuration des eaux usées» est modifié en remplaçant son annexe B par le plan annexé au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Germain Caron, maire

Jérôme Fortier, greffier-trésorier

5.7 Prolongation de mandat des membres du conseil d'administration de l'Office d'habitation Montmagny-Bellechasse

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation Montmagny-Bellechasse souhaite le prolongement des mandats des administrateurs provisoires du conseil d'administration jusqu'à la mi-novembre afin de laisser passer les élections municipales de novembre;

147-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Bruno Vallières

APPUYÉ PAR : François Gosselin

ET RÉSOLU que le conseil autorise le prolongement du mandat des administrateurs provisoires de l'Office municipal d'habitation Montmagny-Bellechasse jusqu'à la mi-novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5.8 Autorisation de signature d'une servitude pour Hydro-Québec et TELUS

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec et Telus Communications Inc. doivent installer leurs réseaux d'électricité et de télécommunication sur les lots 2 358 492 et 2 358 496 du Cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que l'emprise nécessaire chevauche les assiettes de servitude en faveur de la Municipalité de Saint-Henri suivantes :

-Servitude de passage en sa faveur publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 284 754;

-Servitude d'égout et d'aqueduc en sa faveur publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Lévis, sous le numéro 319 378;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Henri consent au chevauchement des servitudes;

148-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Richard Turgeon

ET RÉSOLU d'autoriser le maire Germain Caron et le directeur général Jérôme Fortier à signer la servitude de chevauchement sur les lots 2 358 492 et 2 358 496 du Cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5.9 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2024

Le greffier-trésorier dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur avec réserve pour l'année 2024.

149-25 IL EST PROPOSÉ PAR : François Robitaille

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU de prendre acte du dépôt du rapport financier 2024 et du rapport de l'auditeur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6. DOSSIER(S) – SERVICES PUBLICS

6.1 Modification de la politique d'embauche et de rémunération des pompiers

CONSIDÉRANT que certains articles de la Politique d'embauche et de rémunération des pompiers sont désuets;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier celle-ci en adoptant une nouvelle politique telle qu'elle a été déposée à la table du conseil;

150-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Turgeon

APPUYÉ PAR : Michel L'Heureux

ET RÉSOLU d'adopter la nouvelle Politique d'embauche des pompiers à temps partiel telle qu'elle a été déposée à la table du conseil.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6.2 Arrêt de service du camion autopompe incendie

Une inspection du camion autopompe incendie #211 a permis de constater qu'il ne pourra plus prendre la route à la suite d'un bris majeur du châssis.

CONSIDÉRANT que le camion autopompe incendie #211 n'a pu passer le Programme de prévention préventif de la S.A.A.Q;

151-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Bruno Vallières

APPUYÉ PAR : Richard Turgeon

ET RÉSOLU que le camion autopompe incendie #211 soit mis au rancart et qu'il ne peut reprendre la route à la suite de cette inspection.

QUE le service de mécanique le dépouille des équipements qui sont utiles pour le service incendie.

QU'il soit par la suite mis en vente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6.3 Acquisition d'une remorque pour le Service de sécurité incendie

CONSIDÉRANT l'arrêt du véhicule autopompe incendie;

CONSIDÉRANT que certains équipements, qui étaient dans le camion autopompe, doivent être remplacés et accessibles lors d'interventions, en attendant l'acquisition d'un nouveau véhicule incendie;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'une remorque serait utile pour le Service de sécurité incendie de Saint-Henri;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues :

9149-0847 Québec inc. : 12 103,80\$ plus taxes;

Remorques Carrier : 12 925,58\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie de faire l'acquisition de la remorque de 9149-0847 Québec inc.;

152-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Gervais Gosselin

APPUYÉ PAR : Richard Turgeon

ET RÉSOLU de faire l'acquisition d'une remorque pour le Service de sécurité incendie au montant de 12 103,80\$ plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6.4 Recommandation d'engagement pompier temporaire pour la période estivale - Mathis Paré

CONSIDÉRANT qu'un candidat a démontré de l'intérêt pour la période estivale afin d'être pompier à temps partiel;

CONSIDÉRANT que le candidat a complété un DEC en prévention des incendies;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'état-major du Service de sécurité en incendie de Saint-Henri;

153-25 IL EST PROPOSÉ PAR : François Robitaille

APPUYÉ PAR : Bruno Vallières

ET RÉSOLU d'engager Mathis Paré à titre de pompier à temps partiel temporaire jusqu'au mois de septembre 2025 selon l'entente de travail des pompiers.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**7.1 Demande de dérogation mineure – 146 rue Commerciale**

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée par FORTIER 2000 LTÉE concernant l'addition d'une entrée charretière à la rue Commerciale pour un usage industriel;

CONSIDÉRANT que le projet de Fortier 2000 LTÉE consiste à un réaménagement complet de sa cour avant en séparant l'accès au stationnement et l'entrée de la cour d'entreposage et un ajout d'une entrée pour la livraison de béton;

CONSIDÉRANT que l'entrée principale actuelle servira exclusivement à l'accès au stationnement et sera réduite de 26,5 mètres à 8 mètres de largeur;

CONSIDÉRANT que la nouvelle entrée pour les livraisons nécessite une largeur de 12 mètres alors que la largeur maximale pour une entrée charretière industrielle est de 11 mètres selon l'article 52.1 du Règlement de zonage n°409-05 ;

CONSIDÉRANT que des simulations ont été effectuées sur une entrée de 11 mètres et qu'à cette largeur, considérant l'accotement très étroit à cet endroit, les camions de 53' doivent bifurquer légèrement en voie inverse pour accéder au terrain, ce qui causerait ainsi un préjudice sérieux à la sécurité des automobilistes ;

CONSIDÉRANT qu'une entrée charretière de 12 mètres ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que cette demande n'est pas visée par les articles 145.2 et 145.4 de la LAU concernant l'atteinte à la qualité de l'environnement et aux risques en matière de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

154-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Gervais Gosselin

ET RÉSOLU d'autoriser la demande de dérogation mineure telle qu'elle a été demandée, soit une entrée charretière d'une largeur de 12 mètres, mais en s'assurant du respect de la zone tampon de 10 mètres prévue à l'article 87 du règlement de zonage en s'assurant que :

- la zone tampon soit calculée à partir de la limite de la zone 52-M et non de la limite de la première résidence ;
- la zone tampon existante devra être bordurée en béton afin de respecter celle-ci et des arbres devront être plantés dans cette zone afin de créer un écran végétal;
- l'entrée charretière et ses approches (effet d'entonnoir) ne soient pas aménagées à l'intérieur de cette zone tampon afin qu'aucun rétrécissement de la bande engazonnée ne soit effectué à l'intérieur de cette zone tampon ;
- que les arbres qui seront retirés pour l'aménagement de l'accès et pour le respect des normes de visibilité du MTQ soient transplantés prioritairement dans le réaménagement de l'accès central donnant accès au stationnement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE**8.1 Changement de porte bibliothèque La Reliure**

CONSIDÉRANT que dans nos prévisions budgétaires, le changement de porte de la bibliothèque était prévu;

155-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Bruno Vallières

APPUYÉ PAR : François Robitaille

ET RÉSOLU de faire le changement de porte de la bibliothèque par Vitrierie Global au montant de 7 935,00\$ plus taxes applicables.

QUE cette dépense est prévue au compte 02-702-30-522.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8.2 Protocole d'entente École Pointe-Lévy (PALS)

156-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : Richard Turgeon

ET RÉSOLU que la maire Germain Caron et le directeur général Jérôme Fortier soient autorisés à signer le Protocole d'entente avec l'École Pointe-Lévy.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8.3 École Belleau-Gagnon – Demande de participation table de ping-pong

CONSIDÉRANT que le Centre de service scolaire des Navigateurs a l'intention d'installer une table de tennis léger en béton entre les écoles Belleau et Gagnon;

CONSIDÉRANT qu'une demande est adressée à la Municipalité pour défrayer une partie des coûts pour cet équipement;

CONSIDÉRANT que ce nouvel équipement servira tant aux enfants de l'école que pour toute notre population;

157-25 IL EST PROPOSÉ PAR : Michel L'Heureux

APPUYÉ PAR : François Robitaille

ET RÉSOLU de verser un montant de 2 000\$ en guise d'aide financière au Centre de service scolaire des Navigateurs pour l'acquisition d'une table de tennis léger en béton pour les écoles Belleau et Gagnon ainsi que pour la population de Saint-Henri.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

8.4 Condoléances à un ancien employé de la Municipalité Raymond Guay

158-25 IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU d’offrir les condoléances à la famille de Raymond Guay qui a travaillé à la Municipalité de Saint-Henri pendant 26 années.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Le maire fait un résumé des différents travaux qui seront réalisés durant le mois de juillet.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux interrogations des citoyens présents dans la salle.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

L’ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 21h30.

Germain Caron, maire

Jérôme Fortier, greffier-trésorier

Liste des paiements

Liste des chèques

Chèque	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
1678	2025-07-10	AQUAM SPÉCIALISTE AQUATIQUE INC.	437699	FOURNITURES POUR SAUVETEURS \ Entretien piscine municipale	02-701-54-522	141.43 \$	141.43 \$
1679	2025-07-10	EXPRESS MAG INSTITUTIONS	FINS160129	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT PÉRIODIQUES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	68.87 \$	68.87 \$
1680	2025-07-10	Petite Caisse	HENRI-2025	CHANGE POUR HENRIFEST 2025 \ Petite caisse	54-111-10-000	7 000.00 \$	7 000.00 \$
1681	2025-07-10	Plomberie J.P.R. Inc.	18939	REPARATION JEUX D'EAU \ Entretien piscine municipale	02-701-54-522	1 277.78 \$	1 422.08 \$
			19018	APPEL DE SERVICE TERRAIN DE BALLE \ Entretien des parcs	02-701-52-522	144.30 \$	
1682	2025-07-10	TELUS	2675311	FOURNIUTRES MERAKI \ Service informatique	02-130-00-414	14 768.03 \$	14 768.03 \$
						23 400.41 \$	23 400.41 \$

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
1683	2025-07-10	9183-6189 Québec Inc.	892	HENRIÇOIS JUIN 2025 \ Publication de l'henriçois	02-130-00-345	1 997.12 \$	1 997.12 \$
1684	2025-07-10	Alarme V.E.C. (2013) Inc.	28571	SUPERVISION CENTRALE JUIN À DÉC. 2025 RÉSERVOIR \ Entr. & rép. batiments & terrains	02-413-00-522	120.72 \$	1 264.14 \$
			28582	SUPERVISION CENTRALE JUIN À DÉC. 2025 ÉPURATION \ Entr. & rép. batiments & terrains	02-414-20-522	60.37 \$	
				Entr. & rép. batiments & terrains	02-414-30-522	60.35 \$	
			28645	SUPERVISION ALARME JUIN À DÉC. 2025 ENTREPOT \ Entr. & rép. batiments & terrains	02-414-20-522	120.72 \$	
			28731	SUPERVISION ALARME JUIN À DEC. 2025 GARAGE \ Entr. & rép. batiments & terrains	02-320-00-522	68.42 \$	
				Entr. & rép. batiments & terrains	02-330-00-522	68.40 \$	
			28732	SUPERVISION ALARME JUIN À DÉC. 2025 MAIRIE \ Entr. & rép. bâtiments & terrains	02-190-00-522	136.82 \$	
			28733	SUPERVISION ALARME JUIN À DÉC. 2025 BIBLIOTHÈQUE \ Entretien batiment	02-702-30-522	124.75 \$	
			28734	SUPERVISION ALARME JUIN À DÉC. 2025 CASERNE \ Entr. & rép. bâtiments & terrains	02-220-00-522	136.82 \$	
			28737	SUPERVISION ALARME JUIN À DÉC. 2025 USINE FILTRATI \ Entr. & rép. bâtiments & terrains	02-412-00-522	136.82 \$	
			28813	SUPERVISION ALARME JUIN À DÉC. 2025 ARÉNA \ Entr. bâtiments & terrains aréna	02-701-30-522	136.82 \$	
			28533	Vérifier probleme alarme épuration \ vérifier trouble alarmes usine épuration	02-414-30-522	93.13 \$	
1685	2025-07-10	ARTELIA CANADA INC.	440008	Transport -infra. - rés.routier - surfaçage & resu	23-300-51-721	3 661.09 \$	3 661.09 \$
1686	2025-07-10	Audrey Pomerleau	07-2025	REMBOURSEMENT ACHAT DE PELLERIES \ Entretien des parcs	02-701-52-522	27.57 \$	27.57 \$
1687	2025-07-10	AVANTIS COOPÉRATIVE COOP AVANTIS - 2	101000645	MARTEAU, ECROU ET BOULON \ Entretien des parcs	02-701-52-522	60.88 \$	70.06 \$
			101001987	ADAPTEURS ETC \ Entretien des parcs	02-701-52-522	9.18 \$	
1688	2025-07-10	Brassardburo	370907	FOURNITURES DE BUREAU \ Fournitures de bureau	02-130-00-670	128.21 \$	128.21 \$
1689	2025-07-10	Buropro Citation Inc.	FC00146494	CONTRAT COPIEUR MAIRIE MAI \ Loc. entr. & rép. équip. bureau	02-130-00-527	76.86 \$	366.26 \$
			FC00146495	COPIEUR GARAGE MUNICIPAL MAI 2025 \ Loc. entr. & rép. équip. bureau	02-130-00-527	25.50 \$	
			FC00168913	CONTRAT COPIEUR MAIRIE JUIN 2025 \ Loc. entr. & rép. équip. bureau	02-130-00-527	185.12 \$	
			FC00171903	COPIEUR GARAGE MUNICIPAL JUIN 2025 \ Loc. entr. & rép. équip. bureau	02-130-00-527	78.78 \$	
1690	2025-07-10	Camions International Élite Ltée	62557L	booster du 5 \ booster du 5	02-320-00-525	114.87 \$	229.72 \$
				booster du 5	02-330-00-525	68.92 \$	
				booster du 5	02-413-00-525	45.93 \$	
1691	2025-07-10	Chevaliers de Colomb (6416)	ÉTÉ-2025	POURBOIRES FÊTE DE L'ÉTÉ 2025 \ Animation d'ateliers	02-701-20-447	357.00 \$	357.00 \$
1692	2025-07-10	Christian Lapointe	06-2025	FRAIS DE DÉPLACEMENT FORMATION \ Services de formation	02-220-00-454	474.35 \$	474.35 \$
1693	2025-07-10	Clotures Colbo	008058	CLÔTURE COMPLÈTE TERRAIN DE PICKELBALL \ CLOTURE POUR PICKELBALL	23-700-52-721	5 020.96 \$	5 020.96 \$

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
1694	2025-07-10	CONSTRUCTIONS JACQUES DUBOIS & FILS INC.	2438	TRAVAUX PRÉPARATOIRE MONTE-PERSONNE \ Loisirs & culture -bâtiments - commun. & récréatif	23-700-31-722	82 839.49 \$	82 839.49 \$
1695	2025-07-10	DAVE BLAIS THIVIERGE	2206	REMB. FRAIS DE REPAS \ Autres biens non durables	02-220-00-690	25.00 \$	25.00 \$
1696	2025-07-10	Debroussaillage Adam Vachon	3141	DÉBROUSSALLAGE PREMIERE COUPE \ FAUCHAGE ET DEBROUSSAILLAGE FOSSÉS	02-320-10-521	25 438.22 \$	25 438.22 \$
1697	2025-07-10	Dépanneur Pétro-Canada	412612	CARBURANT \ Entretien des parcs	02-701-52-522	16.97 \$	42.80 \$
			128936	CARBURANT \ Entretien des parcs	02-701-52-522	25.83 \$	
1698	2025-07-10	Distribution 20-100	381307-B	bougiers et coil du 9 \ courroie bougies et coil du 9	02-320-00-525	76.47 \$	327.59 \$
				courroie bougies et coil du 9	02-330-00-525	76.45 \$	
			681295-B	bougiers et coil du 9 \ courroie bougies et coil du 9	02-320-00-525	87.34 \$	
				courroie bougies et coil du 9	02-330-00-525	87.33 \$	
1699	2025-07-10	Drumco Énergie	613530	ENTRETIEN ANNUEL PRÉVENTIF GÉNÉRATRICE ARÉNA \ Entr. bâtiments & terrains aréna	02-701-30-522	875.89 \$	875.89 \$
1700	2025-07-10	Entreprises Trema	73081	balayage des rues 2025 \ balayage des rues 2025	02-320-10-521	11 178.15 \$	11 178.15 \$
1701	2025-07-10	Eric Pouliot	06-2025	FRAIS DE DÉPLACEMENTS PARC \ Frais de déplacement	02-701-20-310	16.51 \$	16.51 \$
1702	2025-07-10	Camions Globocam Québec Et Lévis Inc.	06S104184	programation parametre client \ programmation camion	02-330-00-525	270.19 \$	270.19 \$
1703	2025-07-10	Fromagerie Gilbert Inc.	13133780	FOURNITURES DE CASSE-CROUTE \ Fournitures casse-croute	02-701-31-610	113.52 \$	1 163.58 \$
			13133973	FOURNITURES CASSE-CROUTE \ Fournitures casse-croute	02-701-31-610	340.56 \$	
			13125986	FOURNITURES DE CASSE-CROUTE \ Animation d'ateliers	02-701-20-447	709.50 \$	
1704	2025-07-10	General Bearing Service Inc.	687248	roulement \ roulement	02-330-00-525	153.20 \$	153.20 \$
1705	2025-07-10	GESTION L. OUELLET INC.	1004	LOCATION DE PELLE MÉCANIQUE \ Loisirs & culture -infra.-aména. parcs, terrains j	23-700-52-721	262.50 \$	262.50 \$
1706	2025-07-10	Gilles Audet Excavation Inc	11077	dépot rebut de pavage \ dépôt rebut de pavage	23-300-51-721	1 650.47 \$	1 650.47 \$
1707	2025-07-10	Gmb Hydraulique	282863	clutch \ clutch pour pompe hydraulique du 17	02-320-00-525	484.67 \$	1 077.04 \$
				clutch pour pompe hydraulique du 17	02-330-00-525	376.96 \$	
				clutch pour pompe hydraulique du 17	02-413-00-525	53.85 \$	
				clutch pour pompe hydraulique du 17	02-701-52-525	161.56 \$	
1708	2025-07-10	GOUTTIÈRES LALIBERTÉ	10053	GOUTTIÈRES SANS JOINT \ Entr. bâtiments & terrains centre comm.	02-701-20-522	689.85 \$	689.85 \$
1709	2025-07-10	Graviers Roy Inc. Les	13689	800T MG-112 JGE \ 800T MG-112 JGE (722.36 T)	23-300-51-721	8 269.66 \$	8 269.66 \$
1710	2025-07-10	GRÉGOIRE POULIOT	BOTT-2025	REMBOURSEMENT ACHAT DE BOTTES DE TRAVAIL \ Autres biens non durables	02-701-52-690	178.16 \$	178.16 \$
1711	2025-07-10	Terminix Canada	3410330	TRAITEMENT ARAIGNÉES CASERNE INCENDIE \ Entr. & rép. bâtiments & terrains	02-220-00-522	315.38 \$	932.17 \$
			3410429	TRAITEMENT ARAIGNÉES MAIRIE \ Entr. & rép. bâtiments & terrains	02-190-00-522	371.26 \$	
			3410430	TRAITEMENT ARAIGNÉES BIBLIOTHÈQUE \ Entretien batiment	02-702-30-522	245.53 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
1712	2025-07-10	Groupe Archambault Inc.	CW33118133	FOURNITURES ACTIVITÉS CULTURELLES \ Animation d'ateliers	02-701-20-447	198.32 \$	198.32 \$
1713	2025-07-10	Harnois Énergies Inc.	40610876	ESSENCE \	02-320-00-631	2 833.69 \$	2 833.69 \$
1714	2025-07-10	Toromont Cat	PSQQ0468380	thermostat du 16 \ thermostat du 16	02-330-00-525	177.55 \$	177.55 \$
1715	2025-07-10	Hydraulique St-Isidore	58970	réparation de cylindres \ réparation de divers cylindre	02-330-00-525	340.72 \$	760.77 \$
			59001	REPARATION DE CYLINDRE \ réparation de divers cylindre	02-330-00-525	420.05 \$	
1716	2025-07-10	Javel Bois-Francs Inc.,	JBF-000007884	Produit chimique de procéder \ Chlore liquide pour filtration et réservoir	02-412-00-635	2 634.30 \$	2 634.30 \$
1717	2025-07-10	Joe Johnson Equipement Inc.	P46584	pièces du souffleur du 12 \ p46584	02-330-00-525	63.36 \$	1 790.86 \$
			P46517	pièces du souffleur du 12 \ p46517	02-330-00-525	1 727.50 \$	
1718	2025-07-10	Kalitec Signalisation Inc	IN04433	FRAIS DE TRANSPORT FOURNITURES \ Entretien des parcs	02-701-52-522	339.18 \$	2 048.75 \$
			IN04176	ÉPREUVE PANNEAU NUMÉRIQUE \ Entretien des parcs	02-701-52-522	145.45 \$	
			IN04385	PANNEAU NUMÉRIQUE SUR LUTRIN ETC \ Entretien des parcs	02-701-52-522	1 564.12 \$	
1719	2025-07-10	Équipements Lacasse & Fils Inc.	F247147	BOUGIE BOSH \ Entretien des parcs	02-701-52-522	6.89 \$	6.89 \$
1720	2025-07-10	Lawson Products Inc.	9312511529	FOURNITURES POUR LE GARAGE \ commande lawson	02-320-00-525	257.04 \$	3 374.16 \$
			9312511530	fourniture garage \ fourniture garage	02-320-00-525	72.98 \$	
			9312502691	commande du 11 au 17 mai \ commande lawson	02-320-00-525	34.45 \$	
			9312498996	commande du 11 au 17 mai \ commande lawson	02-320-00-525	54.32 \$	
			9312476532	commande du 11 au 17 mai \ commande lawson	02-320-00-525	2 503.71 \$	
			9312468699	fourniture garage \ fourniture garage	02-320-00-525	27.77 \$	
			9312438227	fourniture garage \ fourniture garage	02-320-00-525	114.55 \$	
			9312438226	fourniture garage \ fourniture garage	02-320-00-525	286.43 \$	
1721	2025-07-10	Turgeon Solutions D’Affichage Inc.	9312554988	commande du 11 au 17 mai \ Entr. & rép. véhicules	02-320-00-525	22.91 \$	459.90 \$
			85829	ROND ET FLÈCHE INDICATIVE \ Entretien piscine municipale	02-701-54-522	459.90 \$	
1722	2025-07-10	Librairie Renaud-Bray	CW33128286	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	96.48 \$	693.57 \$
			CWQ33128287	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	426.35 \$	
			CWQ33128732	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	100.54 \$	
			CW33128731	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	100.64 \$	
			CW33145995	RETOUR DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	-30.44 \$	
1723	2025-07-10	Librairie H. Fournier Inc.	I8303	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	188.69 \$	592.36 \$
			I8304	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	154.14 \$	
			I8330	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	92.24 \$	
			I8331	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	104.84 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			I8332	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	52.45 \$	
1724	2025-07-10	Librairie Chouinard	41906	ACHAT DE LIVRE \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	116.18 \$	241.91 \$
			41907	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	23.05 \$	
			41905	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	102.68 \$	
1725	2025-07-10	Messer Canada Inc.	2109024801	LOCATION DE BOUTEILLES DE GAZ \ Autres services -voirie	02-320-00-490	234.36 \$	234.36 \$
1726	2025-07-10	LOCATION DE BEAUCE (1983) INC.	13668	Location d'un rouleau compacteur \ Location rouleau compacteur projet 210 kennedy	23-400-11-721	3 334.28 \$	6 518.75 \$
				Location rouleau compacteur ponceau JGE	23-300-50-721	3 184.47 \$	
1727	2025-07-10	Location Ng & Fils	29164	LOCATION COMPACTEUR \ 29164	02-320-10-521	403.54 \$	403.54 \$
1728	2025-07-10	Groupe Lou-Tec Inc.	2013320-0001	LOCATION OUTILS CHEMIN DES ILES \ LOCATION PERCEUSE A GAZ ET MECHE 5.5	02-413-00-521	636.24 \$	636.24 \$
1729	2025-07-10	Luc Ouellet Électrique Inc.	9557	enlever ancien éclairage parc multigénération \ enlever ancien éclairage parc multigénération	23-700-52-721	434.61 \$	434.61 \$
1730	2025-07-10	Martin Brassard	COLL-2025	REMB. FRAIS DE COLLOQUE 2025 \ Services de formation	02-320-00-454	345.00 \$	345.00 \$
1731	2025-07-10	L'Outilleur Centre de Renovation S.E.C.	101478264	BOIS \ Entr. & rép. batiments & terrains	02-320-00-522	30.15 \$	60.28 \$
				Entr. & rép. batiments & terrains	02-330-00-522	30.13 \$	
1732	2025-07-10	Bureau Veritas Canada (2019) Inc	SF11449562	Analyses du dépôt à neige \ Analyses dépôt a neige: neige usées	02-330-00-490	127.39 \$	2 270.53 \$
			SF11449573	Analyse des eaux usées municipales \ Analyses municipale, EFF Étang, Aff Étangs, Multi-aff, etc	02-414-20-453	387.36 \$	
			SF11449574	Analyse des eaux potables \ Analyses eau potable: Eau brute, MENV: 3CA, Piscine, etc	02-412-00-453	348.26 \$	
			SF11449597	Analyse des eaux potables \ Analyses eau potable: Eau brute, MENV: 3CA, Piscine, etc	02-412-00-453	33.80 \$	
			SF11449607	Analyse des eaux usées industrielles \ Analyses industriels, Boues activées AFF/EFF - Toxicologie	02-414-30-453	1 373.72 \$	
1733	2025-07-10	Michel Roy	APOM-2025	REMB. FRAIS DE COLLOQUE 2025 \ Services de formation	02-320-00-454	579.50 \$	579.50 \$
1734	2025-07-10	Mini-Excavation Blouin	25	TRAVAUX DANS LES PARCS MUNICIPAUX \ Entretien des parcs	02-701-52-522	290.00 \$	290.00 \$
1735	2025-07-10	Mle Services Inc.	22247	réparation du pont roulant \ réparation du pont roulant	02-320-00-522	790.00 \$	1 579.98 \$
				réparation du pont roulant	02-330-00-522	789.98 \$	
1736	2025-07-10	M.R.C. de Bellechasse	CRF2500302	TRANSPORT DES ROLL-OFF MAI 2025 \ Quote-part cueillette recyclage	02-452-10-951	8 800.00 \$	8 800.00 \$
1737	2025-07-10	Jean-Pierre Bouffard	8437242	FOURNITURES MAIRIE \ Autres biens non durables	02-190-00-690	46.80 \$	46.80 \$
1738	2025-07-10	Produits Novaco	202314	FOURNITURES ENTRETIEN MAIRIE \ Autres biens non durables	02-190-00-690	238.68 \$	662.32 \$
			202315	FOURNITURES ENTRETIEN CASERNE \ Entr. & rép. bâtiments & terrains	02-220-00-522	20.36 \$	
			203790	FOURNITURES GARAGE DES LOISIRS \ Entr. & rép. batiments & terrains	02-320-00-522	403.28 \$	
1739	2025-07-10	Novicom Technologies Inc.	336084	pose et réparation de radio \ 336084	02-320-00-525	329.34 \$	3 688.01 \$

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			336042	pose et réparation de radio \ 336042	02-320-00-525	1 289.83 \$	
			335452	radio \ radio pour le nouveau 14-4-et 8	02-320-00-526	2 068.84 \$	
1740	2025-07-10	Paysagement Jodem & Fils Inc.	3731	NETTOYAGE DES TERRAINS MUNICIPAUX \ Entretien des parcs	02-701-52-522	5 909.72 \$	5 909.72 \$
1741	2025-07-10	Philippe Nadeau	COLL-2025	REMB. FRAIS DE COLLOQUE ANNUEL 2025 \ Services de formation	02-320-00-454	579.50 \$	579.50 \$
1742	2025-07-10	Pieces D'Autos Horizon Inc.	763-217985	PIECES POUR CAMION \ 763-217985 frein arr du 2	02-330-00-525	637.47 \$	1 579.52 \$
			763-218070	PEINTURE ET DILUANT \ 763-218070 stock peinture pour pickup	02-320-00-525	341.42 \$	
			763-218734	CAPTEUR D'OXYGENE \ 763-218734	02-320-00-525	82.06 \$	
				763-218734	02-330-00-525	82.06 \$	
			763-219206	courroie scie a asphalte \ 763-219206	02-320-00-526	61.12 \$	
			763-219329	courroie \ 763-219329	02-320-00-526	61.12 \$	
			763-220037	CLIGNOTANT \ bras de flasher et bobine du 9	02-320-00-525	135.89 \$	
				bras de flasher et bobine du 9	02-330-00-525	135.89 \$	
1743	2025-07-10	Pièces D'Auto Ggm Inc.	442-003533	PEINTURE AEROSOL \ Entr. & rép. véhicules	02-220-00-525	42.49 \$	193.23 \$
				COURROIE \ courroie du 17	02-320-00-525	86.95 \$	
				courroie du 17	02-330-00-525	67.63 \$	
				courroie du 17	02-413-00-525	9.66 \$	
				courroie du 17	02-701-52-525	28.99 \$	
1744	2025-07-10	Pierre Simard	06-2025	FRAIS DE DÉPLACEMENTS JUIN 2025 \ Frais de déplacement	02-610-00-310	27.90 \$	27.90 \$
1745	2025-07-10	Piscines Ste-Marie Inc.	453917	OUVERTURE PISCINE MUNICIPALE \ Entretien piscine municipale	02-701-54-522	298.82 \$	298.82 \$
1746	2025-07-10	Postes Canada	9962430827	POSTE HENRIÇOIS LE ROYAL \ Publication de l'henriçois	02-130-00-345	17.70 \$	17.70 \$
1747	2025-07-10	Purolator Inc.	590163614	LIVRAISON DE PIECES \ Autres services	02-220-00-499	20.49 \$	20.49 \$
1748	2025-07-10	Pyrogaz Québec Inc.	021822	ENTRETIEN PRÉVENTIF AVRIL 2025 \ Entr. bâtiments & terrains aréna	02-701-30-522	470.25 \$	612.82 \$
			021823	ENTRETIEN PRÉVENTIF AVRIL 2025 BIBLIO \ Entretien batiment	02-702-30-522	142.57 \$	
1749	2025-07-10	QUÉBEC LINGE	9102623705	LOCATION DE VETEMENTS \ Autres services -voirie	02-320-00-490	73.55 \$	335.03 \$
				Autres services	02-330-00-490	77.32 \$	
				Entr. & rép. batiments & terrains	02-414-20-522	18.86 \$	
				Entr. & rép. batiments & terrains	02-414-30-522	18.86 \$	
			9102626870	LOCATION DE VETEMENTS \ Autres services -voirie	02-320-00-490	57.10 \$	
				Autres services	02-330-00-490	60.04 \$	
				Entr. & rép. batiments & terrains	02-414-20-522	14.65 \$	
				Entr. & rép. batiments & terrains	02-414-30-522	14.65 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
1750	2025-07-10	Raphaël Laflamme	06-2025	REMB. FRAIS DE DÉPLACEMENTS FORMATIONS \ Services de formation	02-220-00-454	249.56 \$	249.56 \$
1751	2025-07-10	Real Huot Inc.	5613657	Pièces de bornes incendie et raccordement sous pre \ Pièces de bornes incendie	02-220-10-529	1 637.71 \$	1 637.71 \$
1752	2025-07-10	Ressorts D'Auto-Camion Rock Inc.	BT32340	réparation du 21 \ réparation de lame av du 21	02-320-00-525	2 501.67 \$	12 356.20 \$
				réparation de lame av du 21	02-330-00-525	2 501.66 \$	
			BT32124	réparation du 411 \ réparation de lame du 411	02-220-00-525	7 352.87 \$	
1753	2025-07-10	SAMMY BÉLANGER	2206	REMBOURSEMENT FRAIS DE REPAS \ Autres biens non durables	02-220-00-690	25.00 \$	25.00 \$
1754	2025-07-10	Serres Laliberté Inc.	118499	CONFECTION JARDINIÈRES ET CROCHETS \ Entretien des parcs	02-701-52-522	1 603.11 \$	4 392.70 \$
			118502	CAISSETTES ET POTS DE FLEURS \ Entretien des parcs	02-701-52-522	2 789.59 \$	
1755	2025-07-10	Service Entretien Teronet Inc.	136137	Entretien des étangs aérés \ Entretien des étangs aérés	02-414-20-522	1 092.26 \$	1 092.26 \$
1756	2025-07-10	Sherwin-Williams	4470-7	PEINTURE POUR ARÉNA \ Entr. bâtiments & terrains aréna	02-701-30-522	173.20 \$	173.20 \$
1757	2025-07-02	Beneva Inc.	2000114	ASSURANCES COLLECTIVES JUILLET 2025 \ Assurances collectives à payer	55-138-60-000	9 210.95 \$	9 210.95 \$
1758	2025-07-10	Stephan Roy Excavation Inc	2748	JOB DE PONCEAU (JGE) \ EXCAVATION PONCEAU (JGE)	23-300-51-721	9 857.96 \$	11 897.33 \$
			2750	Pierre 100-200 pour enrochement \ Pierre 100-200 pour enrochement	23-300-51-721	2 039.37 \$	
1759	2025-07-10	Sylvain Morin	2206	REMB. REPAS LORS D'UN INCENDIE \ Autres biens non durables	02-220-00-690	40.47 \$	40.47 \$
1760	2025-07-10	Tétra-Tech Qi Inc.	60921802	Réfection chemin des iles et nouvelle usine épurat \ Réfection chemin des iles et nouvelle usine épuration	23-400-20-721	18 646.65 \$	18 646.65 \$
1761	2025-07-10	Piq-Th. Pelletier Inc.	FC00595031	roulement \ roulement	02-701-52-525	97.73 \$	97.73 \$
1762	2025-07-10	Transport St-Isidore	86630	Location loader \ 86630	02-320-00-525	146.60 \$	146.60 \$
1763	2025-07-10	TRANSPORT M HARVEY 9037-3432 QUÉBEC INC.	FAC-4320	TRANSPORT DE PIECES \ Entr. & rép. véhicules	02-320-00-525	19.82 \$	19.82 \$
1764	2025-07-10	Transport Multivrac 1998 Inc.	31683	400T MG-20 JGE \ 400T MG-20	23-300-51-721	10 157.09 \$	10 157.09 \$
1765	2025-07-10	Uni-Draulik Inc.	141748	striner \ striner hydraulique du 6	02-330-00-525	127.87 \$	127.87 \$
1766	2025-07-10	Vortex Structures Aquatiques Internation	62784	OUVERTURE DES JEUX D'EAU \ Entretien piscine municipale	02-701-54-522	1 931.58 \$	1 931.58 \$
1767	2025-07-18	9167-6114 Québec Inc.	10121662	ASPHALTE \ 10121662	02-320-10-521	831.05 \$	10 412.22 \$
			10121584	ASPHALTE \ 10121584	02-320-10-521	1 971.14 \$	
			10121518	ASPHALTE \ 10121518	02-320-10-521	946.34 \$	
			10121464	ASPHALTE \ 10121464	02-320-10-521	1 518.94 \$	
			10121405	ASPHALTE \ 10121405	02-320-10-521	627.49 \$	
			10121355	ASPHALTE \ 10121355	02-320-10-521	4 517.26 \$	
1768	2025-07-18	Accent Controles Electroniques Inc	25041466	Remplacer controle ACE épandage inclkuant crédit \ Remplacer controle épandage incluant crédit	02-320-00-525	2 200.05 \$	4 400.09 \$

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				Remplacer controle épandage incluant crédit	02-330-00-525	1 320.03 \$	
				Remplacer controle épandage incluant crédit	02-413-00-525	880.01 \$	
1769	2025-07-18	Ad Boivin Enr.	739	FABRICATION D'UNE PIECE \ Entr. & rép. véhicules	02-220-00-525	212.70 \$	212.70 \$
1770	2025-07-18	Allen Entrepreneur Général	039798	INSTALLATION POMPE #2 SP-6 \ Entr. & rép. machinerie & équipement	02-414-20-526	9 988.67 \$	9 988.67 \$
1771	2025-07-18	Animation Katag	9661	ACTIVITÉ KATAG CAMP DE JOUR 9 JUILLET \ Autres services	02-701-51-490	2 711.10 \$	2 711.10 \$
1772	2025-07-18	Beda Distribution	456	Outillage	02-320-00-643	157.41 \$	157.41 \$
1773	2025-07-18	AVANTIS COOPÉRATIVE COOP AVANTIS - 2	001810	BÉTON PRÉ-MÉLANGÉ \ Entretien des parcs	02-701-52-522	5.97 \$	361.89 \$
			101003461	COROPLAST 4MM \ Autres biens non durables	02-701-51-690	24.70 \$	
			101004739	AGRAFE 12 MM ET EMBOUT POUR GONFLER \ Entr. bâtiments & terrains aréna	02-701-30-522	13.39 \$	
			101004769	CHLORE POUR PISCINE \ Entretien piscine municipale	02-701-54-522	218.43 \$	
			101003028	BARRES DE SURTENTIONS \ Entr. & rép. bâtiments & terrains	02-190-00-522	78.16 \$	
			101005213	CLAPET DE TOILETTE \ Entr. bâtiments & terrains aréna	02-701-30-522	21.24 \$	
1774	2025-07-18	Boulon-Hydraulique Cmt	81756	fusil a graisser \ fusil a graisser	02-330-00-643	228.75 \$	228.75 \$
1775	2025-07-18	Brandt Tractor Ltd	65-8556399	filtre et huile \ huile et filtre du nouveau 8	02-320-00-525	602.73 \$	1 205.45 \$
				huile et filtre du nouveau 8	02-330-00-525	361.64 \$	
				huile et filtre du nouveau 8	02-413-00-525	241.08 \$	
1776	2025-07-18	Canadien National Chemin de Fer	91798116	ENTRETIEN PASSAGE À NIVEAU JUILLET À SEPTEMBRE \ Marquage de rues et chemins	02-355-00-521	1 210.50 \$	2 058.44 \$
			91790117	ENTRETIEN PASSAGE À NIVEAU JUILLET À SEPTEMBRE \ Marquage de rues et chemins	02-355-00-521	1 210.50 \$	
			7300003567	CREDIT CORRECTION DE PAIEMENT \ Marquage de rues et chemins	02-355-00-521	-2 783.56 \$	
				Marquage de rues et chemins	02-355-00-521	2 421.00 \$	
1777	2025-07-18	CENTRE D'ESCALADE POP BLOC INC.	2025-01	ACTIVITÉ CAMP DE JOUR \ Autres services	02-701-51-490	1 621.15 \$	1 621.15 \$
1778	2025-07-18	Co-Air Inc.	99989	entretien des compresseur du garage \ 100018	02-320-00-522	112.79 \$	1 085.66 \$
				100018	02-330-00-522	112.77 \$	
			100018	entretien des compresseur du garage \ 100018	02-320-00-522	430.05 \$	
				100018	02-330-00-522	430.05 \$	
			100016	entretien des compresseur du garage \ Entr. & rép. batiments & terrains	02-320-00-522	860.10 \$	
			100017	CREDIT ERREUR DE FACTURATION \ Entr. & rép. batiments & terrains	02-320-00-522	-860.10 \$	
1779	2025-07-18	Construction S.R.B.	169622	SCIAGE DE BORDURE \ Nettoyage de rues et puisards	02-320-10-521	1 322.21 \$	1 322.21 \$
1780	2025-07-18	Cse Incendie Et Sécurité Inc.	Q10683-1	GILET DE REFROIDISSEMENT AVEC INSERT \ Vêtements, chaussures,accessoires	02-220-00-650	574.88 \$	574.88 \$
1781	2025-07-18	Déchetiquage de Beauce	31955	DÉCHIQUETAGE DE DOCUMENTS \ Autres services	02-190-00-490	110.38 \$	110.38 \$

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
1782	2025-07-18	Dépanneur Pétro-Canada	ÉTÉ-2025	FOURNITURES POUR LA FÊTE DE L'ÉTÉ 2025 \ Animation d'ateliers	02-701-20-447	410.82 \$	410.82 \$
1783	2025-07-18	Deschenes Et Fils Ltés	9072780	conduits électrique pour éclairage parc multigénér \ conduits électrique pour éclairage parc multigénération	23-700-52-721	4 762.05 \$	4 762.05 \$
1784	2025-07-18	Distribution 20-100	363722-B	DEGRAISSEUR ETC \ 363722/b	02-330-00-525	35.48 \$	35.48 \$
1785	2025-07-18	Equipements de Levage Novaquip Inc.	25250754	Inspection lift garage \ Inspection annuelle lift du garage	02-330-00-522	791.61 \$	1 583.21 \$
				Inspection annuelle lift du garage	02-320-00-522	791.60 \$	
1786	2025-07-18	Franklin Empire Inc.	I7307196	thermographie des panneaux électriques \ Entr. & rép. batiments & terrains	02-414-20-522	2 519.15 \$	2 519.15 \$
1787	2025-07-18	Camions Globocam Québec Et Lévis Inc.	06P23048	EQUALIZER BEAM ASSEMBLÉ \ beam de suspension arr du 6	02-330-00-525	7 006.47 \$	7 006.47 \$
1788	2025-07-18	Geneq	273309	Entr. & rép. batiments & terrains	02-414-20-522	479.01 \$	479.01 \$
1789	2025-07-18	General Bearing Service Inc.	693740	bearing du larue \ bearing du larue	02-330-00-525	143.87 \$	143.87 \$
1790	2025-07-18	Gilles Audet Excavation Inc	11121	Disposition de pavage - rue des Prés-verts \ Disposition de pavage - rue des Prés-verts	02-413-00-521	1 555.61 \$	1 555.61 \$
1791	2025-07-18	Graviers Roy Inc. Les	13549	Excavation et location camion pour stationnement p \ Location de pelle	23-700-52-721	704.23 \$	2 522.27 \$
				Location de camions	23-700-52-721	1 818.04 \$	
1792	2025-07-18	Henry Audet Ltée	137062	Branchemnt panneau incendie Olymel et racc générat \ Branchemnt panneau incendie Olymel	02-412-00-526	144.64 \$	1 304.59 \$
			137171	Branchemnt panneau incendie Olymel et racc générat \ Branchemnt panneau incendie Olymel	02-412-00-526	1 015.31 \$	
				raccordement génératrice PP-1	02-414-20-526	144.64 \$	
1793	2025-07-18	Toromont Cat	PSQQ0470766	pieces du larue \ pieces du larue	02-330-00-525	463.38 \$	1 469.21 \$
			PSQQ0469538	pieces du larue \ pieces du larue	02-330-00-525	1 476.59 \$	
			PSQQ0470200	pieces du larue \ Entr. & rép. véhicules	02-330-00-525	-7.38 \$	
			PSQQ0470766C	pieces du larue \ Entr. & rép. véhicules	02-330-00-525	-463.38 \$	
1794	2025-07-18	Icetek Climatisation Inc.	8079	Entr. & rép. bâtiments & terrains	02-412-00-522	206.09 \$	206.09 \$
1795	2025-07-18	Iga Deraiche	2580	FOURNITURES POUR INCENDIE \ Autres biens non durables	02-220-00-690	101.12 \$	101.12 \$
1796	2025-07-18	JÉRÉMY BERNARD	06-2025	REMB. ACHAT POUR CAMP DE JOUR \ Autres services	02-701-51-490	54.32 \$	54.32 \$
1797	2025-07-18	Joe Johnson Equipement Inc.	P46213	pieces du souffleur \ souffler du 12	02-330-00-525	2 085.22 \$	2 085.22 \$
1798	2025-07-18	Équipements Lacasse & Fils Inc.	F247791	DIAGNOSTIQUE SCIE A BETON (À REMPLACER) \ DIAGNOSTIQUE PETIT ÉQUIPEMENT	02-320-00-526	74.97 \$	930.37 \$
			F248065	HARNAIS DOUBLE POUR DEBROUSSAILLEUSE \ Entretien des parcs	02-701-52-522	108.07 \$	
			F248069	DEBROUSSAILLEUSE STIHL \ Entretien des parcs	02-701-52-522	747.33 \$	
1799	2025-07-18	Lawson Products Inc.	9312434427	FOURNITURES POUR GARAGE \ fourniture garage	02-320-00-525	1 963.64 \$	5 875.77 \$
			9312542664	FOURNITURES POUR GARAGE \ fourniture garage	02-320-00-525	2 038.63 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			9312574241	fourniture garage \ fourniture garage	02-320-00-525	1 770.91 \$	
			9312588539	FOURNITURES POUR GARAGE \ fourniture garage	02-320-00-525	102.59 \$	
1800	2025-07-18	Turgeon Solutions D'Affichage Inc.	86438	IMPRESSION SUR COROPLAST \ Animation d'ateliers	02-701-20-447	224.20 \$	417.64 \$
			86430	IMPRESSION POUR TERRAINS TENNIS PICKLEBALL \ Entr. bâtiments & terrains aréna	02-701-30-522	193.44 \$	
1801	2025-07-18	Lg Électricité Inc.	4624	Entr. & rép. batiments & terrains	02-320-00-522	638.40 \$	638.40 \$
1802	2025-07-18	Librairie Renaud-Bray	CWQ33145996	RETOUR DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	56.54 \$	95.29 \$
			CWQ33137657	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	38.75 \$	
1803	2025-07-18	Librairie H. Fournier Inc.	I8371	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	356.42 \$	836.59 \$
			I8372	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	110.09 \$	
			I8383	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	35.65 \$	
			I8384	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	58.70 \$	
			I8349	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	73.34 \$	
			I8350	ACHAT DE LIVRES \ Achats de livres -biblio	02-702-30-671	202.39 \$	
1804	2025-07-18	LOCATION DE BEAUCE (1983) INC.	13925	Location d'un rouleau compacteur projet 2025 \ Location rouleau compacteur parc multigénération	23-700-52-721	3 230.44 \$	6 518.73 \$
				Location rouleau compacteur aqueduc Prés-verts	02-413-00-521	3 288.29 \$	
1805	2025-07-18	Location Fortier	7156A	LOCATION DE TABLE ET CHAISES \ Animation d'ateliers	02-701-20-447	459.90 \$	459.90 \$
1806	2025-07-18	Location Ng & Fils	29322	LOCATION DE TERRIÈRE HYDRAULIQUE \ Entretien des parcs	02-701-52-522	70.79 \$	104.12 \$
			29301	SAVON DÉGRAISSEUR 4 LITRES \ Entr. & rép. bâtiments & terrains	02-190-00-522	33.33 \$	
1807	2025-07-18	Luc Ouellet Électrique Inc.	9581	RÉINITIALISER BORNE DE RECHARGE \ Entr. bâtiments & terrains centre comm.	02-701-20-522	60.94 \$	230.53 \$
			9606	enlever ancien éclairage parc multigénération \ enlever ancien éclairage parc multigénération	23-700-52-721	169.59 \$	
1808	2025-07-18	Mack Ste-Foy Inc.	FR59701	filtre du 411 \ filtre a huile du 411	02-220-00-525	186.12 \$	4 278.47 \$
			FR59702	pieces du 5 \ fr60018 moteur vitre wiper filtre	02-320-00-525	184.96 \$	
				fr60018 moteur vitre wiper filtre	02-330-00-525	110.98 \$	
				fr60018 moteur vitre wiper filtre	02-413-00-525	73.96 \$	
				fr60018 moteur vitre wiper filtre	02-413-00-525	73.96 \$	
			FR60007	pieces du 5 \ fr 60007 switch	02-320-00-525	199.15 \$	
				fr 60007 switch	02-330-00-525	119.50 \$	
				fr 60007 switch	02-413-00-525	79.65 \$	
			FR60018	pieces du 5 \ fr60018 moteur vitre wiper filtre	02-320-00-525	531.35 \$	
				fr60018 moteur vitre wiper filtre	02-330-00-525	318.80 \$	
				fr60018 moteur vitre wiper filtre	02-413-00-525	212.53 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
				fr60233 moteur de wiper du 5	02-320-00-525	184.96 \$	
				fr60233 moteur de wiper du 5	02-330-00-525	110.98 \$	
				fr60233 moteur de wiper du 5	02-413-00-525	73.96 \$	
			FR60233	pieces du 5 \ fr60233 moteur de wiper du 5	02-320-00-525	1.97 \$	
				fr60233 moteur de wiper du 5	02-330-00-525	1.17 \$	
				fr60233 moteur de wiper du 5	02-413-00-525	0.78 \$	
				fr60248	02-320-00-525	184.96 \$	
				fr60248	02-330-00-525	110.98 \$	
				fr60248	02-413-00-525	73.96 \$	
			FR60248	pieces \ shock du 5	02-320-00-525	113.04 \$	
				shock du 5	02-330-00-525	67.81 \$	
				shock du 5	02-413-00-525	45.20 \$	
			FR60312	pieces \ shock du 5	02-320-00-525	119.34 \$	
				shock du 5	02-330-00-525	71.59 \$	
				shock du 5	02-413-00-525	47.74 \$	
			FR60509	CREDIT \ Entr. & rép. véhicules	02-320-00-525	-287.48 \$	
			FR61171	pieces \ Entr. & rép. véhicules	02-330-00-525	-238.67 \$	
			FR62350	pieces ac pour le 5 et 21 \ compresseur ac pour le 21	02-320-00-525	205.00 \$	
				compresseur ac pour le 21	02-330-00-525	204.98 \$	
			FR62357	pieces ac pour le 5 et 21 \ tuyau ac basse pression du 5	02-320-00-525	322.34 \$	
				tuyau ac basse pression du 5	02-330-00-525	193.40 \$	
				tuyau ac basse pression du 5	02-413-00-525	128.93 \$	
			FR62625	pieces du 5 \ o-ring du heater collet support du hood	02-320-00-525	262.28 \$	
				o-ring du heater collet support du hood	02-330-00-525	157.35 \$	
				o-ring du heater collet support du hood	02-413-00-525	104.90 \$	
1809	2025-07-18	Brault Maxtech Inc.	21061	APPEL DE SERVICE \ Entr. & rép. machinerie & équipement	02-412-00-526	2 039.09 \$	17 765.46 \$
			21018	PROGRAMMATION HMI \ Entr. & rép. machinerie & équipement	02-412-00-526	15 726.37 \$	
1810	2025-07-18	Bureau Veritas Canada (2019) Inc	SF11460549	Analyse des eaux potables \ Analyses eau potable: Eau brute, MENV: 3CA, Piscine, etc	02-412-00-453	166.37 \$	4 252.36 \$
			SF11473358	Analyse annuelle des eaux potables \ Analyses eau potable: Eau brute, MENV: 3CA, Piscine, etc	02-412-00-453	183.39 \$	
			SF11473378	Analyse des eaux usées industrielles \ Analyses industriels, Boues activées AFF/EFF - Toxicologie	02-414-30-453	2 211.09 \$	
			SF11473380	Analyse a des eaux usées municipales \ Analyses municipale, EFF Étang, Aff Étangs, Multi-aff, etc	02-414-20-453	774.70 \$	

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
			SF11473392	Analyse des eaux potables \ Analyses eau potable: Eau brute, MENV: 3CA, Piscine, etc	02-412-00-453	232.48 \$	
			SF11473396	Analyses du dépôt à neige \ Analyses dépôt a neige: neige usées	02-330-00-490	684.33 \$	
1811	2025-07-18	MECANIQUE FCD	3208	REPARATION VÉHICULE \ 3208	02-320-00-525	276.28 \$	1 593.74 \$
				3208	02-330-00-525	165.76 \$	
				3208	02-413-00-525	110.51 \$	
			3210	REPARATION DE VÉHICULE \ 3210	02-330-00-525	527.67 \$	
			3190	réparation air climatisé \ 3190	02-330-00-525	513.52 \$	
1812	2025-07-18	M.R.C. de Bellechasse	CRF2500343	FRAIS DOSSIER VENTE POUR TAXES \ Autres -revenus divers	01-279-19-000	520.00 \$	520.00 \$
1813	2025-07-18	Produits Novaco	206311	FOURNITURES GARAGE MUNICIPAL \ Entr. & rép. batiments & terrains	02-320-00-522	514.16 \$	514.16 \$
1814	2025-07-18	OLIVIER GAGNÉ MINI MOTEUR	498923	scie a béton husquevarna k1270 \ 498923	02-320-00-643	1 945.96 \$	3 891.90 \$
				498923	02-413-00-526	1 945.94 \$	
1815	2025-07-18	Pg Solutions Inc.	STD62440	FORMATION GESTION DE PROJET ET TAXATION \ Service informatique	02-130-00-414	2 184.53 \$	2 184.53 \$
1816	2025-07-18	Pieces D'Autos Horizon Inc.	763-220994	PIECES \ radiateur du 27	02-413-00-525	271.70 \$	744.38 \$
				radiateur du 27	02-701-52-525	271.69 \$	
			763-220884	PIECES \ 763-220884	02-320-00-525	20.59 \$	
			763-220874	comande semaine du 15 au 21 juin \ 763-220874	02-320-00-525	91.06 \$	
			763-220768	PIECES \ 763-220768	02-320-00-525	89.34 \$	
1817	2025-07-18	Planchers Mur à Mur Inc.	3217	PLANCHER MONTE-PERSONNE \ Loisirs & culture -bâtiments - commun. & récréatif	23-700-31-722	90.53 \$	90.53 \$
1818	2025-07-18	Proviro Instrumentation Inc.	02006511	Entr. & rép. machinerie & équipement	02-412-00-526	960.04 \$	960.04 \$
1819	2025-07-18	Purolator Inc.	570206921	LIVRAISON DE PIECES \ Autres services	02-220-00-499	4.97 \$	10.26 \$
				Autres services -voirie	02-320-00-490	5.29 \$	
1820	2025-07-18	QUÉBEC LINGE	9102630062	LOCATION DE VETEMENTS \ Autres services -voirie	02-320-00-490	85.30 \$	218.71 \$
				Autres services	02-330-00-490	89.67 \$	
				Entr. & rép. batiments & terrains	02-414-20-522	21.87 \$	
				Entr. & rép. batiments & terrains	02-414-30-522	21.87 \$	
1821	2025-07-18	Real Huot Inc.	5618721	Pièces aqueduc rue des Prés-Verts \ Pièces aqueduc rue des Prés-Verts	02-413-00-521	22 374.87 \$	24 612.99 \$
			5619522	Pieces plomberie \ Valve a angle 2 1/2	02-412-00-526	574.88 \$	
				Joint d'étancheite en caoutchouc (linkseal)	02-414-30-526	110.56 \$	
				Frais transport	02-412-00-526	13.09 \$	
			5616880	FOURNITURES \ Entr. & rép. infras. réseaux	02-413-00-521	1 539.59 \$	
1822	2025-07-18	Réso Tel	171480	SERVICE AJUSTEMENT MESSAGE \ Télécommunications	02-130-00-330	66.12 \$	66.12 \$

Liste des paiements

Liste des dépôts

Dépôt	Date	Fournisseur	Facture	Description	Poste	Montant	Total
1823	2025-07-18	Sanivac	0001048844	NETTOYAGE DES STATION DE POMPAGE \ Entr. & rép. bâtiments & terrains	02-412-00-522	1 828.10 \$	10 816.28 \$
				Entr. & rép. batiments & terrains	02-414-20-522	4 494.09 \$	
				Entr. & rép. batiments & terrains	02-414-30-522	4 494.09 \$	
1824	2025-07-18	Service Entretien Teronet Inc.	136167	Entretien des étangs aérés \ Entretien des étangs aérés	02-414-20-522	1 092.26 \$	1 092.26 \$
1825	2025-07-18	Controles Ac Inc.	CAOA-S010233	Entretien du systeme de ventilation \ Entretien du système de ventilation du garage	02-330-00-522	138.30 \$	3 037.06 \$
			CAOA-S010181	Entretien du systeme de ventilation \ Entretien du système de ventilation du garage	02-330-00-522	2 898.76 \$	
1826	2025-07-18	SERVICES D'ÉQUIPEMENTS G.D. INC.	00061188	LAME POUR GRATTE DU 4 \ LAME EN CAOUTCHOU	02-330-00-649	9 479.78 \$	96 910.38 \$
			00060610	BRAS D'EXTRUDER ET ROULEMENT \ Entr. & rép. véhicules	02-330-00-525	452.01 \$	
			00061130	acah't d'une gratte et d'une benne quatre-saisons \ acah't d'une gratte et d'une benne quatre-saisons	23-300-41-724	46 968.44 \$	
				acah't d'une gratte et d'une benne quatre-saisons	02-330-00-525	22 614.43 \$	
				acah't d'une gratte et d'une benne quatre-saisons	02-320-00-525	17 395.72 \$	
1827	2025-07-18	Stephan Roy Excavation Inc	2758	Excavation pour conduite aqueduc - rue des Prés-ve \ Excavation pour conduite aqueduc - rue des Prés-verts	02-413-00-521	6 208.65 \$	6 208.65 \$
1828	2025-07-18	Piq-Th. Pelletier Inc.	FC00605313	Pièces de plomberie divers \ Pièces de plomberie divers	02-412-00-522	1 116.63 \$	1 136.18 \$
			FC00604596	PIECES \ adaptateur camlock	02-701-52-525	19.55 \$	
1829	2025-07-18	Transport Multivrac 1998 Inc.	31802	1600 T pierre concassée 20 mm (JGE) \ 1600 T pierre concassée 20 MM	23-300-51-721	42 953.75 \$	73 373.71 \$
			31815	1200 T gravier 0-20 MM (JGE) \ gravier 0-20 MM	23-300-51-721	25 339.90 \$	
			31843	1200 T gravier 0-20 MM (JGE) \ Transport -infra. - rés.routier - surfaçage & resu	23-300-51-721	5 080.06 \$	
1830	2025-07-18	Uba Inc.	UBA-000021384	Produit chimique de procéder \ Soude Caustique en vrac	02-412-00-635	4 608.01 \$	4 608.01 \$
1831	2025-07-18	Veolia Water Technologies Canada Inc.	25002757RI0500	charbon actif \ Produits chimiques	02-412-00-635	17 165.77 \$	17 165.77 \$
1832	2025-07-18	Wurth Canada Limitée	26412881	PIECES POUR GARAGE \ Entr. & rép. véhicules	02-320-00-525	78.64 \$	546.56 \$
			26433027	fourniture garage \ commande garage	02-320-00-525	467.92 \$	
1833	2025-07-18	Xylem Canada Company	3558425184	SERVICE SUR POMPE \ Entr. & rép. machinerie & équipement	02-414-30-526	1 302.14 \$	1 302.14 \$
						629 824.83 \$	629 824.83 \$

Liste des paiements

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
4534	Shaw Direct	2025-07-04	SATELLITE ARÉNA JUILLET 2025 \ Entr. bâtiments & terrains aréna	02-701-30-522	50.58 \$	50.58 \$
1018915	Ministre des Finances	2025-07-02	RENOUVELLEMENT PERMIS D'ALCOOL 2025 \ Boisson, fourniture de bar et permis	02-701-20-610	1 195.00 \$	1 195.00 \$
692802761378	Hydro Québec	2025-07-02	ÉLECTRICITÉ POMPAGE PINTENDRE \ Électricité	02-413-00-681	105.93 \$	105.93 \$
643303066953	Hydro Québec	2025-07-08	ÉLECTRICITÉ BORNES DE RECHARGE ARÉNA \ Électricité centre communautaire	02-701-20-681	128.87 \$	128.87 \$
677503269701	Hydro Québec	2025-07-01	ÉLECTRICITÉ BIBLIOTHEQUE \ Électricité bibliothèque	02-702-30-681	720.13 \$	720.13 \$
688302858390	Hydro Québec	2025-07-06	ÉLECTRICITÉ MAIRIE \ Électricité	02-130-00-681	1 467.68 \$	1 467.68 \$
688302858391	Hydro Québec	2025-07-07	ÉLECTRICITÉ LUMIÈRES DU PONT \ Électricité	02-340-00-681	26.42 \$	26.42 \$
692802761375	Hydro Québec	2025-07-09	ÉLECTRICITÉ POMPAGE RUE COMMERCIALE \ Électricité	02-413-00-681	2 188.39 \$	2 188.39 \$
692802761376	Hydro Québec	2025-07-03	ÉLECTRICITÉ ARÉNA \ Électricité aréna	02-701-30-681	4 467.70 \$	4 467.70 \$
692802761377	Hydro Québec	2025-07-04	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE \ Électricité centre communautaire	02-701-20-681	2 508.62 \$	2 508.62 \$
692802761379	Hydro Québec	2025-07-05	ÉLECTRICITÉ CASERNE INCENDIE \ Électricité	02-220-00-681	256.38 \$	256.38 \$
N-1240015	Groupe Négotel Inc.	2025-07-07	LIGNES TÉLÉPHONIQUES JUILLET 2025 \ Télécommunications	02-130-00-330	52.48 \$	209.92 \$
			Télécommunications	02-320-00-330	52.48 \$	
			Télécommunications	02-412-00-330	52.48 \$	
			Télécommunications	02-701-20-330	52.48 \$	
4539	Agence des Douanes Et du Revenu du Canada	2025-07-15	REMISES JUIN 2025 \ Remises fédérales à payer (das)	55-138-30-000	16 832.39 \$	16 832.39 \$
4540	Agence des Douanes Et du Revenu du Canada	2025-07-15	REMISES JUIN 2025 \ Remises fédérales à payer (das)	55-138-30-000	2 308.16 \$	2 308.16 \$
085186-07	Accisst Groupe Inc.	2025-07-01	FRAIS DE GESTION MUTUELLE JUILLET 2025 \ Services juridiques	02-190-00-412	283.59 \$	283.59 \$
640603068976	Hydro Québec	2025-07-11	ÉLECTRICITÉ POMPAGE RUE DU BOCAGE \ Électricité-réseau d'égout	02-415-00-681	100.06 \$	100.06 \$
4538	Ministère du Revenu	2025-07-10	REMISES JUIN 2025 \ Remises provinciales à payer (das)	55-138-20-000	25 263.37 \$	25 263.37 \$
2025-06	Rremq	2025-07-07	FOND DE PENSION JUIN 2025 \ Régime de retraite à payer	55-138-70-000	20 744.80 \$	20 744.80 \$
622603116785	Hydro Québec	2025-07-13	ÉLECTRICITÉ GARAGE MUNICIPAL \ Électricité -garage munic. Électricité	02-320-00-681	222.88 \$	742.93 \$
				02-330-00-681	520.05 \$	
622603117294	Hydro Québec	2025-07-18	ÉLECTRICITÉ POMPAGE BORD-DE-L'EAU \ Électricité-réseau d'égout	02-415-00-681	1 780.11 \$	1 780.11 \$
622603117295	Hydro Québec	2025-07-16	ÉLECTRICITÉ STATION D'ÉPURATION \ Électricité Électricité	02-414-20-681	2 138.02 \$	10 690.07 \$
				02-414-30-681	8 552.05 \$	
622603117296	Hydro Québec	2025-07-15	ÉLECTRICITÉ USINE DE FILTRATION \ Électricité	02-412-00-681	5 594.77 \$	5 594.77 \$
622603117297	Hydro Québec	2025-07-14	ÉLECTRICITÉ LUMIÈRES DE RUES \ Électricité	02-340-00-681	1 898.64 \$	1 898.64 \$
675702958750	Hydro Québec	2025-07-17	ÉLECTRICITÉ PARC DES BERGES \ Électricité	02-701-52-681	63.06 \$	63.06 \$
4550	Videotron Ltée	2025-07-23	INTERNET USINE DE FILTRATION \ Télécommunications	02-412-00-330	91.93 \$	91.93 \$
14739455212	Telus MOBILITÉ	2025-07-17	CELLULAIRES JUILLET \ Télécommunications	02-320-00-330	51.14 \$	232.42 \$
			Télécommunications	02-412-00-330	48.80 \$	
			Télécommunications	02-414-30-330	48.80 \$	

Liste des paiements

Liste des factures payées par débit direct

Facture	Fournisseur	Date	Description	Poste	Montant	Total
			Télécommunications	02-701-20-330	41.84 \$	
			Télécommunications	02-330-00-330	41.84 \$	
4551	Telus	2025-07-24	INTERNET CASERNE INCENDIE \ Télécommunications	02-220-00-330	57.49 \$	57.49 \$
4552	Telus	2025-07-14	INTERNET AQUEDUC ET EGOUT \ Télécommunications	02-414-30-330	74.73 \$	298.93 \$
			Télécommunications	02-413-00-330	74.73 \$	
			Télécommunications	02-415-00-330	149.47 \$	
5728734	Telus	2025-07-18	DEMANDE DE SERVICE PARC INDUSTRIEL \ Transport -infra. - autres infrastructures	23-300-90-721	27 320.36 \$	27 320.36 \$
					127 628.70 \$	127 628.70 \$

Liste des paiements

Sommaire

Chèques	23 400.41 \$
Dépôts	629 824.83 \$
Débit direct	127 628.70 \$
	780 853.94 \$

Cumulatif des salaires

Municipalité de Saint-Henri
De : Année : 2025, Période : 26
À : Année : 2025, Période : 30

Page : 40
Date : 2025-07-29
Heure : 15:26:37
Martin Marina (marinam)

Grand total

Nom du gain	Heures	Montant	Nom du gain	Heures	Montant
100 - Salaire régulier	10 267.00	252 364.78 \$	110 - Férié	408.00	14 502.24 \$
111 - Férié 1/20	171.44	3 411.62 \$	150 - Élus salaire fixe	0.00	11 600.42 \$
160 - Élus allocations	0.00	5 800.20 \$	170 - Élus allocations équipement	0.00	175.00 \$
201 - Temps supplémentaire 1.5	81.25	3 288.31 \$	202 - Temps supplémentaire 2.0	2.50	125.84 \$
220 - Heures acc. 1.0 (hres de temps)	74.25	0.00 \$	221 - Heures acc. 1.5	27.25	0.00 \$
222 - Heures acc. 2.0	9.00	0.00 \$	225 - Heures acc. reprises	174.50	5 662.47 \$
305 - Prime responsabilité	760.50	1 521.00 \$	310 - Prime de soir	127.00	330.20 \$
315 - Prime de fds	151.75	424.90 \$	326 - Garde fin de semaine	24.00	1 800.00 \$
330 - Garde semaine	46.00	1 046.50 \$	400 - Congé vacances (heures vacances)	1 155.25	41 032.06 \$
401 - Congé vacances (% cumulé)	50.00	1 342.50 \$	402 - Vacances immédiates	0.00	758.80 \$
405 - Congé maladie	46.25	1 675.19 \$	440 - Congé maladie saisonnier	7.00	125.44 \$
600 - Absence sans solde	200.00	0.00 \$	700 - Intervention	405.75	11 577.85 \$
706 - Vérification hebdomadaire	39.00	1 116.63 \$	715 - Formation	10.00	329.90 \$
735 - Pratique	232.00	6 495.90 \$	780 - Administration	13.50	374.70 \$
Total des heures :	14 483.19	Total des montants : 366 882.45 \$			

Nom de la déduction	Montant	Employé Assujetti	Montant	Employeur Assujetti	Nom de la déduction	Montant	Employé Assujetti	Montant	Employeur Assujetti
1000 - RREMQ	12 980.79 \$	0.00 \$	13 019.32 \$	0.00 \$	1100 - RREMQ %	227.05 \$	3 356.28 \$	227.70 \$	3 356.28 \$
7100 - Avantages imposables fp	0.00 \$	0.00 \$	841.35 \$	0.00 \$	7600 - Avantages imp. prov. médic.	0.00 \$	0.00 \$	2 764.10 \$	0.00 \$
7700 - Avantages imposables véhicules	0.00 \$	0.00 \$	428.60 \$	0.00 \$	8100 - Assurance groupe	2 761.90 \$	0.00 \$	4 258.40 \$	0.00 \$
8500 - Compte à recevoir employé	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	9000 - CNT	0.00 \$	0.00 \$	201.13 \$	335 379.67 \$
Assurance emploi	4 557.63 \$	349 306.83 \$	5 668.34 \$	349 306.83 \$	CNESST	0.00 \$	0.00 \$	4 899.63 \$	352 494.57 \$
Fonds des services de santé	0.00 \$	0.00 \$	15 517.98 \$	364 269.99 \$	Impôt fédéral	23 563.79 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$
Impôt provincial	30 077.46 \$	0.00 \$	0.00 \$	0.00 \$	Régie des rentes	16 494.15 \$	289 164.09 \$	16 494.15 \$	289 164.09 \$
Régie des rentes (cotisation supp.)	0.00 \$	289 164.09 \$	0.00 \$	289 164.09 \$	Régime québécois d'assurance parentale	1 812.46 \$	366 882.45 \$	2 538.98 \$	366 882.45 \$
Total des montants employé :	92 475.23 \$	Total des montants employeur :	66 859.68 \$						

Total net: 274 407,22\$

[Visualisez dans un navigateur](#)



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



Municipalités du Québec, élu(e)s et gestionnaires : **il est encore temps de vous inscrire** à l'événement annuel incontournable du monde municipal québécois.

Du **jeudi 25 au samedi 27 septembre** prochain au **Centre des congrès de Québec** se tiendront trois jours de conférences, de formations, de panels et de rencontres pour réfléchir ensemble aux enjeux d'aujourd'hui et bâtir les solutions de demain. Une occasion unique de réseauter, de s'inspirer et de faire rayonner nos communautés.

Des ateliers qui sortent du cadre!

Cette année, les ateliers prennent un virage audacieux :

- **Grands thèmes abordés** : participation citoyenne, zones inondables, aménagement du territoire, relations politico-administratives, développement des communautés, régime de retraite, réglementation municipale, outils de gestion, et plus encore;
- **Formats repensés pour stimuler la réflexion** : ateliers collaboratifs, laboratoires d'idées, et même... deux ateliers en mode théâtral pour explorer les enjeux municipaux sous un angle créatif et inattendu!

La Fédération québécoise des municipalités vous invite à **proposer une candidature aux [Prix Reconnaissance 2025](#)** :

- [Prix Elsie-Gibbons](#) – Pour un élu ou une élue municipale qui se démarque pour l'inclusion des femmes en politique municipale;
- [Prix Jean-Marie-Moreau](#) – Pour un élu ou une élue dont l'engagement est exceptionnel;
- [Prix Leadership municipal](#) – Pour une municipalité ou MRC ayant réalisé un projet porteur et innovant;
- [Distinction Méritas](#) – Pour les élu(e)s qui cumulent plus de 20 ans au service de leur municipalité.

Ces prix sont l'occasion de célébrer le leadership, l'innovation et la passion de celles et ceux qui font vivre nos milieux.

Date limite pour déposer une candidature : 4 août 2025.

INSCRIPTION

PROGRAMMATION PRÉLIMINAIRE

NOUVEAUTÉ

[Une rencontre des générations](#)

Le **mercredi 24 septembre à 17 h**, le Comité jeunes élu(e)s municipaux invite les congressistes à un Cocktail reconnaissance lors duquel les récipiendaires d'un Méritas recevront leur plaque des mains du président. Ce sera aussi l'occasion d'entretenir des discussions intergénérationnelles enrichissantes.

ACTIVITÉS PROPOSÉES POUR LES ACCOMPAGNATEUR(-TRICE)S

Pour les personnes accompagnant les participant(e)s, il est possible d'acheter des billets supplémentaires pour assister aux activités suivantes :

- Rencontre des générations, mercredi 24 septembre à 17 h
- Cocktail du Salon affaires municipales, jeudi 25 septembre à 16 h
- 5 à 7 et conférence du Congrès, vendredi 26 septembre à 16 h

L'achat des billets supplémentaires peut se faire à même le formulaire du (de la) participant(e) ou directement [ICI](#).

LIENS RAPIDES

- [Programmation](#)
- [Hébergement](#)
- [Prix Reconnaissance et Méritas](#)
- [Salon affaires municipales](#)

 **CONGRÈS 2025** | FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Présenté par
Fonds
d'assurance
des municipalités
du Québec

Présentateur
Responsabilité sociale
énergir

Salon affaires municipales
Présenté par
Hydro Québec

Partenaires majeurs
 **COREAQUA** **Québec** 



PAR COURRIEL

Québec, le 16 juillet 2025

Monsieur Germain Caron
Maire
Municipalité de Saint-Henri
219, rue Commerciale
Saint-Henri (Québec) G0R 3E0
info@saint-henri.ca

Objet : Programme d'aide à la voirie locale
Volet Projets particuliers d'amélioration – par circonscription
électorale (PPA-CE)
Circonscription électorale de Bellechasse
Dossier n° : LKU66249 – 19068 (12) – 20250415-029
N° de téléphone au dossier : 4188822401

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous annoncer qu'à la suite de la recommandation de votre députée, j'accorde une aide financière maximale de 18 351 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de votre municipalité.

En acceptant cette aide, vous êtes liés par les conditions et obligations prévues aux modalités d'application du [Programme d'aide à la voirie locale 2024-2026](#), que vous avez pris l'engagement de respecter au moment de la signature de votre demande.

Le versement de l'aide financière sera déterminé en fonction des factures attestant des sommes réelles dépensées qu'accepte le ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère).

... 2

Par ailleurs, à titre de bénéficiaire d'une aide financière liée à ce programme, vous devez respecter les normes de visibilité accessibles à la page [Protocole de visibilité pour les programmes d'aide – Transports Québec \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca/transport/visibilite). Entre autres, vous devez aviser la Direction générale des communications du Ministère, par courriel, à : visibilite@transports.gouv.qc.ca, au moins 15 jours à l'avance de toute activité publique en lien avec ce dossier.

Enfin, pour obtenir de plus amples précisions sur le traitement de votre dossier, veuillez communiquer avec l'équipe responsable de l'administration du Programme au Ministère, par courriel, à l'adresse aideVL@transports.gouv.qc.ca ou encore, par téléphone, au 418 266-6647 ou sans frais au 1 888 717-8082.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La vice-première ministre et ministre,



Geneviève Guilbault

c. c. M. Bernard Drainville, ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches

M^{me} Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse

De : [Jerome Fortier](#)
A : [Nathalie Labonté](#)
Objet : TR: Semaine de la sécurité ferroviaire 2025 | Demande de proclamation
Date : 17 juillet 2025 14:15:20
Pièces jointes : [Image_20250717_140349_636.png](#)
[Image_20250717_140349_636.png](#)
[Image_20250717_140349_636.png](#)
[Image_20250717_140349_636.png](#)
[Image_20250717_140349_636.png](#)
[Image_20250717_140349_636.png](#)
[Resolution_Canada.FR.pdf](#)
[image009.png](#)

Pour la correspondance svp!



Jérôme Fortier

Directeur général & greffier-trésorier

Municipalité de Saint-Henri

219 rue Commerciale

Saint-Henri (Québec) G0R 3E0

Téléphone : 418 882-2401 poste 207

www.saint-henri.ca

De : Janet Drysdale <janet.drysdale@cn.ca>

Envoyé : 17 juillet 2025 14:10

À : Jerome Fortier <dg@saint-henri.ca>

Objet : Semaine de la sécurité ferroviaire 2025 | Demande de proclamation

Bonjour Monsieur Fortier,

La Semaine de la sécurité ferroviaire se déroulera partout au Canada du 15 au 21 septembre 2025.

Depuis plus de 20 ans, le CN s'associe à Opération Gareautrain Canada pour sensibiliser le public aux dangers liés aux passages à niveau et aux intrusions sur la propriété des chemins de fer. Ces dernières années, nous avons observé une hausse inquiétante du nombre de décès et de blessures graves liés aux deux dangers. L'inattention et la distraction aux passages à niveau, les comportements dangereux à bord des trains et à proximité, la hausse des campements de sans-abri le long des corridors ferroviaires, et des situations de crise en santé mentale, contribuent tous au renversement négatif récent des tendances.

En tant que précieux voisins et partenaires dans la promotion de la sécurité des

collectivités, le CN et Opération Gareautrain souhaitent inviter votre conseil à se joindre à nous pour sensibiliser les personnes à l'enjeu crucial de la sécurité ferroviaire en adoptant la [proclamation](#) ci-jointe.

Votre leadership joue un rôle essentiel dans la sensibilisation du public aux risques associés à l'inattention aux passages à niveau et aux intrusions sur les voies ferrées et autres infrastructures ferroviaires. La sécurité ferroviaire est une responsabilité partagée et nous avons toutes et tous un rôle à jouer. En signant la proclamation et en encourageant l'engagement du public, votre municipalité contribuera à favoriser une culture de la sécurité et de la prévention, et nous serions honorés de reconnaître publiquement votre engagement envers cette cause.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec Mathieu Gaudreault, votre représentant local des Affaires publiques du CN, à l'adresse mathieu.gaudreault@cn.ca.

Pour en savoir plus :

- Si vous avez des questions ou des préoccupations relatives à la sécurité ferroviaire dans votre collectivité, n'hésitez pas à téléphoner à notre ligne de renseignements généraux au 1 888 888-5909.
- Pour en savoir plus sur la Semaine de la sécurité ferroviaire 2025, visitez les sites cn.ca/securiteferroviaire ou operationgareautrain.ca.
- Dites-nous ce que vous faites pour promouvoir la sécurité ferroviaire dans votre collectivité en publiant votre message sur cn.ca/RSW2025.
- Si vous avez des questions concernant cette proclamation, veuillez envoyer un courriel à l'adresse RSW@cn.ca.
- Rendez-vous à la page cn.ca/SSF-boiteaoutils pour accéder à la boîte à outils de la Semaine de la sécurité ferroviaire, qui contient des ressources qui vous aideront à favoriser davantage la sensibilisation à la sécurité ferroviaire dans votre collectivité.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.



Janet Drysdale
CN Senior Vice-President and
Lifesaver



Shawn Will
CN Chief of Police and



Chris Day
Operation

Chief Stakeholder Relations Officer
Director

Chief Security Officer

Interim National



RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025.

Attendu que 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables.

Attendu que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Attendu que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité.

Proposition de _____

appuyé par _____

Il est par conséquent **RÉSOLU** d'appuyer la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025.



www.cn.ca/securite/securite-ferroviaire



www.operationgareautrain.ca

De : [Municipalité de Saint-Henri](#)
A : [Nathalie Labonté](#)
Objet : TR: Location de salle (demande de gratuité)
Date : 10 juillet 2025 15:58:36
Pièces jointes : [Outlook-Aucune des.png](#)
[Contrat #2268903- Location de salle _ centre femme de Bellechasse _ 27 septembre 2025.pdf](#)
[image001.png](#)



Sophie Bilodeau

Agente multiservice

Municipalité de Saint-Henri
219 rue Commerciale
Saint-Henri (Québec) G0R 3E0
Téléphone : 418 882-2401 poste 202

www.saint-henri.ca



Créez votre
Dossier citoyen personnalisé



De : Vicky Bilodeau-Breton <intervenante2@cfbellechasse.org>

Envoyé : 10 juillet 2025 15:46

À : Municipalité de Saint-Henri <info@saint-henri.ca>

Objet : Location de salle (demande de gratuité)

Mesdames, Messieurs membres du conseil municipal de Saint-Henri,

Le Centre-Femmes de Bellechasse soulignera cette année ses 25 ans d'engagement pour l'amélioration des conditions de vie des femmes de Bellechasse. À cette occasion, nous organiserons un congrès rassembleur prévu cet automne, qui réunira partenaires, membres et citoyennes de la région.

Dans ce cadre, nous avons choisi de tenir cet événement à l'aréna de Saint-Henri, c'est pourquoi nous sollicitons aujourd'hui votre appui pour la gratuité de la salle.

Votre soutien serait un geste significatif pour l'action communautaire locale et l'implication des femmes dans le développement de notre milieu.

Nous vous remercions à l'avance pour l'attention portée à notre demande et restons disponibles pour fournir toute information supplémentaire.

Bien à vous !

Vicky Bilodeau Breton

INTERVENANTE ET ANIMATRICE

Centre-Femmes de Bellechasse

418-883-3633

Ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30

[Centre-Femmes de Bellechasse](#)





Location de salle / centre femme de Bellechasse / 27 septembre 2025

De **Municipalité de Saint-Henri**
120 Rue Belleau
Saint-Henri, Québec
Canada, G0R 3E0
Courriel : arena@saint-henri.ca

À **Centre femme de Bellechasse**
Vicky Bilodeau

Contrat #6205-2268903
Créée le: 25 mars 2025 à 11h14
Par: Catherine Dumont
Païement dû: 25 mars 2025 à 23h59

Mentions légales du contrat

Location de salle

Le locataire assume la responsabilité de tous dommages, de toutes dégradations ou de tous abus commis par lui ou ses invités à l'immeuble, aux meubles ou aux accessoires se trouvant à l'intérieur des lieux loués et autour de ceux-ci.

Des frais pour surcharge de ménage pourraient être chargés au locataire pour l'état des lieux jugé excessif.

Des frais pour une 2e location de salle seront chargés, lors d'un démontage et/ou remontage de salle pendant une même location.

Les salles avec bar doivent être utilisées et louées par des personnes de 18 ans et plus. Les responsables du centre récréatif se réservent le droit d'expulser en tout temps toute personne ou groupe de personnes contrevenant à cette règle.

Surcharge pour débarrage de porte et lors d'un déplacement inutile ou attente.

Les frais pour gardien de sécurité, lorsque requis, seront à la charge du locataire.

Il est Interdit:

- De lancer des confettis et/ou d'en disperser sur les tables.
- D'allumer des chandelles ou des feux de Bengale et de se servir d'un évaporateur de fumée
- De coller des affiches ou décor aux murs ni d'installer des suspensions au plafond sans l'autorisation du propriétaire.
- De fumer et de vapoter dans les locaux comme stipulé par la Loi.
- D'utiliser tout appareil alimenté au propane (BBQ ou autre) ou à l'huile (friteuse, etc.)
- De consommer des boissons alcoolisées ne provenant pas de notre établissement

Le signataire du contrat s'engage à demeurer sur place ou à désigner un adulte comme personne responsable des lieux.

PAIEMENT PAR DÉPÔT DIRECT À L'ADRESSE COURRIEL :

comptabilite@saint-henri.ca (mailto:comptabilite@saint-henri.ca)

Question = Pourquoi

Réponse = location

Réervations

Nom	Ressource	Date de début	Date de fin	Horaire	Tarification	Durée	Prix
Location de salle / centre femme de Bellechasse / 27 septembre 2025	Salle Rivière Etchemin #2	27 septembre 2025	27 septembre 2025	27 septembre 2025, 08h00 à 23h00	Location salle #2 journée ou soirée	15 heures	180,00 \$
Location de salle / centre femme de Bellechasse / 27 septembre 2025	Salle Desjardins #5	27 septembre 2025	27 septembre 2025	27 septembre 2025, 16h00 à 22h00	location salle Desjardins journée	6 heures	305,00 \$

Frais divers

Frais	Quantité	Prix total
Chaises luxueuses 1\$ par chaise	100	100,00 \$
Personnel au bar 20\$ par heure	6	120,00 \$

Montant dû

Sous-total	705,00 \$
TPS (5%) - 106977069RT0001	35,25 \$
TVQ (9.975%) - 1006125359TQ0001	70,33 \$
Total	810,58 \$
Solde	810,58 \$

En foi de quoi, les deux (2) parties ont signé à _____ ce _____ jour du mois de _____ 2025 .

Lévis, le 9 juillet 2025

Germain Caron
219, rue Commerciale
Saint-Henri (Québec) G0R 3E0



2024 : 2 Henriçois
Appui de 200\$ (100\$x2)

Objet : Demande de soutien financier pour les Jeux du Québec – Été 2025

Monsieur,

Dans quelques jours, les jeunes athlètes de partout dans Chaudière-Appalaches vont faire résonner leurs chaudières à l'occasion de la 59^e Finale des Jeux du Québec qui aura lieu du 25 juillet au 2 août à Trois-Rivières.

C'est avec bonheur que nous vous partageons que trois athlètes de Saint-Henri feront partie des 183 sportives et sportifs qui se mesureront aux 18 autres régions.

Voici la liste d'athlètes de votre municipalité :

- Edouard Vallieres (Athlétisme)
- Tomas Roy (Athlétisme)
- Even Labrie (Triathlon)

Par la présente, nous vous proposons de vous associer à la délégation des Jeux du Québec de la Chaudière-Appalaches par un appui financier de 100 \$ par athlète de votre localité et ainsi participer à la réussite de notre région lors de cette 59^e Finale.

La contribution financière des municipalités fait en sorte que le coût demandé aux athlètes pour participer aux Jeux du Québec est allégé. Le soutien de votre part permettra de démontrer le sentiment d'appartenance qui vous anime pour notre belle et grande région qu'est la Chaudière-Appalaches.

Sachez que vous aiderez aussi au développement des athlètes, car le volet régional et provincial des Jeux du Québec permet à un plus grand nombre de jeunes de pratiquer une activité sportive. En effet, le programme des Jeux du Québec favorise le développement de nos jeunes athlètes et nos actions ont un impact sur la participation du plus grand nombre de jeunes, et ce, dans différents sports.

Les municipalités qui confirmeront une participation financière avant le 15 août 2025 au info@urls-ca.qc.ca obtiendront une visibilité dans le cahier souvenir de la délégation et sur les écrans lors du Gala

Chapp visant à souligner les accomplissements des athlètes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations les plus cordiales.



Sabrina Bilodeau

Agente de développement en sport et chef de mission
418-833-5678 poste 103 — sibilodeau@urls-ca.qc.ca

Brossard, le 9 juin 2025

Le conseil d'administration

Présidence

M^{me} Doreen Assaad
Mairesse de Brossard
Représentante de l'UMQ

Première vice-présidence

M. Patrick Paulin
Conseiller municipal
Victoriaville

Deuxième vice-présidence

M^{me} Andréa Gosselin
Mairesse
Saint-Jacques-de-Leeds

Secrétariat

M^{me} Patricia Boudreault-Bruyère
Conseillère municipale
District Neufchâtel Est et
Lebourgneuf

Trésorerie

M^{me} Anne-Frédérique Morin
Directrice générale adjointe
Association des camps du Québec

M^{me} Nancy Blanchet
Mairesse
Arrondissement LaSalle

M^{me} Isabelle Bleau
Conseillère municipale
Boucherville

M. Patrick Bouillé
Maire
Deschambault-Grondines

M^{me} Gabrielle Garand
Conseillère municipale
Saint-Philippe

M^{me} Amélie Landry
Conseillère municipale
Lévis

M^{me} Marilyn Nadeau
Mairesse de Saint-Jean-Baptiste
Représentante de la FQM

M. Jocelyn Pauzé
Conseiller de Montréal
Délégué de la Ville de Montréal
Arrondissement Rosemont-
La Petite-Patrie

M^{me} Sylvie Turgeon
Conseillère municipale
Rouyn-Noranda

Directrice générale

M^{me} Isabelle Lizée

À l'attention des élu·es et élu·es du conseil municipal
Saint-Henri
219, rue Commerciale
Saint-Henri (Québec) G0R 3E0

Objet : Élections municipales 2025 — Coconstruire des municipalités inclusives pour chaque génération

Mesdames les élu·es, Messieurs les élu·es,

L'automne prochain représentera un moment fort pour notre démocratie municipale. Espace MUNI est à vos côtés pour transformer cette période électorale en levier de mobilisation et de transformation sociale.

Notre outil **Ma Plateforme électorale — Municipalités 2025** met en lumière les enjeux prioritaires comme la participation citoyenne, l'inclusivité, la transition socio-écologique et l'attractivité territoriale. Il enrichit les débats, engage la population et inspire des politiques locales audacieuses.

C'est aussi le moment idéal pour adhérer notre **programme de membrariat**. Être membre, c'est accéder à une expertise reconnue, un accompagnement diversifié et adapté, des outils pratiques et d'aide à la décision basés sur des connaissances éprouvées et éprouvées, et un espace de réseautage et de soutien municipal sur des enjeux collectifs.

Cette année, nous célébrons les **5 ans d'Espace MUNI**, né de la fusion du *Carrefour action municipale et famille* (CAMF) et du *Réseau québécois de Villes et Villages en santé* (RQVVS) — 2 acteurs majeurs possédant chacun plus de 30 ans d'expertise au service du développement municipal. Cet héritage guide notre mission : **Accompagner les municipalités afin d'améliorer la santé globale et de la qualité de vie des citoyennes et citoyens dans une perspective de développement des communautés.**

Ensemble, nous bâtissons nos communautés pour l'avenir. Notre conseil d'administration et notre équipe sont disponibles pour répondre à vos questions : le <https://espacemuni.org/a-propos/equipe/>.

Recevez, chères actrices et chers acteurs du monde municipal, mes salutations les plus distinguées.



Doreen Assaad
Présidente d'Espace MUNI
Mairesse de la Ville de Brossard

Ma Plateforme électorale

Municipalités 2025 de l'inspiration à l'action

1001⁺
mesures

ESPACE
MUNI



Qu'est-ce que c'est?

- Un **outil en ligne** unique pour élaborer votre plateforme électorale municipale pour votre campagne 2025.
- **Gratuit** et accessible à toutes et tous, sans inscription requise.
- Conçu pour vous aider à identifier des **engagements concrets** qui améliorent la qualité de vie dans votre municipalité.

Ce que vous y trouverez:

- Plus de **140 engagements** à vocation sociale proposés.
- Organisés clairement autour de **9 thèmes majeurs** pour faciliter votre recherche.
- Possibilité de filtrer les engagements par **clientèles ciblées**.
- Créez et personnalisez votre liste d'engagements favoris, puis imprimez-la ou sauvegardez-la en format PDF.

Pourquoi utiliser cet outil?

- Simplifie la création de votre plateforme électorale.
- Assure des engagements pertinents et axés sur les citoyennes et citoyens de votre milieu.
- Un gain de temps précieux dans votre préparation électorale.



Scannez le code QR ou visitez le
1001mesures.ca/plateforme-electorale/



MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

CERTIFICAT

Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement n° 734-25 intitulé «Règlement n° 734-25 décrétant une dépense de 1 315 000\$ et un emprunt de 1 315 000\$ pour l'acquisition d'un camion autopompe pour le service incendie»

Je, soussigné, Pierre Simard, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Henri, certifie que

- le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 4369;
- le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 448;
- le nombre de demandes faites est de 0.

Je déclare;

☒ que le Règlement n° 734-25 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ou

☐ qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Saint-Henri le 22 juillet 2025.

Pierre Simard,
greffier-trésorier adjoint



MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

CERTIFICAT

Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement n° 735-25 intitulé «Règlement n° 735-25 décrétant une dépense de 373 500\$ et un emprunt de 373 500\$ pour l'acquisition d'un souffleur à neige amovible pour le service de voirie »

Je, soussigné, Pierre Simard, greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Henri, certifie que

- le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 4369;
- le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 448;
- le nombre de demandes faites est de 0.

Je déclare;

☒ que le Règlement n° 735-25 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ou

☐ qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

En foi de quoi, je signe le présent certificat à Saint-Henri le 22 juillet 2025.

Pierre Simard,
greffier-trésorier adjoint

5.3 Demande de réfection de la rue Commerciale au ministère des Transports et de la Mobilité durable

Aucune documentation n'est fournie pour ce sujet.



MÉMO

À : Jérôme Fortier, directeur général et greffier-trésorier

DE : Michel Roy, directeur des Services techniques

OBJET: Prolongement des services pour le projet 210 route du Président-Kennedy et renforcement du réseau d'aqueduc

DATE : 29 juillet 2025

Bonjour Jérôme,

Dans le cadre du projet de prolongement des réseaux et de renforcement du réseau d'aqueduc face au 210 route du Président-Kennedy, nous avons initialement une entente avec le promoteur pour que la Municipalité exécute les travaux en régie interne et que les coûts soient partagés entre les deux parties, soit la conduite d'aqueduc aux frais de la Municipalité et les égouts sanitaire et pluvial aux frais du promoteur.

Le projet initial était réalisable en régie en termes de complexité et de durée pour notre équipe de travail. En raison de plusieurs facteurs, dont les exigences du MTQ et l'augmentation de la complexité en raison d'une augmentation du nombre d'unités de logement, il ne nous est plus possible de réaliser ces travaux en régie interne.

À la suite de ces constatations, nous avons amorcé des discussions avec Excavation J.M. Demers, l'entrepreneur qui réalisera les travaux pour le promoteur. Ce dernier nous a soumis un prix fort intéressant pour la mise en place de la conduite d'aqueduc et, surtout, un prix qui respecte le budget prévu de 30 000\$, soit 24 875\$ plus les taxes. La partie du promoteur réalisée sous la responsabilité de la Municipalité représente 35 147\$ plus les taxes, pour un contrat total de 56 000\$ pour le total du contrat à accorder à Excavation J.M. Demers. Deux regards pluviaux présentement en fabrication seront facturés au promoteur au montant de 4 021,86\$ plus les taxes.

Ainsi je recommande d'accorder le contrat au montant de 56 000\$ plus les taxes à Excavation J.M. Demers, sous la condition qu'une entente soit signée entre la Municipalité et le Promoteur.

Je demeure à ton entière disposition si tu désires de plus amples informations.

Michel Roy,
Directeur des Services techniques



No. TPS.	141596411RT0002
TVQ No.	1019586177TQ0003
License R.B.Q.	8006-9552-07

Total :	654,527.08	528,286.34	528,286.34
Moins retenus :		<u>(52,828.63)</u>	52,828.63
Sous-total :		475,457.71	
TPS		23,772.88	23,772.88
TVQ		47,426.91	47,426.91
Montant du :		<u>546,657.50</u>	

N° contrat : 10346296 Projet : pavage 2025, St-Henri				FACTURATION							
Décompte pour facturation : Type de décompte:				Facture 1 Progressif							
Date de facturation :				31 juillet 2025							
				Bordereau des quantités et des prix							
Item n°	Quantité estimée	Unité de mesure	Désignation de l'ouvrage	Prix unitaire	Qté Sommaire	Qté cum. Exécuté mois préc.	Montant prévu	Montant Qté sommaire	Montant exécuté mois préc.	Qté mensuelle	Montant mensuel
Articles soumissionnés											
Projet 1 Jean Guérin EST											
	1.00	GL	Organisation de chantier et frais généraux	28 307.50 \$	1.00	0.00	28 307.50 \$	28 307.50 \$	- \$	1.00	28 307.50 \$
	12 350.00	m2	Décohésionnement et recyclage, mise en forme temporaire	2.25 \$	10885.00	0.00	27 787.50 \$	24 491.25 \$	- \$	10885.00	24 491.25 \$
	1.00	m2	Amendement granulaire de la fondation supérieure, incluant malaxage	2.00 \$	13405.00	0.00	2.00 \$	26 810.00 \$	- \$	13405.00	26 810.00 \$
	12 350.00	m2	Mise en forme et compactage final	1.25 \$	11695.00	0.00	15 437.50 \$	14 618.75 \$	- \$	11695.00	14 618.75 \$
	2 300.00	tm	Pavage couche de base (GB-20, 80 mm d'épaisseur)	99.00 \$	2058.84	0.00	227 700.00 \$	203 825.16 \$	- \$	2058.84	203 825.16 \$
	1 150.00	tm	Pavage couche de surface (ESG-10, 40 mm d'épaisseur)	121.00 \$	1044.02	0.00	139 150.00 \$	126 326.42 \$	- \$	1044.02	126 326.42 \$
	12 350.00	m2	Liant d'accrochage taux résiduel de 0,20 l/m2	0.40 \$	11695.00	0.00	4 940.00 \$	4 678.00 \$	- \$	11695.00	4 678.00 \$
	60.00	m2	Planage des joints aux extrémités	25.00 \$	40.50	0.00	1 500.00 \$	1 012.50 \$	- \$	40.50	1 012.50 \$
	60.00	m2	Réparation d'entrées privées en pavage (EB-10S)	52.50 \$	50.40	0.00	3 150.00 \$	2 646.00 \$	- \$	50.40	2 646.00 \$
	1.00	un.	Mobilisation et démobilisation supplémentaire imprévus	450.00 \$	0.00	0.00	450.00 \$	- \$	- \$	0.00	- \$
Sous-total							448 424.50 \$	432 715.58 \$	- \$		432 715.58 \$
Projet 2 Rue Jolin											
	1.00	GL	Organisation de chantier et frais généraux	7 700.00 \$	1.00	0.00	7 700.00 \$	7 700.00 \$	- \$	1.00	7 700.00 \$
	2 250.00	m2	Décontamination	1.25 \$	2251.26	0.00	2 812.50 \$	2 814.08 \$	- \$	2251.26	2 814.08 \$
	2 250.00	m2	Mise en forme et compactage final (préparation avant Pavage)	2.00 \$	2251.26	0.00	4 500.00 \$	4 502.52 \$	- \$	2251.26	4 502.52 \$
	350.00	tm	Pavage couche unique (ESG-14)	114.00 \$	382.89	0.00	39 900.00 \$	43 649.46 \$	- \$	382.89	43 649.46 \$
	450.00	m.l	Construction de bordures de rues moulées	60.00 \$	458.00	0.00	27 000.00 \$	27 480.00 \$	- \$	458.00	27 480.00 \$
	25.00	tm	Réparation d'entrées privées en pavage (EB-10)	395.00 \$	23.86	0.00	9 875.00 \$	9 424.70 \$	- \$	23.86	9 424.70 \$
	16.00	m.l	Trait de scie à la jonction de la route 277	10.00 \$	0.00	0.00	160.00 \$	- \$	- \$	0.00	- \$
Sous-total							91 947.50 \$	95 570.76 \$	- \$		95 570.76 \$
Projet 3 Trottoir 277											
	1.00	ft	Organisation de chantier et frais généraux	7 000.00	0.00	0.00	7 000.00 \$	- \$	- \$	0.00	- \$
	605.00	m2	Construction du trottoir monolithique 1,5m	89.00	0.00	0.00	53 845.00 \$	- \$	- \$	0.00	- \$
	300.00	m.l.	Réfection des cours d'eau, selon croquis de l'annexe 6	71.25	0.00	0.00	21 375.00 \$	- \$	- \$	0.00	- \$
Sous-total							82 220.00 \$	- \$	- \$		- \$
Projet 4 Stationnement Piste cyclable											
	1.00	ft	Organisation de chantier et frais généraux	2 700.00 \$	0.00	0.00	2 700.00 \$	- \$	- \$	0.00	- \$
	120.00	m.l	Construction de bordures de rues moulées	43.00 \$	0.00	0.00	5 160.00 \$	- \$	- \$	0.00	- \$
	750.00	m2	Mise en forme et compactage final (préparation avant Pavage)	6.00 \$	0.00	0.00	4 500.00 \$	- \$	- \$	0.00	- \$
	135.00	tm	Pavage couche de base (ESG-14, 65 mm d'épaisseur)	145.00 \$	0.00	0.00	19 575.00 \$	- \$	- \$	0.00	- \$
Sous-total							31 935.00 \$	- \$	- \$		- \$
Grand Total							654 527.00 \$	528 286.34 \$	- \$		528 286.34 \$

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 15 JUILLET 2025**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 6 583 955 (3^e CPE)

Sébastien Roy présente une demande de dérogation mineure à l'article 28 du Règlement de zonage n°409-05 déposée par le CPE L'Amhirondelle sur le lot 6 583 955.

CONSIDÉRANT le refus du ministère de la Famille envers la version du projet qui avait eu l'aval de la Municipalité à la résolution n°161-24;

CONSIDÉRANT que le projet de la troisième installation du Centre de la petite enfance L'Amhirondelle se doit d'être réparti sur un seul étage afin de correspondre aux optimisations exigées par le ministère ainsi qu'à l'accessibilité universelle de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que la hauteur minimale pour un bâtiment principal à l'intérieur de la zone 36-C est de 8 mètres;

CONSIDÉRANT que le demandeur propose un bâtiment de 6 mètres de haut ayant une forme ascendante vers la droite;

CONSIDÉRANT que le côté gauche, plus bas, est voisin d'une zone agricole ne comportant aucun bâtiment, et que le côté droit, plus haut, est voisin d'un terrain commercial qui abritera un bâtiment de 8 mètres ou plus;

CONSIDÉRANT que la ligne d'horizon ascendante de la façade crée un effet de prolongement en hauteur en direction du terrain qui abritera un bâtiment plus haut ;

CONSIDÉRANT que cette illusion contribuera à une gradation harmonieuse des hauteurs;

CONSIDÉRANT que la hauteur de ce bâtiment ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que cette demande n'est pas visée par les articles 145.2 et 145.4 de la LAU concernant l'atteinte à la qualité de l'environnement et aux risques en matière de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de recommander au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure déposée par le CPE L'Amhirondelle afin d'abaisser la hauteur minimale du bâtiment principal à 6 mètres.

Projet refusé au ministère de la Famille





VUE DE LA COUR

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

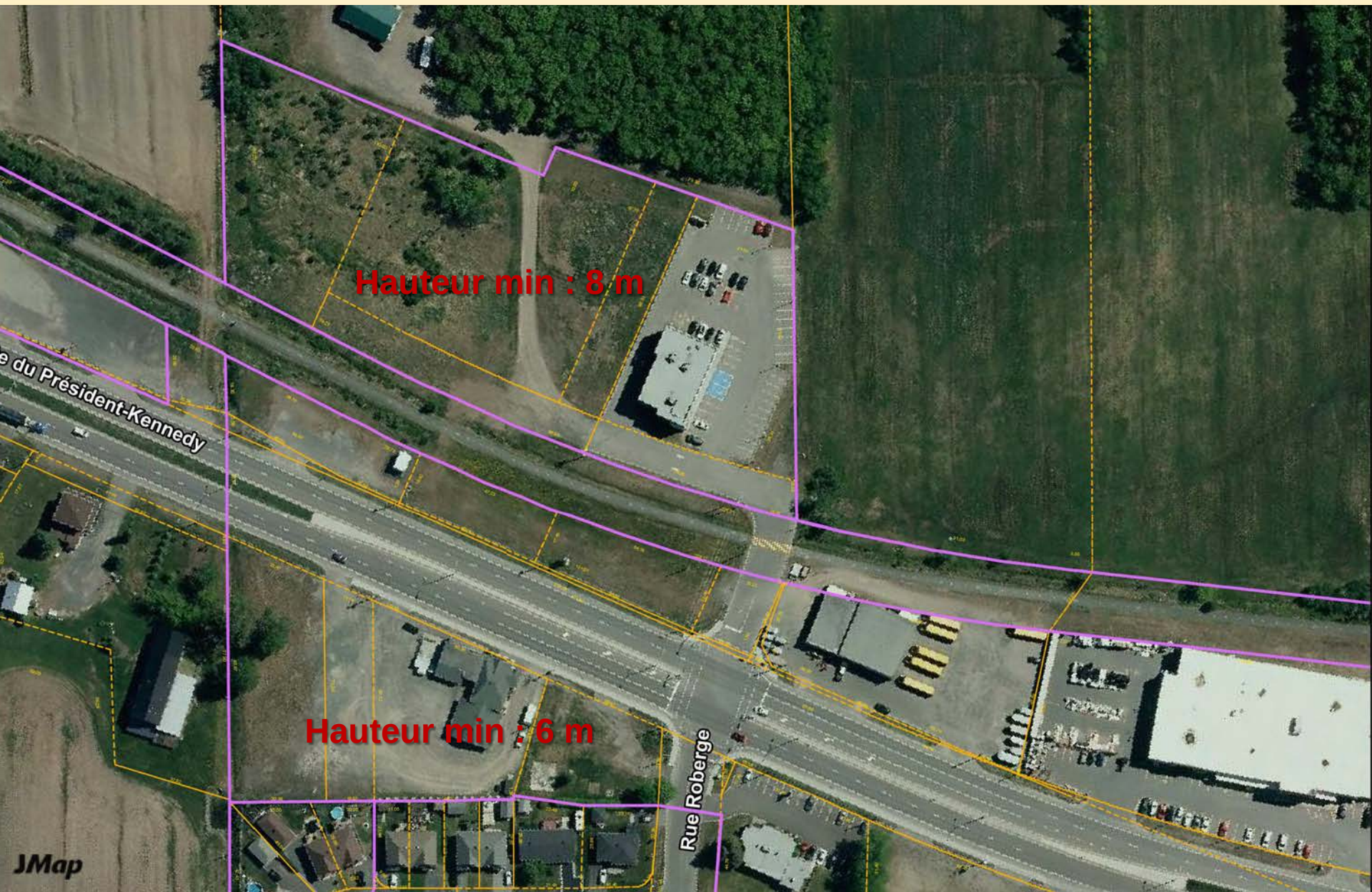
Lot 5 645 790

Présentation de la demande :

Demande de dérogation mineure à l'article 28 du Règlement de zonage n° 409-05, déposée par le CPE L'Amhirondelle sur le lot 5 645 790.

Nature de la demande :

Cette demande vise à autoriser un bâtiment principal d'une hauteur de 6 mètres alors que la hauteur minimale dans la zone 36-C est de 8 mètres.



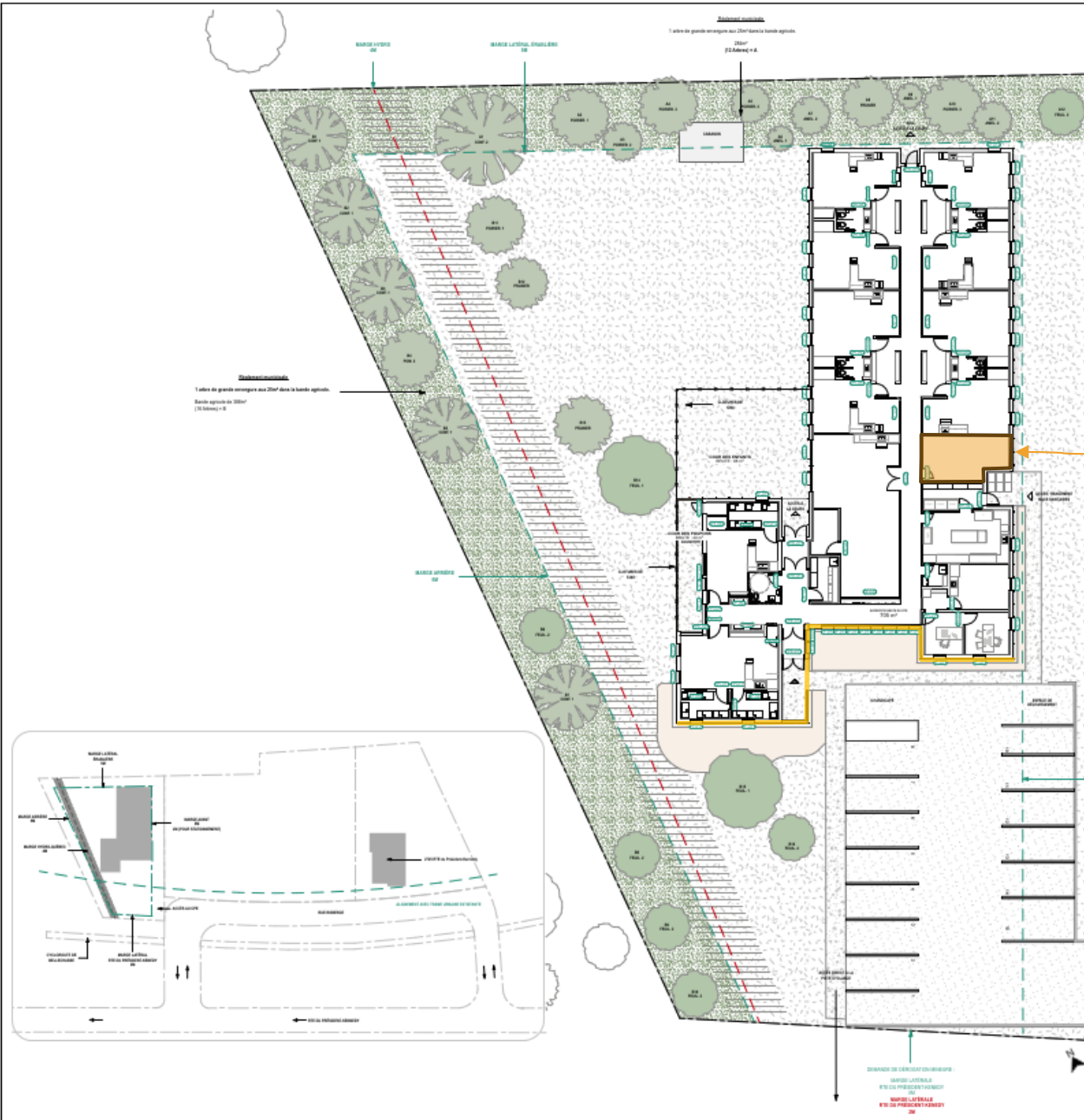
Hauteur min : 8 m

Hauteur min : 6 m

Rue du Président-Kennedy

Rue Roberge

JMap



Salle mécanique réaménagée au rez-de-chaussée

NOM DES CHANGEMENTS ET DÉTAILS	
PROJ. 1	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 2	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 3	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 4	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 5	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 6	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 7	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 8	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 9	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 10	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 11	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 12	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 13	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 14	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 15	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 16	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 17	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 18	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 19	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 20	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 21	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 22	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 23	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 24	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 25	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 26	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 27	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 28	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 29	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 30	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 31	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 32	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 33	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 34	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 35	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 36	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 37	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 38	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 39	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 40	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 41	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 42	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 43	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 44	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 45	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 46	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 47	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 48	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 49	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 50	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 51	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 52	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 53	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 54	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 55	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 56	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 57	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 58	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 59	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 60	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 61	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 62	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 63	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 64	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 65	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 66	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 67	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 68	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 69	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 70	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 71	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 72	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 73	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 74	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 75	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 76	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 77	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 78	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 79	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 80	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 81	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 82	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 83	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 84	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 85	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 86	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 87	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 88	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 89	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 90	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 91	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 92	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 93	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 94	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 95	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 96	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 97	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 98	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 99	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE
PROJ. 100	ACIER NOIR 100% DÉCOUPE

CPE L'AMHIRODELLE ST-HENRI NOUVELLE CONSTRUCTION

LOT 4 583 955,
Rue Robarge
St-Henri, QC.

AC /a
AnneCarrier architecture

50, Avenue Ste-Anne, Laval, QC Canada H3V 0C3
T 418 885 1333
F 418 885 1344

2025-01-27

ARCHITECTURE



NE PAS UTILISER
POUR SOUMISSION

NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION

Document de consultation - 2024-01-27 - 10h00 - 12h00 - 13h00 - 14h00 - 15h00 - 16h00 - 17h00 - 18h00 - 19h00 - 20h00 - 21h00 - 22h00 - 23h00 - 24h00

ARCHITECTURE

PLAN D'IMPLANTATION

PRÉLIMINAIRE

A No. du détail
B Demande ou dessin sur feuille no.

DATE: 2024-01-27
PROJÉTÉ: AnneCarrier
DATE: 2024-01-27
PROJÉTÉ: AnneCarrier

01 ÉLEVATION AVANT
ÉCHELLE 1:100

TOITURE 17.43M

TOITURE 17.43M

NOUVEAU 12.43M

NOUVEAU 10.00M

NOUVEAU 12.43M

NOUVEAU 10.00M

ÉLEVATION LATÉRALE DROITE

SCALETTE 1:100

LÉGENDE ÉLÉVATIONS ET COUPES GÉNÉRALES	
	PANNEMENT DE CLIN DE BOIS VERTICAL 50mm COULEUR : GRIS - BEIGE
	PANNEMENT DE CLIN DE BOIS VERTICAL NATUREL 50mm COULEUR : BEIGE
	PANNEMENT DE CLIN DE BOIS AJOURÉ VERTICAL 50mm COULEUR : GRIS - BEIGE
	VITRAGE CLAIR

CPE
L'AMHIRONDELLE
ST-HENRI
NOUVELLE CONSTRUCTION

LOT 6 583 955,
Rue Roberge
St-Henri, QC.

AC /a
AnneCarrier architecture

55, avenue Bégin, Lévis, Qc Canada G6V 4C3
T 418 835.1533
F 418 835.1444 www.enecarrier.com

订购电话: 04-8794

STRUCTURE

editorial - continued



NE PAS UTILISER
POUR SOUMISSION

NE PAS UTILISER
POUR CONSTRUCTION

ONCE IT HAS BEEN

[illegible]

DISCUSSION

ARCHITECTURE

ÉLEVATIONS

6296

PRÉLIMINAIRE



A No. du détail
B Demandé ou dessiné sur feuille no.

NISA	2025-07-11
CONC. MAT.	Safe
A2	INDOUE
DECISION MAT.	SHOLE
NISA	A1
CONC. MAT.	Safe

A301
Feuille 6 de 10

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉUNION DU 15 JUILLET 2025

DEMANDE DE PIIA – LOT 6 583 955 (3^E CPE)

Sébastien Roy présente une demande de permis de construction assujettie aux dispositions du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) n°408-05 déposée par le CPE L'Amhirondelle sur le lot 6 583 955.

CONSIDÉRANT le refus du ministère de la Famille envers la version du projet qui avait eu l'aval de la Municipalité à la résolution n°161-24;

CONSIDÉRANT qu'à l'image de l'objectif 5.1 des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), la Municipalité s'est dotée d'un PIIA à l'entrée Nord de la Municipalité afin de s'assurer d'une qualité architecturale des milieux de vie et des bâtiments ainsi qu'un verdissement dans les milieux bâtis;

CONSIDÉRANT que les optimisations exigées par le ministère de la Famille poussent à couper dans la qualité architecturale du milieu de vie et du bâtiment ainsi que dans la végétalisation du milieu bâti;

CONSIDÉRANT que les optimisations exigées par le ministère de la Famille ont dénaturé le projet à un point tel que le demandeur a plutôt opté pour proposer une nouvelle mouture afin de se rapprocher des attentes ministérielles;

CONSIDÉRANT qu'il demeure propice qu'un bâtiment public démontre un respect et une exemplarité envers les orientations et les normes imposables à la population ;

CONSIDÉRANT que le projet de la troisième installation du Centre de la petite enfance offrira un service très attendu par la population et que ce projet doit aller de l'avant;

CONSIDÉRANT qu'une toiture métallique, des revêtements plus clairs aux endroits protégés, une peinture intérieure et une enseigne vivifiante dans la section de l'entrée, des aménagements paysagers en pourtour de la section Sud-Est du bâtiment, une plantation d'arbres en marge latérale droite et une végétalisation du stationnement par une insertion de végétaux de basse hauteur dans la bande engazonnée à l'Est du stationnement sont des éléments architecturaux minimaux ayant pour objectif de contrer l'aspect terne du revêtement choisi et le manque d'éléments ornementaux;

IL EST RÉSOLU à la majorité de recommander au conseil municipal d'autoriser la demande de PIIA du CPE L'Amhirondelle aux conditions du respect des critères architecturaux minimaux énumérés ci-haut.

Vue de face*



*Cette esquisse n'illustre pas :

- Les aménagements paysagers (tels que la première mouture)
- Les revêtements plus pâles aux endroits protégés (tels que la première mouture)
- L'enseigne et l'œuvre d'art
- Les couleurs intérieures
- Toiture métallique pincée argenté ou bardeau d'asphalte gris charcoal

Vue de gauche*



Cette esquisse n'illustre pas :

- Les aménagements paysagers (tels que la première mouture)
- Les revêtements plus pâles aux endroits protégés (tels que la première mouture)
- Les couleurs intérieures
- Toiture métallique pincée argenté ou bardeau d'asphalte gris charcoal

Vue de gauche (cour extérieure)*



Cette esquisse n'illustre pas :

- Les aménagements paysagers (tels que la première mouture)
- Les revêtements plus pâles aux endroits protégés (tels que la première mouture)
- Les couleurs intérieures
- Toiture métallique pincée argenté ou bardeau d'asphalte gris charcoal



**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 15 JUILLET 2025**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 147 ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY

Sébastien Roy présente une demande de dérogation mineure à l'article 39 du Règlement de zonage n°409-05, déposée par 7816367 CANADA inc. (Pneus Kennedy et mécanique) sur la propriété du 147 route du Président-Kennedy (lot 5 659 139).

CONSIDÉRANT que cette demande vise à autoriser un bâtiment commercial complémentaire de 75' X 82' servant d'entreposage,

CONSIDÉRANT que ce bâtiment serait implanté à 1 mètre de la limite arrière alors que la marge arrière identifiée à la Grille des spécifications du Règlement de zonage n°409-05 pour la zone 59-M est de 8 mètres;

CONSIDÉRANT que ce bâtiment aurait une hauteur de 6,7 mètres;

CONSIDÉRANT que le voisin arrière est un champ cultivé en zone agricole qui ne comporte aucun bâtiment;

CONSIDÉRANT que la toiture du bâtiment d'entreposage sera à deux versants avec pignon avant, ce qui dirigera les eaux et la neige provenant de la toiture vers les côtés du bâtiment et non vers le voisin arrière;

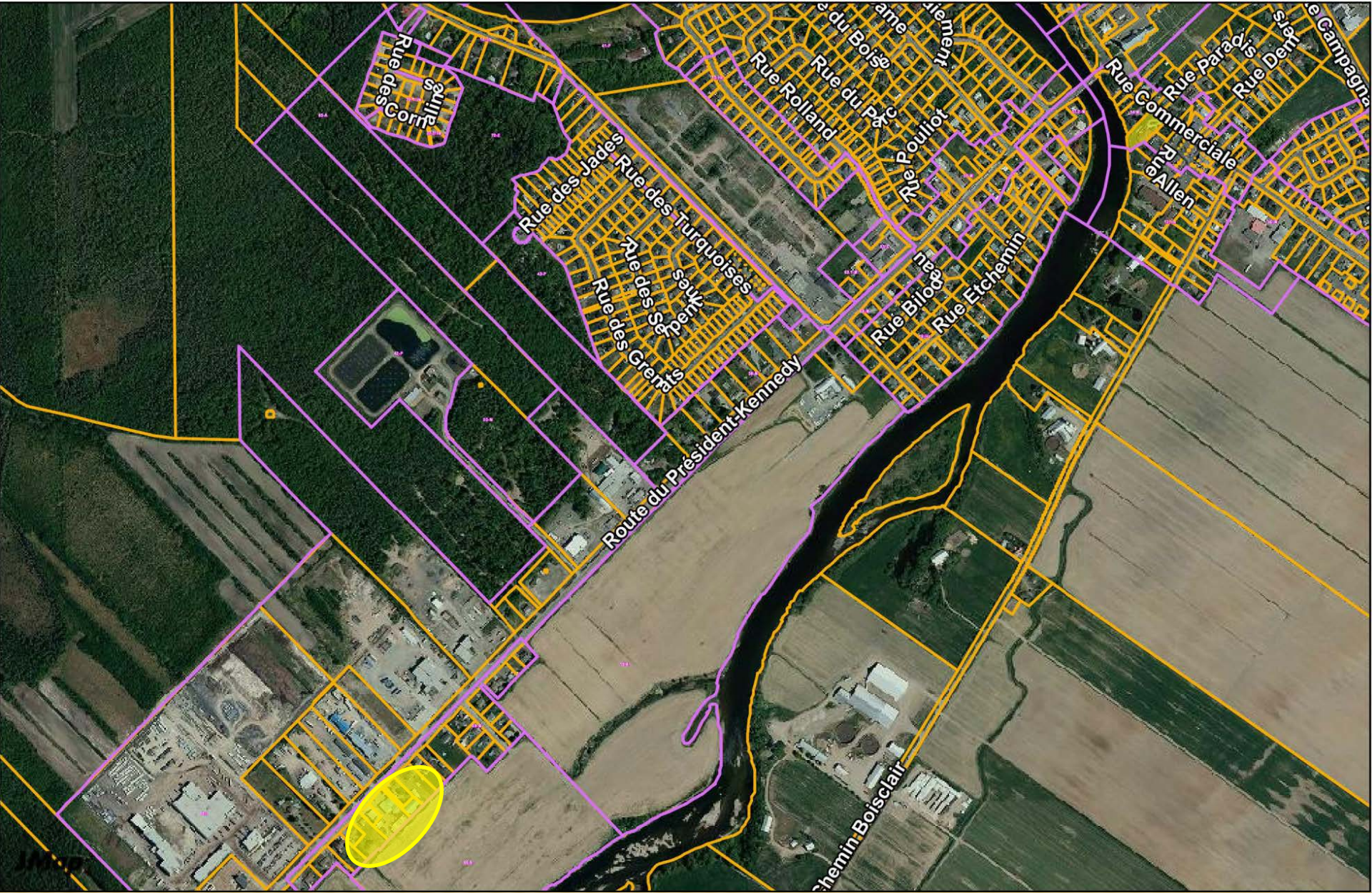
CONSIDÉRANT que ce bâtiment de rangement abriterait des conteneurs pour le rangement de pneus qui ne seront pas vus de l'extérieur;

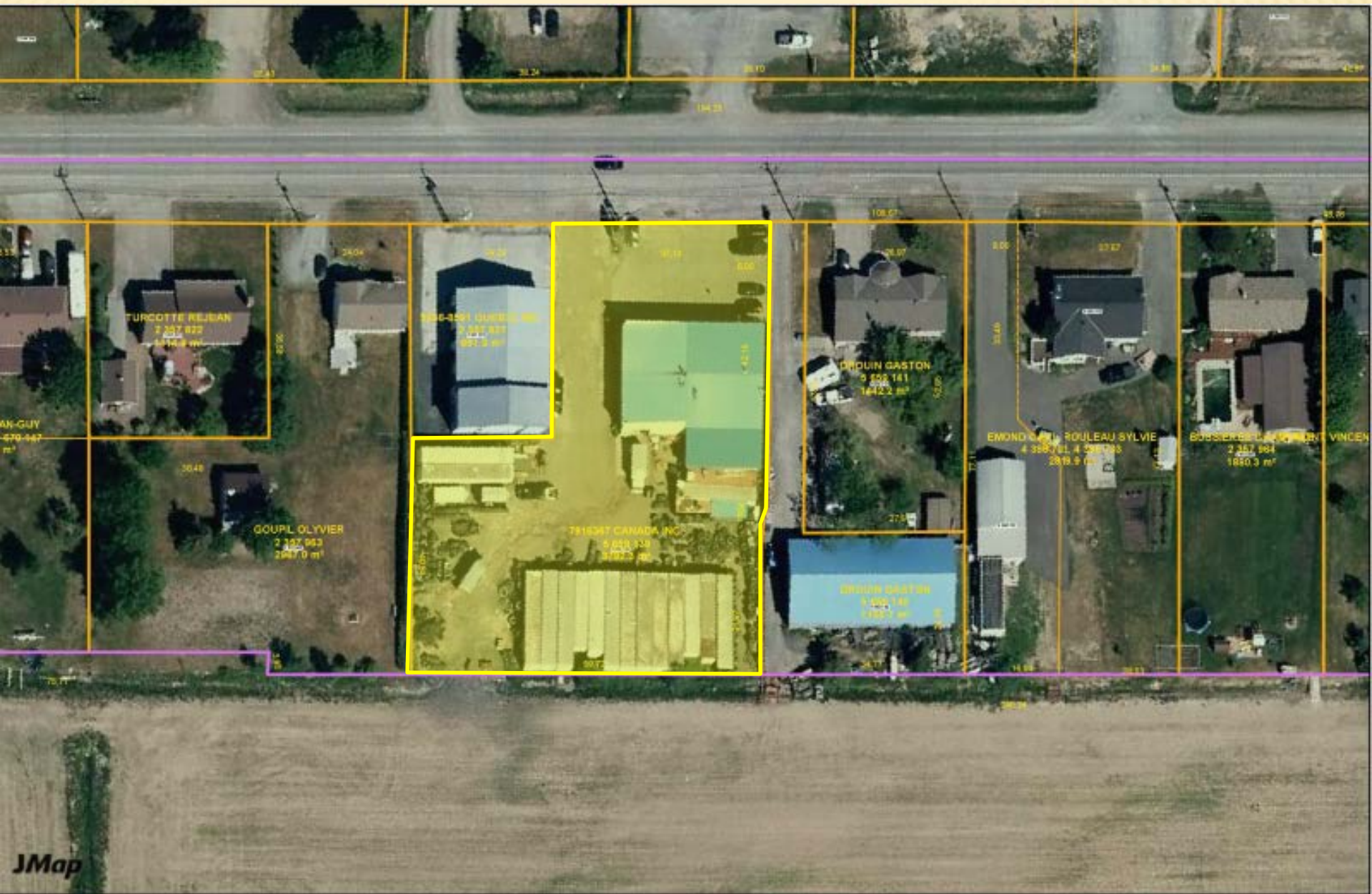
CONSIDÉRANT que la présence de ce bâtiment en partie en marge arrière ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que cette demande n'est pas visée par les articles 145.2 et 145.4 de la LAU concernant l'atteinte à la qualité de l'environnement et aux risques en matière de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général;

IL EST RÉSOLU à la majorité de recommander au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure de Pneus Kennedy et mécanique aux conditions suivantes :

- Aucun conteneur ne doit être visible de l'extérieur une fois la porte avant fermée;
- Le revêtement métallique doit être émaillé et prépeint;
- Les conteneurs ajoutés au bâtiment de rangement limitrophe doivent être retirés ou intégrés à l'intérieur d'un bâtiment.





DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

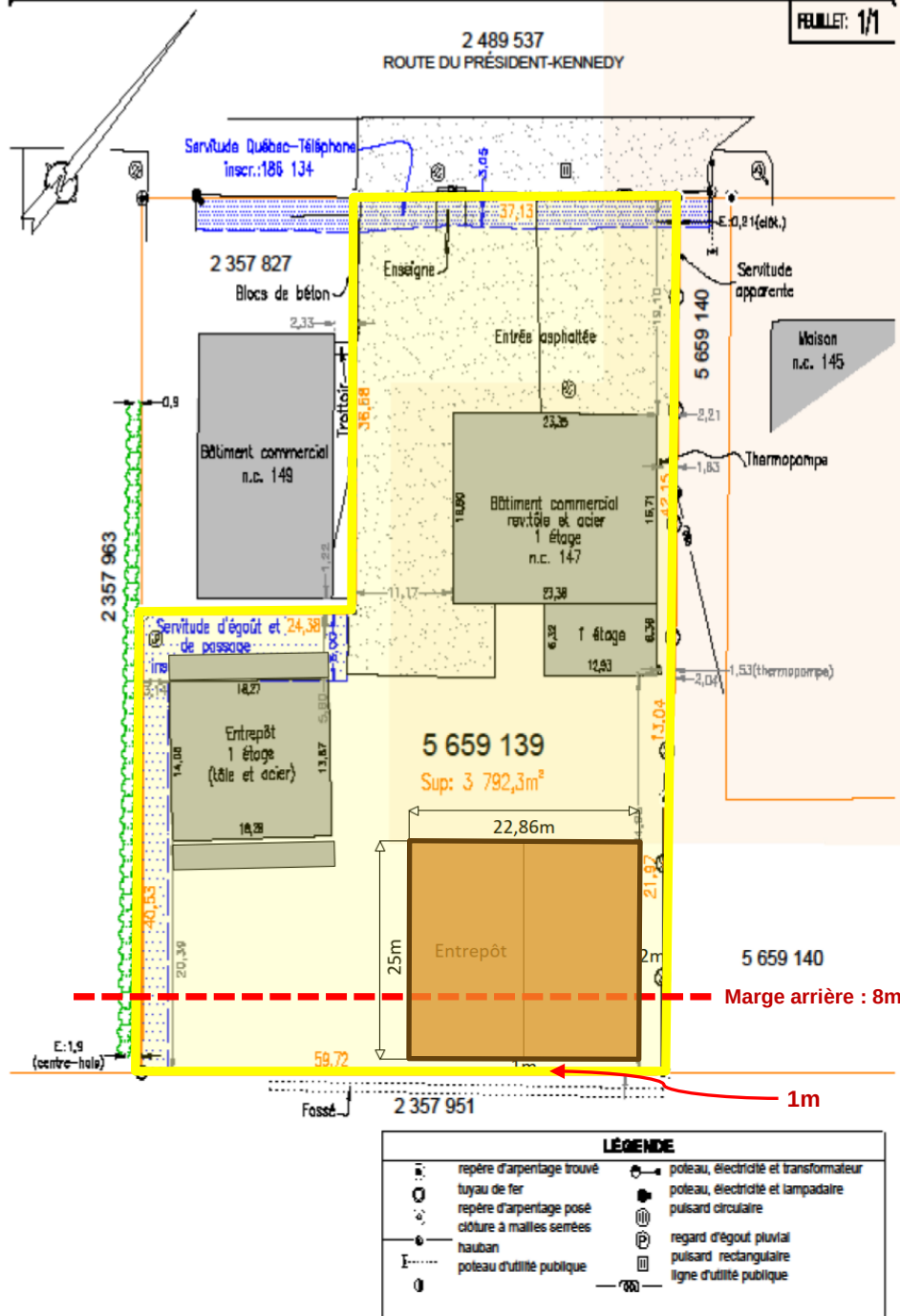
147 route du Président-Kennedy

Présentation de la demande :

Demande de dérogation mineure à l'article 39 du Règlement de zonage n° 409-05, déposée par 7816367 CANADA inc. (Pneus Kennedy et mécanique) sur la propriété du 147 route du Président-Kennedy (lot 5 659 139).

Nature de la demande :

Cette demande vise à autoriser un bâtiment commercial complémentaire de 75' X 82', servant d'entreposage, à 1 mètre de la limite arrière alors que la marge arrière dans la zone 59-M est de 8 mètres.

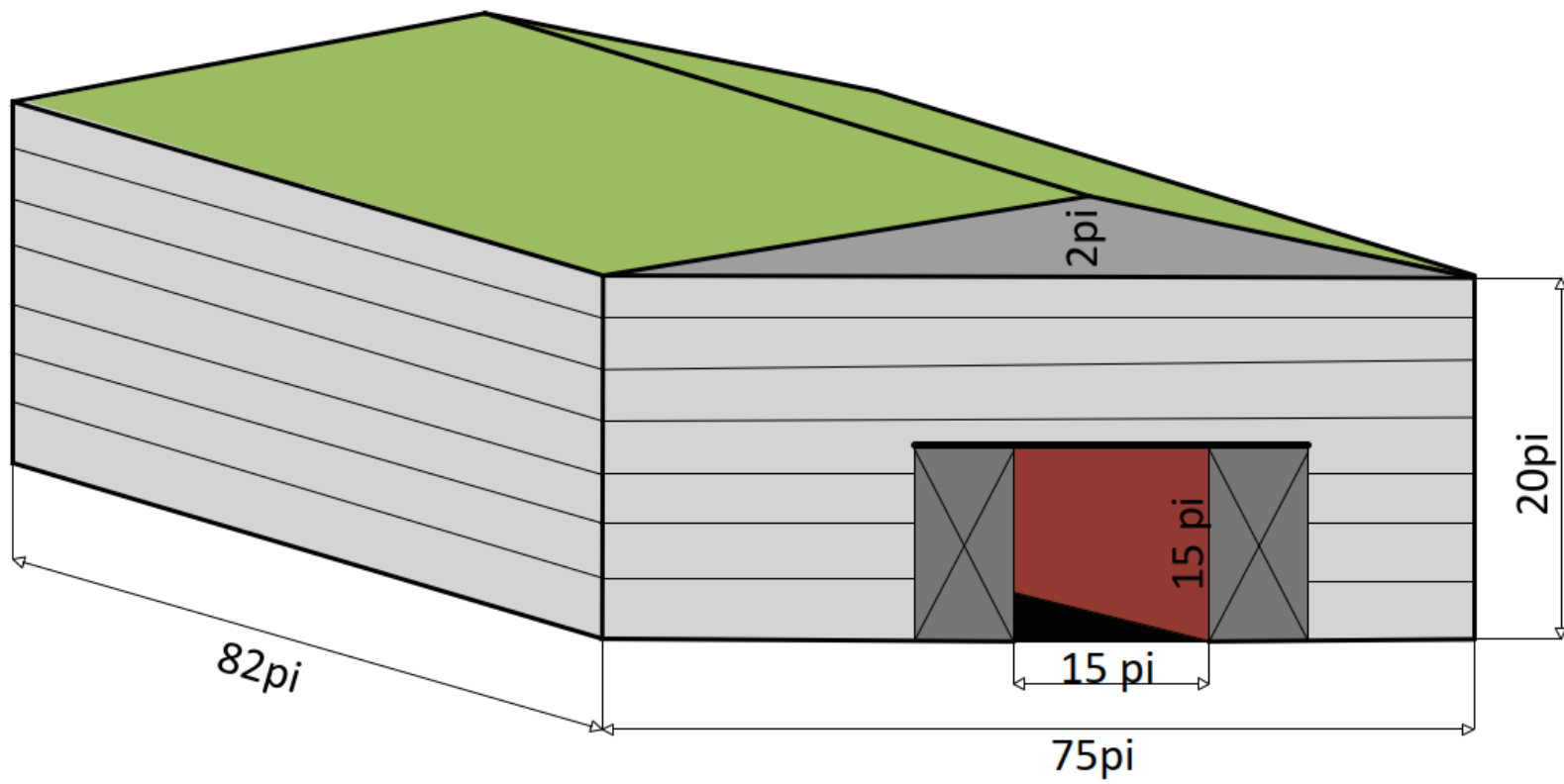


ARTICLE 39 : BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES À UN USAGE DE COMMERCE ET SERVICE, D'INDUSTRIE OU PUBLIC

De manière non limitative, sont permis les bâtiments et usages complémentaires à un usage de commerce et service, d'industrie ou public, en autant qu'ils soient directement liés à l'usage principal.

Les bâtiments complémentaires sont autorisés uniquement en cours latérales et arrière et doivent respecter la hauteur maximale et les marges de recul prévues à la grille des spécifications pour un bâtiment principal. Toutefois, les bâtiments de rangement d'une superficie inférieure à 36 m² peuvent être implantés jusqu'à 2 mètres des limites de propriété latérales et arrière, en respect des zones tampons exigées par le présent règlement.

Grille : Zone 59-M – Marge arrière : 8m



COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉUNION DU 15 JUILLET 2025

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 610 CHEMIN DU TRAIT-CARRÉ

Sébastien Roy présente une demande de dérogation mineure à l'article 72 du Règlement de zonage n°409-05, déposée par Éric Poulin et Isabelle Demers, sur leur propriété du 610 chemin du Trait-Carré (lot 2 359 111).

CONSIDÉRANT que les demandeurs désirent agrandir leur résidence afin d'aménager un logement parental à même une section existante ;

CONSIDÉRANT que l'ajout du logement parental doit respecter les normes d'un immeuble bigénération puisque le terrain est situé en zone agricole et que les immeubles de type bifamilial ne peuvent être autorisés;

CONSIDÉRANT que la demande est dérogatoire aux critères 4 et 11 de l'article 72 du Règlement de zonage n°409-05 concernant l'entrée individuelle en façade avant et la superficie du logement parental;

CONSIDÉRANT que le terrain en question bénéficie d'une superficie de 32.4 Ha alors que l'usage résidentiel peut être agrandi jusqu'à 5 000 m², assurant ainsi la conformité du lot ;

CONSIDÉRANT que la section à l'étage du logement parental a été retirée afin de diminuer sa superficie à ± 125 m² alors que la norme est de 90 m²;

CONSIDÉRANT qu'il serait complexe de diminuer davantage la superficie du logement parental puisqu'il utilise des pièces déjà existantes ou divisées par le prolongement de mur déjà existant ;

CONSIDÉRANT que l'entrée individuelle du logement parental située en façade avant est déjà existante, éloignée et très peu visible de la route, et que l'immeuble n'a aucun voisin unifamilial rapproché;

CONSIDÉRANT que les logements multigénérationnels en zone agricole sont autorisés par la LPTAA et que la demande respecte les trois conditions énumérées à l'article 21 du chapitre P-41.1, a. 80;

CONSIDÉRANT que l'attente 4.2.4 des OGAT stipule que les usages unifamilial et bifamilial pourront être autorisés à l'intérieur de la zone agricole lors de la refonte des schémas d'aménagement ;

CONSIDÉRANT que l'ajout de cet usage ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT que cette demande n'est pas visée par les articles 145.2 et 145.4 de la LAU concernant l'atteinte à la qualité de l'environnement et aux risques en matière de sécurité publique, de santé publique ou de bien-être général;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de recommander au conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure de Éric Poulin et Isabelle Demers concernant la superficie du logement parental et de l'entrée individuelle pour un logement parental au 610 chemin du Trait-Carré.



Rue D...
Rue Pompi...

Rue L...
Rue Liberté

Rue Belleau

Rue Commerciale

Route Campagna

Rue des Érables

Chemin du Trait-Carré

JMap





© 2025 Google

Google Earth

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

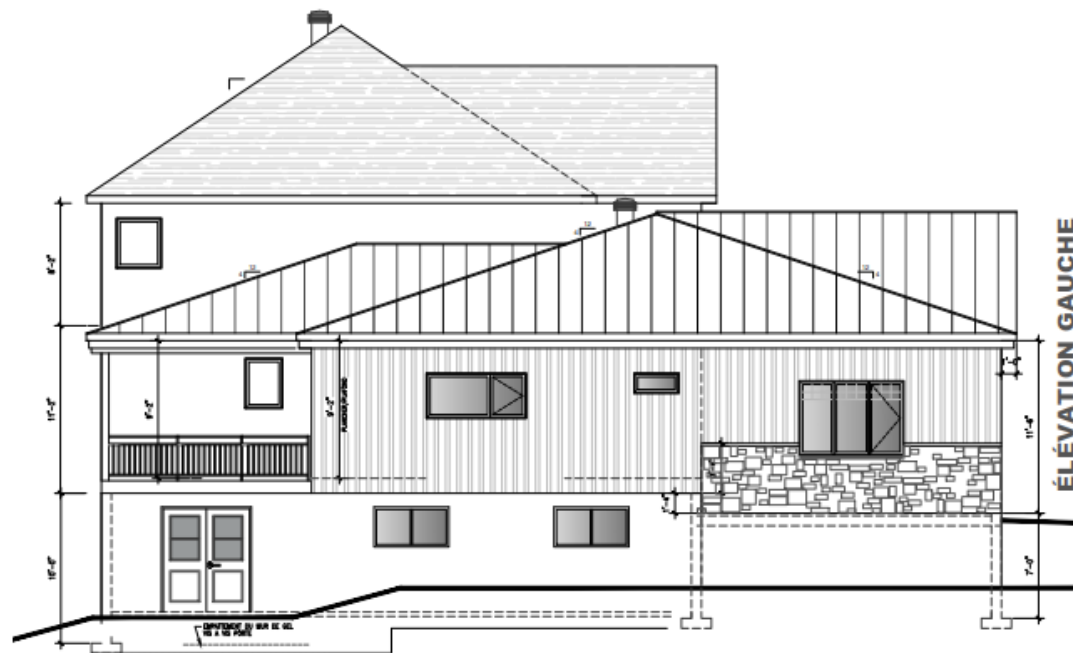
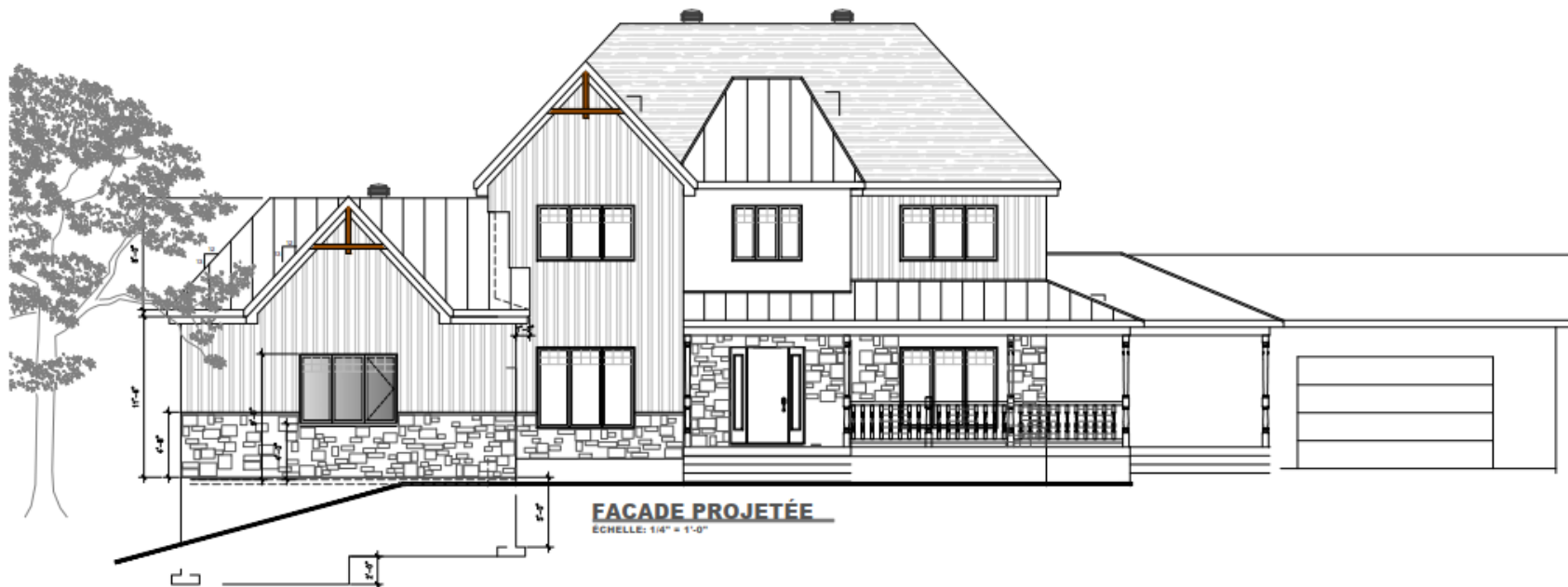
610 chemin du Trait-Carré

Présentation de la demande :

Demande de dérogation mineure à l'article 72 du Règlement de zonage n° 409-05, déposée par Éric Poulin et Isabelle Demers sur la propriété du 610 chemin du Trait-Carré (lot 2 359 111).

Nature de la demande :

Cette demande vise à autoriser la création d'un logement parental de 125 m², alors que la norme maximale est de 90 m², et bénéficiant d'une entrée individuelle en façade avant.



POUR INFORMATION 16/01/2025



CLIENTS:
Gabrielle Poulin
et Éric, Isabelle Demers
610, trail-carré
Saint-Henri, Bellechasse
581-996-4603

PROJET
AGRANDISSEMENT
RÉSIDENTIEL

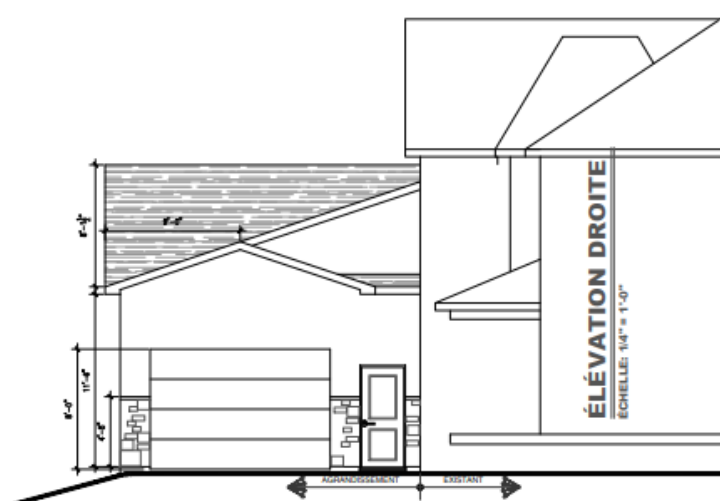
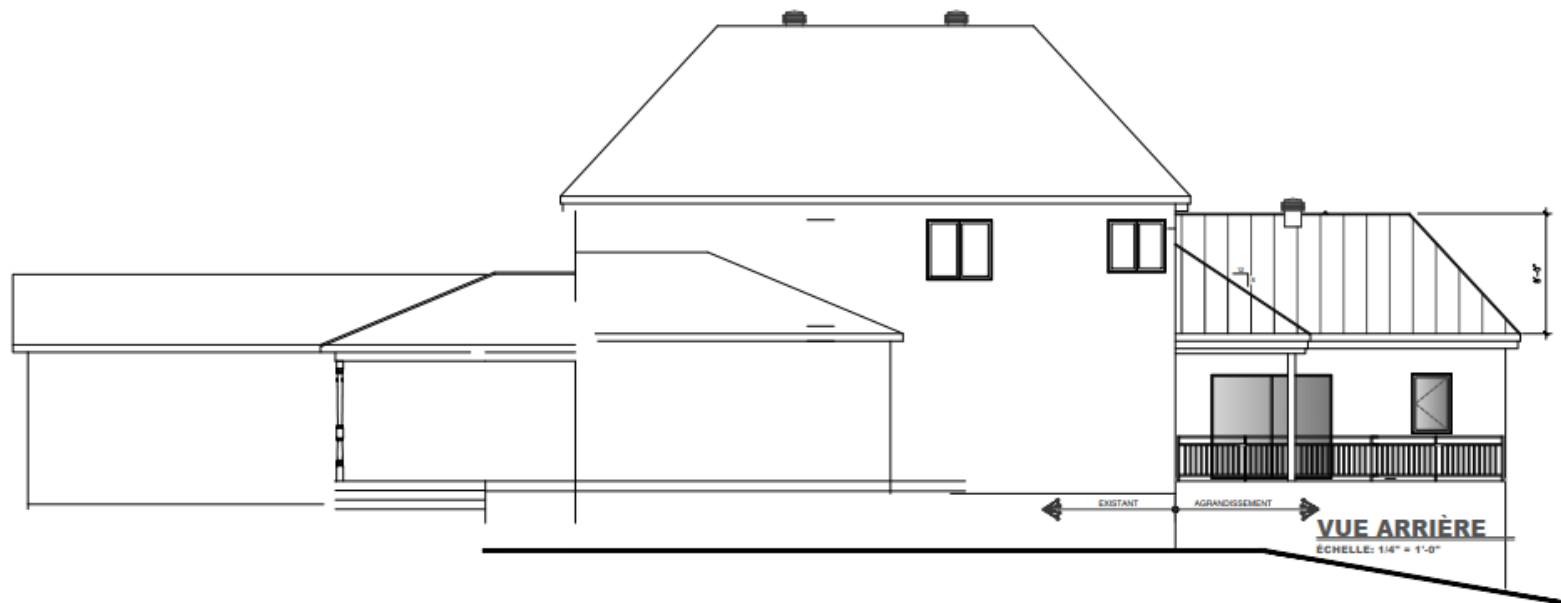
DESSIN
ÉLÉVATIONS

DESSINÉ PAR
JÉRÔME ROY

ÉCHELLE
1/4" = 1'-0"

16/01/2025

FEUILLE
1/2



POUR INFORMATION 16/01/2025



CLIENTS:
Gabrielle Poulin
et Éric, Isabelle Demers
610, trail-carré
Saint-Henri, Bellechasse
581-996-4603

PROJET
AGRANDISSEMENT
RÉSIDENCE

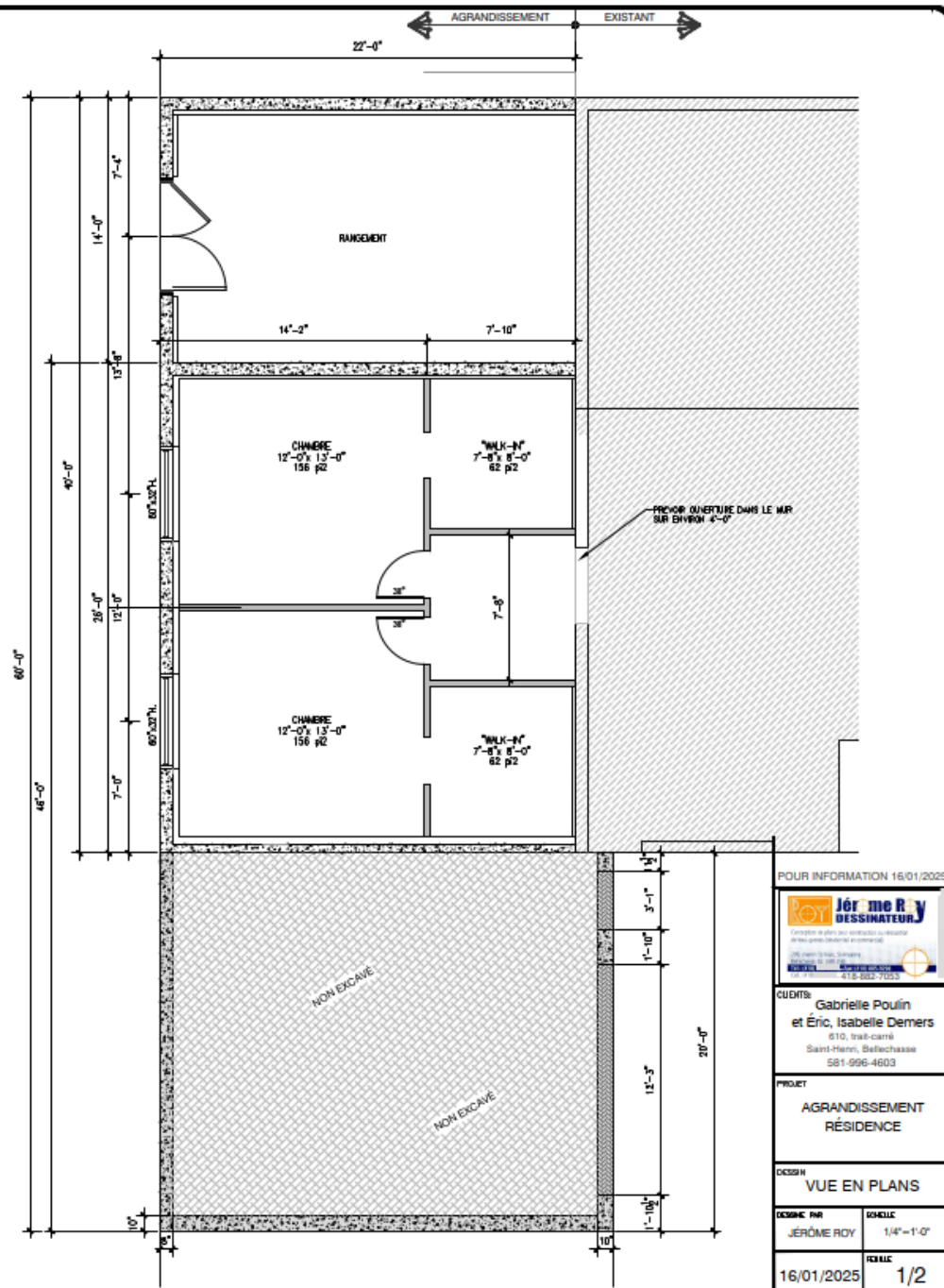
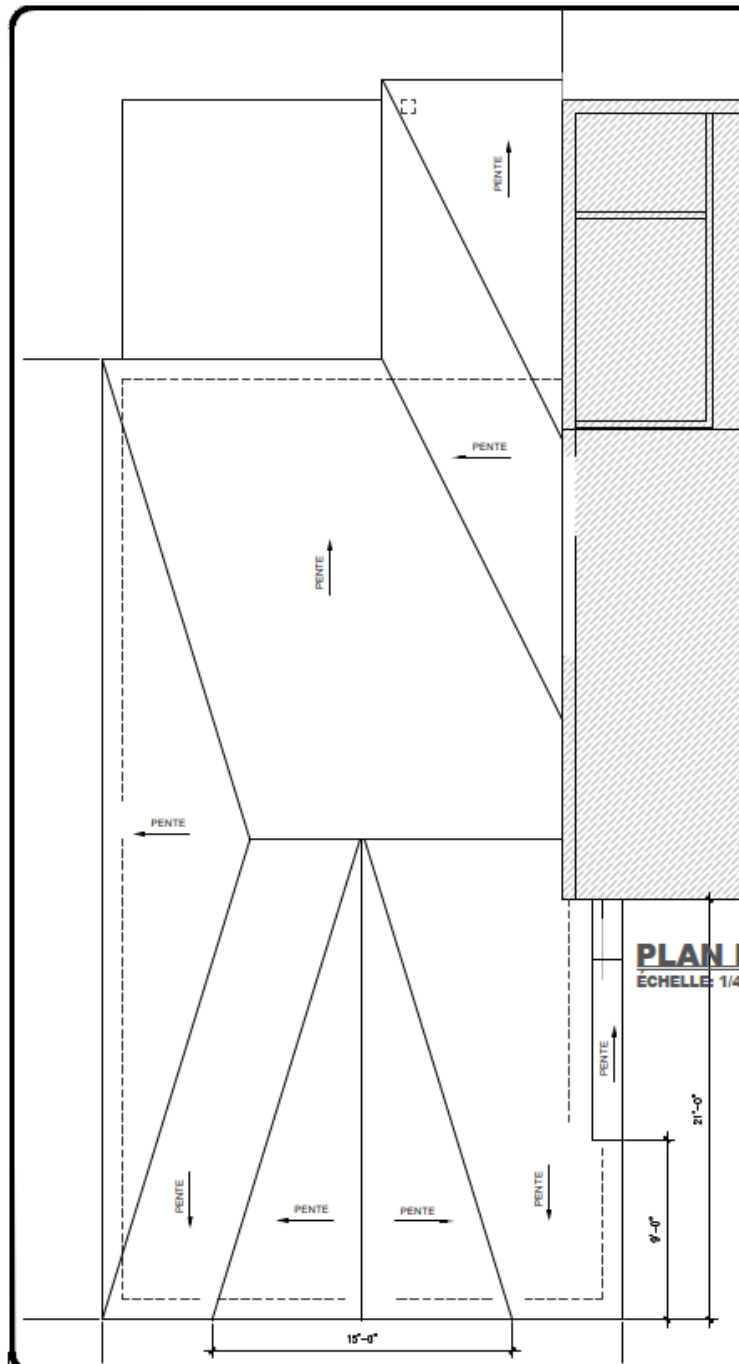
DESSIN
ÉLÉVATIONS

DESSINÉ PAR
JÉRÔME ROY

ÉCHELLE
1/4" = 1'-0"

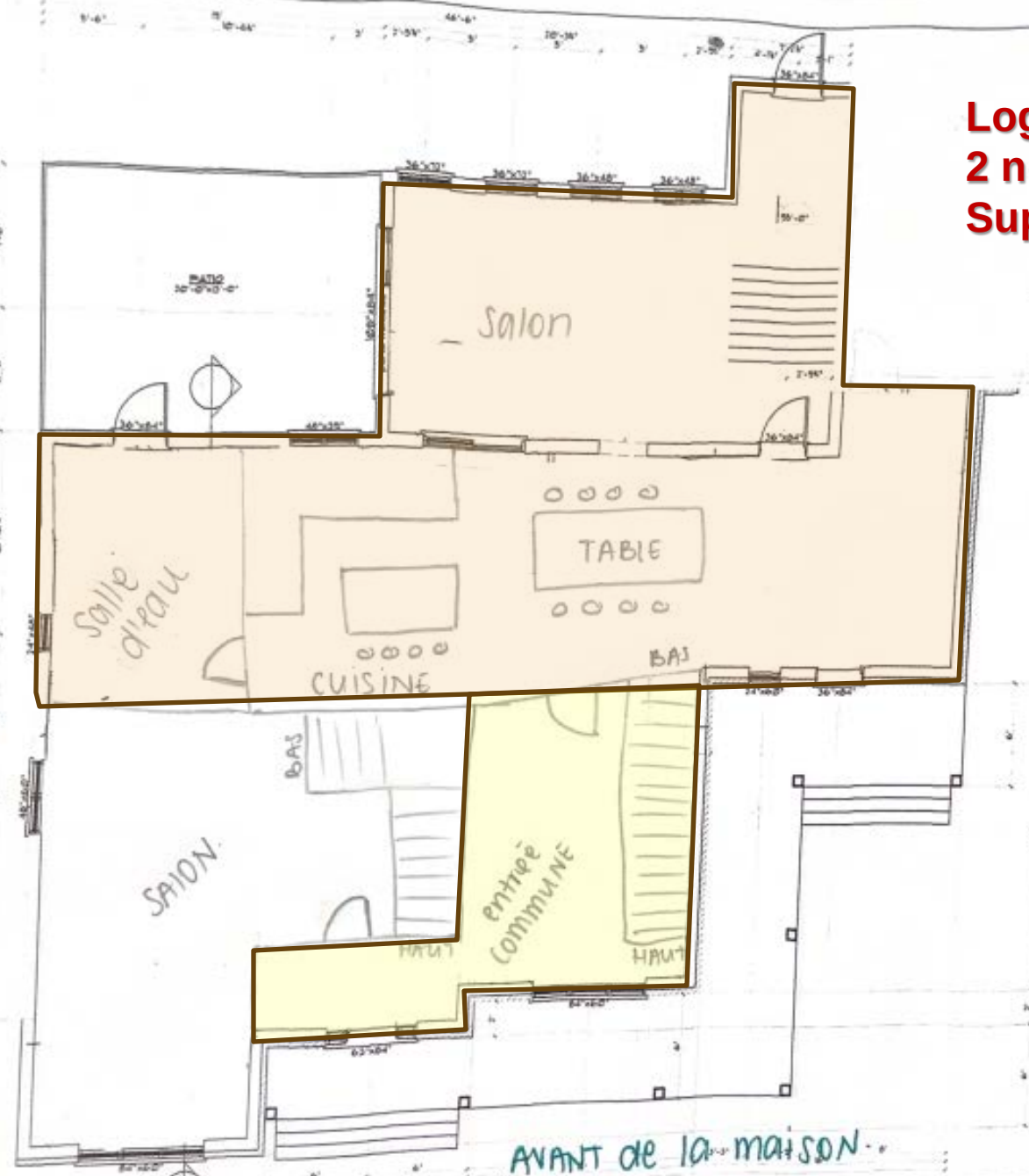
16/01/2025

FEUILLE
1/2



Agrandissement

Logement parentale sur
2 niveaux
Superficie totale : ± 160 m²



REZ-DE-CHAUSSEE
Niveau

PLAN DE RÉFÉRENCE	☒
PLAN D'ÉTAT	☐
PLAN DE CONSTRUCTION	☐

L'architecte est tenu de verser toutes les pièces de son dossier.

Tous droits de réimpression sont réservés. Toute réimpression sans autorisation écrite de l'architecte est formellement interdite.

Aucune réimpression de ce plan ne pourra être faite sans la permission écrite de l'architecte.

Le plan ne peut être utilisé pour la construction sans la permission écrite de l'architecte.

agrandissement résidence
ERIC POULIN
ISABELLE DEMERS
tel: 633-9397

21 rue St-Georges
Lévis Qc.
tel: 833-9508

Dessiné par
Marco Brochu

DATE
janvier 2006

N° DE PROJET
08-eto-labelle

7/10

[illegible][illegible]

✖ chapitre P-41.1, r. 1.1

✖ Règlement sur l'autorisation d'aliénation ou d'utilisation d'un lot sans l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec

✖ Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA)

✖ (chapitre P-41.1, a. 80).

✖ 21. L'utilisation d'un logement multigénérationnel dans une résidence est permise aux conditions suivantes:

✖ 1° il partage la même adresse civique que le logement principal;

✖ 2° il partage le même accès au système d'approvisionnement électrique, d'approvisionnement d'eau potable et d'évacuation d'eaux usées que le logement principal;

✖ 3° il est relié au logement principal de façon à permettre la communication par l'intérieur.

✖ RÈGLEMENT DE ZONAGRE N° 409-05

✖ MUNICIPALITÉ DE SAINT-HENRI

✖ ARTICLE 72 : AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT PARENTAL

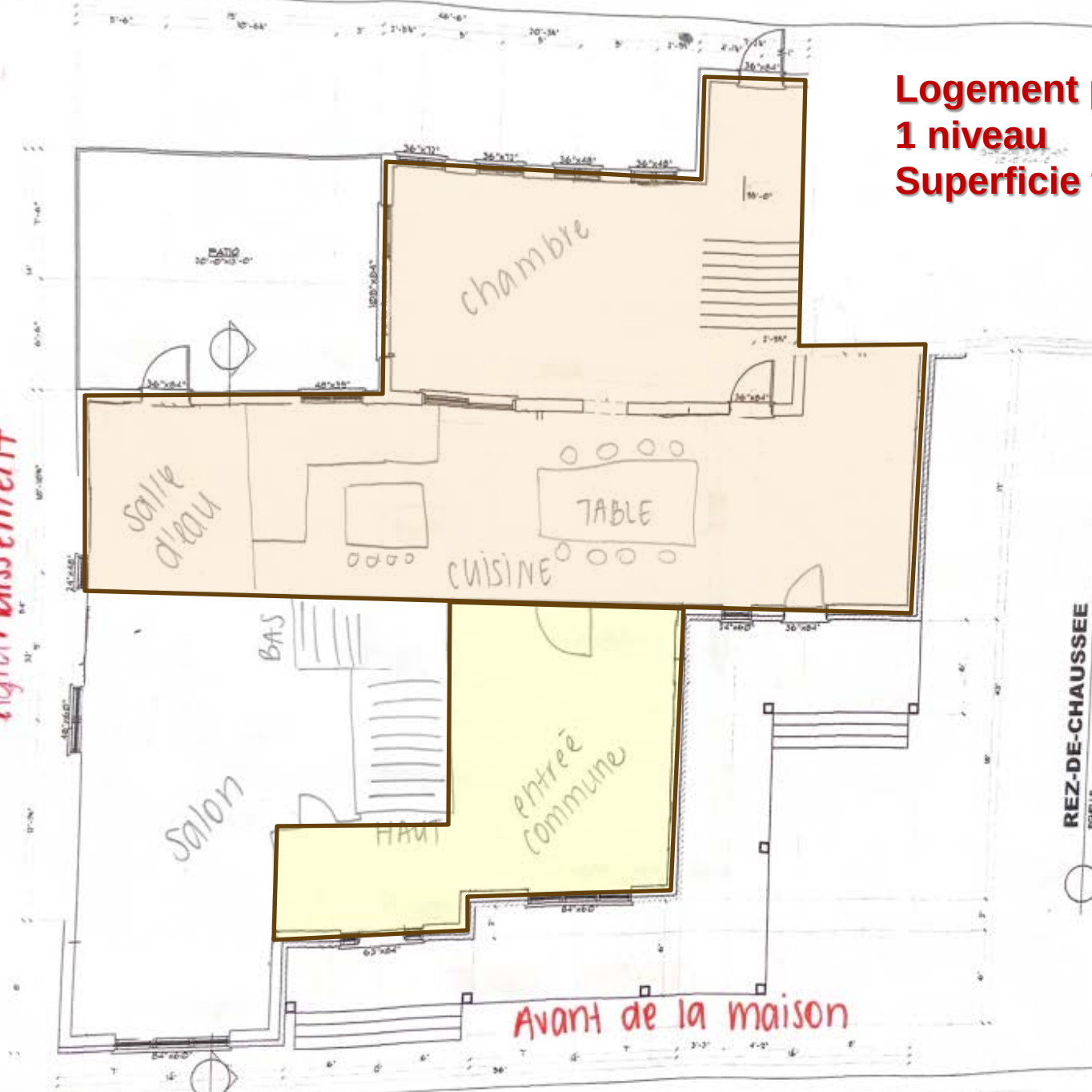
- ✖ Un logement supplémentaire est autorisé en surplus du logement principal aux conditions suivantes:
 - ✖ 1. être situé dans une habitation unifamiliale ;
 - ✖ 2. être situé dans un bâtiment principal ;
 - ✖ 3. l'entrée du logement parental doit être commune avec l'entrée principale de la résidence ;
 - ✖ 4. en plus de l'entrée principale, une entrée individuelle est autorisée à la condition d'être aménagée sur la façade arrière ou latérale du bâtiment ;
 - ✖ 5. l'entrée principale commune doit donner accès à un hall commun permettant d'accéder aux deux logements ;
 - ✖ 6. le logement parental doit contenir un maximum de deux (2) chambres à coucher ;
 - ✖ 7. le logement parental peut être aménagé au rez-de-chaussée à l'étage ou au sous-sol ;
 - ✖ 8. la ou les chambres à coucher doit ou doivent être dotées d'une ou plusieurs fenêtres dont la surface vitrée minimale est de 5 % de la surface desservie et ne comporter aucune margelle ;
 - ✖ 9. les services d'utilités publiques doivent être communes (entrée électrique et compteur d'eau) ;
 - ✖ 10. un (1) seul logement parental est autorisé par habitation ;
 - ✖ 11. la superficie minimale du plancher du logement parental doit être de 36 m² et la superficie maximale de 90 m² sous réserve de ne pas excéder celle du logement principal ;
 - ✖ 12. l'adresse civique doit être commune avec le logement principal ;
- ✖ Un logement parental définitivement vacant depuis plus de quatre (4) mois doit être réintégré au logement principal.

OGAT : Attente 4.2.4 (extrait)

- ✖ À l'extérieur des PU21, la MRC doit :
- ✖ Pour le développement à des fins résidentielles :
 - + À l'extérieur des regroupements significatifs, la MRC doit limiter les usages résidentiels permis aux résidences unifamiliales et **bifamiliales**.

Aggrandissement

Logement parentale sur
1 niveau
Superficie totale : $\pm 125 \text{ m}^2$



REZ-DE-CHUSSEE

Echelle

PLANS DE RÉFÉRENCE	☒
PLANS D'ÉLÉMENTATION	☐
PLANS POUR CONSTRUCTION	☐

L'entrepreneur est tenu de vérifier l'exactitude des plans et de les modifier en conséquence.

Tous les plans sont soumis à la validation de l'architecte et de l'ingénieur en charge de la construction.

Aucun plan ne doit être utilisé sans l'approbation de l'architecte.

Le plan de construction est soumis à la validation de l'architecte et de l'ingénieur en charge de la construction.

Aggrandissement résidence
ERIC POULIN
ISABELLE DEMERS
M. 655-9397

31 Rue St-Onésime
Lévis Qc.
tel.: 835-9908

Dessiné par
Marco Brochu

DATE
janvier 2006

NO. DE PROJET
CS-arc-isabelle

7/10

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 17 JUILLET 2025**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 206 ROUTE DU PRÉSIDENT-KENNEDY

Sébastien Roy présente une demande de dérogation mineure à l'article 53.2 du Règlement de zonage n°409-05, déposée par 9500-8876 Québec inc. (Construction 418 inc.) sur la propriété du 206 route du Président-Kennedy (lot 6 559 366).

CONSIDÉRANT que le demandeur propose la construction d'un projet mixte alliant un local commercial d'entrepreneur général et deux logements résidentiels ;

CONSIDÉRANT que pour correspondre au nombre de cases de stationnement minimal requis par la réglementation, le projet inclura 5 cases de stationnement extérieurs et 2 cases de stationnement intérieurs;

CONSIDÉRANT que l'accès à la route de l'aire de stationnement ne peut être fait ailleurs sur le terrain que l'emplacement proposé dû aux normes du MTQ afin de respecter la distance minimale requise et les aménagements adaptés par rapport à un ponceau à l'Ouest et à une propriété voisine à l'Est;

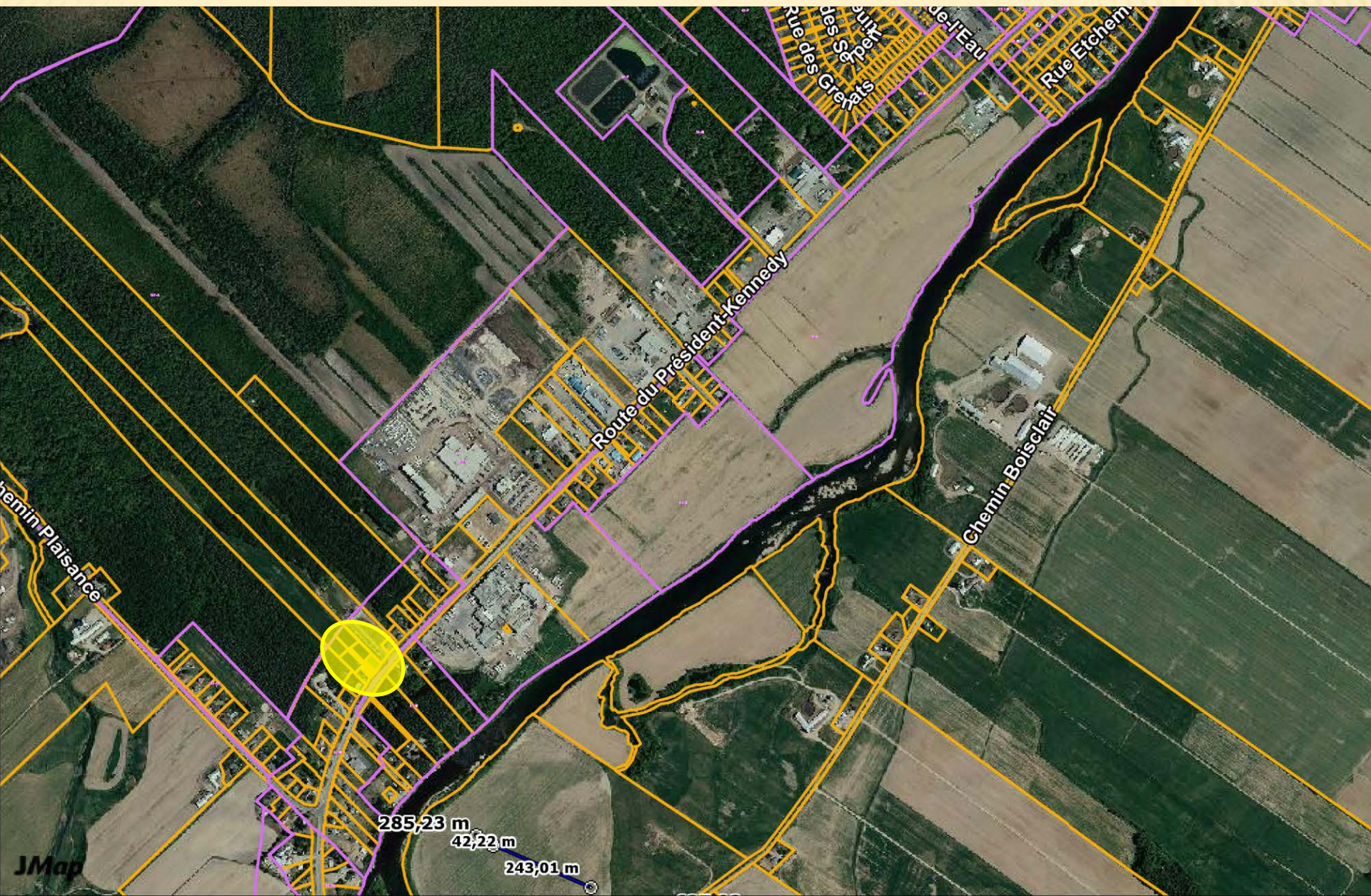
CONSIDÉRANT que l'emplacement de cet accès oblige un décalage de l'aire de stationnement de 3,1 mètres vers le devant l'immeuble;

CONSIDÉRANT qu'avec ce décalage, l'aire de stationnement empiète de 5,77 mètres devant la façade de la partie résidentielle de l'immeuble, soit 57%, alors que la réglementation autorise un empiètement de 33%, soit 3,58 mètres.

CONSIDÉRANT que le bâtiment projeté utilise l'entièreté de la largeur constructible du terrain, ce qui fait que l'immeuble ne peut se déplacer afin de respecter la réglementation ou minimiser cet empiètement;

CONSIDÉRANT que l'immeuble peut être revu à la baisse en superficie et en usage afin de correspondre aux normes et aux particularités du terrain;

IL EST RÉSOLU à l'unanimité de recommander au conseil municipal de ne pas autoriser la demande de dérogation mineure déposée par Construction 418 inc. telle qu'elle a été déposée.



Route du Président Kennedy

Chemin Boisclair

Rue Etchem

Rue de l'Eau

Rue des Grands Rats

Chemin Plaisance

285,23 m
42,22 m
243,01 m

JMap



9500-8876 QUEBEC INC.

6 624 459

1203.4 m²

9500-8876 QUEBEC INC.

6 559 366

751.9 m²

9500-8876 QUEBEC INC.

2 387 803

6 123 800

2 488 518

2 047 830

3 228 547

28.16

29.44

59.71

30

60.88

8 634 684

8 834 400

8 044 117

8 170 004

45.72

8 912 100

C INC.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

206 route du Président-Kennedy

Présentation de la demande :

Demande de dérogation mineure à l'article 53.2 du Règlement de zonage n° 409-05, déposée par 9500-8876 Québec inc. (Construction 418 inc.) sur la propriété du 206 route du Président-Kennedy (lot 6 559 366).

Nature de la demande :

Cette demande vise à autoriser un stationnement lié à un immeuble à usage mixte comprenant deux logements et un commerce alors que l'aire de stationnement empièterait de 5,77 mètres vis-à-vis la partie habitable de l'immeuble et que la norme permet un empiètement de 3,58 mètres.



**TRIPLEX COMMERCIAL
SAINT-HENRI - VERSION MIROIR**



IMAGES PRÉSENTÉES À TITRE INDICATIF
UNIQUEMENT. PEUT VARIER DES ÉLEVATIONS.

Étape	POUR CONSTRUCTION, sous condition d'approbation de la ville REV. 1	#	NOM DE PAGE	1. PLAN DE FONDATIONS 2. PLAN DE SOUS-SOL - CONSTRUCTION 3. PLAN DE SOUS-SOL - AMÉNAGEMENT 4. PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE - CONSTRUCTION 5. PLAN DE REZ-DE-CHAUSSEE - AMÉNAGEMENT 6. PLAN DÉTACHÉ - CONSTRUCTION 7. PLAN DÉTACHÉ - AMÉNAGEMENT 8. PLAN DE TOIT 9. ÉLEVATION AVANT 10. ÉLEVATION LATÉRALE GAUCHE 11. ÉLEVATION ARRIÈRE 12. ÉLEVATION LATÉRALE DROITE 13. COUPE LONGITUDINALE SCHEMATIQUE ET COMPOSITIONS TYPES 14. COUPE DE MUR TYPE 15. IMPLANTATION PROPOSÉE	Client	Forgues Immobilier, M. Nicolas Forgues
					Dossier	2024-09
Dessiné par:	V. LAFOREST				Adresse du bâtiment	210 Route du Président-Kennedy, Saint-Henri, G0R 3E0
Vérifié par:	V. LAFOREST				Date	2025-07-02

POUR CONSTRUCTION
sous condition d'approbation de la ville
ÉMIS LE: 2025-07-02

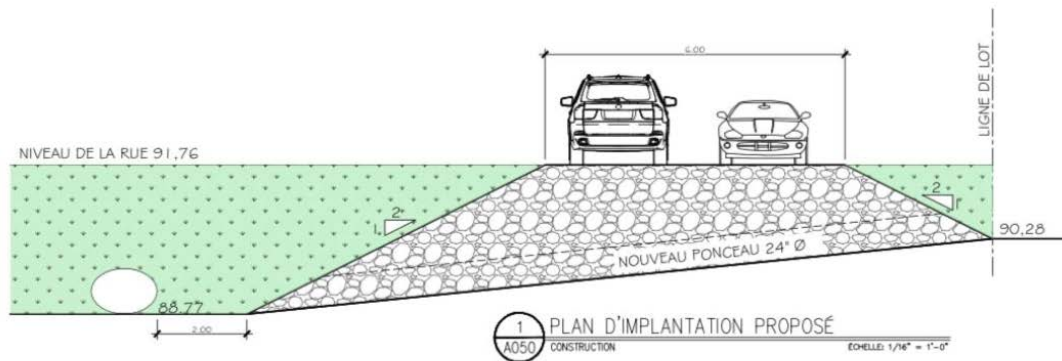
LES PLANS LAFOREST

1280, RUE DELAGE
SAINT-GILLES, QUÉBEC, G0S 2P0
CELL: (581) 337-2697
COURRIEL: PLANS.PERSONNALISES@OUTLOOK.COM

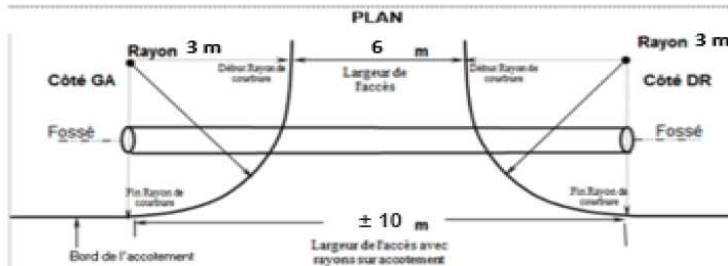
LES PLANS LAFOREST

1280, RUE DELAGE
SAINT-GILLES, QUÉBEC, G0S 2P0
CELL: (581) 337-2697
COURRIEL: PLANS.PERSONNALISES@OUTLOOK.COM

Esquisses de l'autorisation d'accès à la route du MTQ



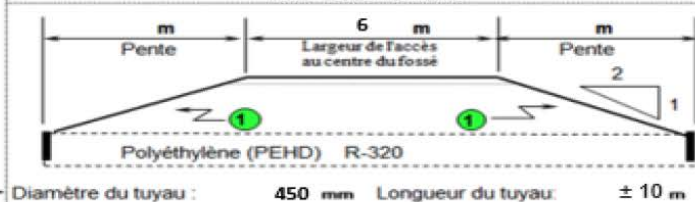
PLAN DE LOCALISATION



- 1 - Les talus devront être recouverts de matériaux empêchant l'érosion et devront avoir une pente de 2 dans 1.
- 2 - Des tuyaux biseautés ou avec buses sont exigés à tous les nouveaux accès construits en béton ou en tôle.

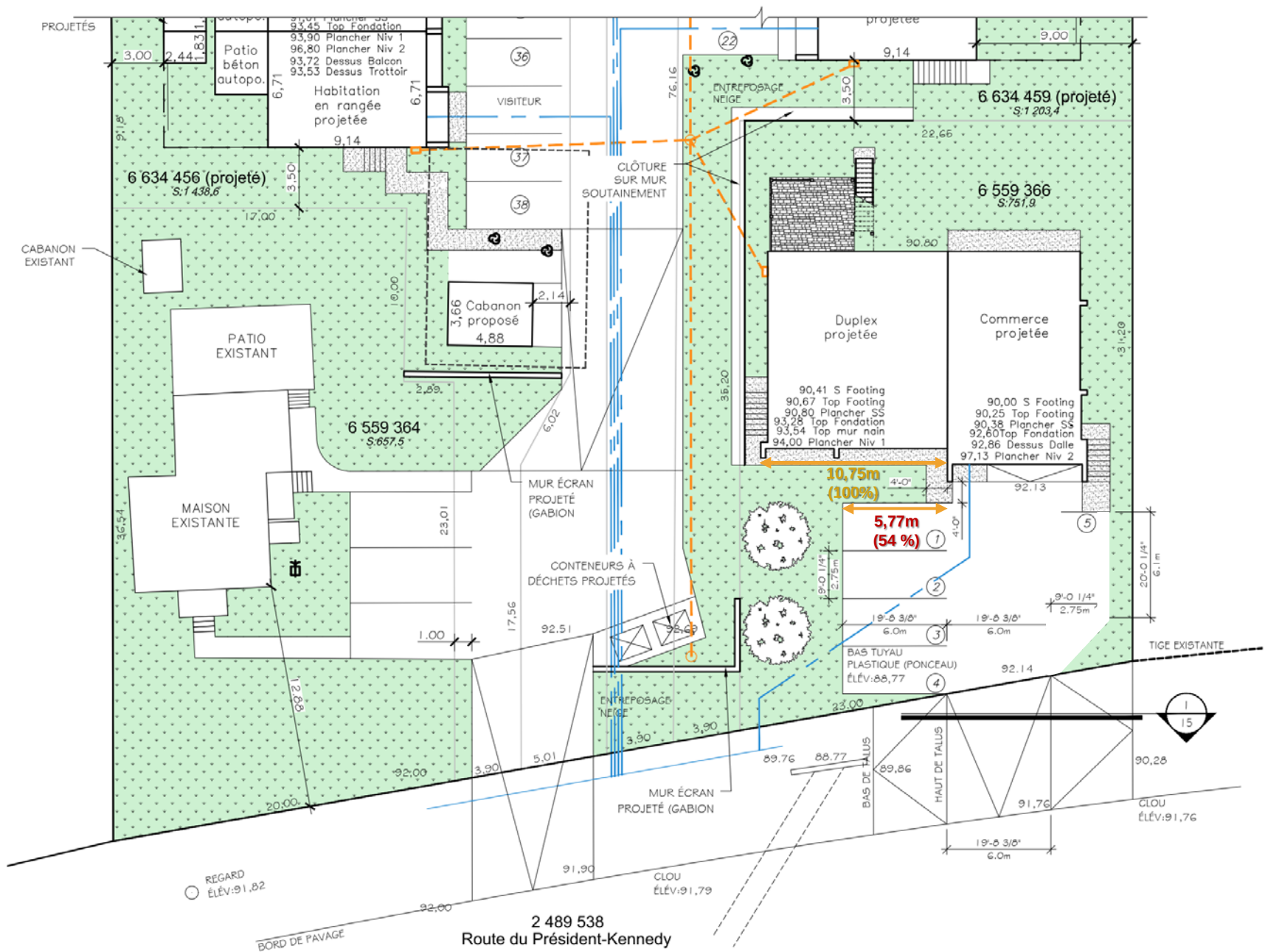
3 - Aucun mur ne sera toléré aux extrémités du ponceau.

COUPE DE TRAVERS



Aire de stationnement dérogatoire





PLAN D'IMPLANTATION PROPOSÉ

CONSTRUCTION

ÉCHELLE: 1/16" = 1'-0"



MÉMO

À : Jérôme Fortier, directeur général et greffier-trésorier

DE : Michel Roy, directeur des Services techniques

OBJET: Adjudication du contrat pour la fourniture des poteaux d'éclairage décoratifs incluant les potences pour le parc de la piste cyclable

DATE : Jeudi le 24 juillet 2025

Bonjour Jérôme,

Dans le cadre du projet d'aménagement du parc de la piste cyclable, un comité a été formé pour gérer l'aménagement du nouveau parc. Ce comité est formé de Catherine Dumont, Audrey Pomerleau, Pierre Simard et de moi-même.

Ainsi, nous devons acquérir des luminaires pour rendre les lieux sécuritaires dans un premier temps et dans un deuxième temps pour mettre en valeur les différents équipements du nouveau parc.

L'orientation de départ voulait que le type d'éclairage à installer devait être moderne, bien s'adapter à chacun de nos modules et pouvoir résister aux actes de vandalisme. Le comité a même considéré un système d'éclairage de type solaire. Ce type d'éclairage a été abandonné en raison des doutes sur sa fiabilité à moyen terme (ce aurait été un choix intéressant sans ce doute sur sa fiabilité).

Ainsi, nous avons arrêté notre choix sur un lampadaire fabriqué par la compagnie Zilux qui fabrique ses produits directement à Québec. Les brochures décrivant les poteaux d'éclairage sont en annexe.

Cliquer sur texte pour accéder au lien

Il s'agit d'un poteau carré en aluminium, recouvert avec des impressions d'acrylique, très résistant, avec un fini béton de couleur grise. Aux quatre coins des poteaux, il y a des bandes d'éclairage au DEL pour ajouter une touche esthétique très originale. Les potences seront de type P (simple) ou T (double), tel qu'il est montré à la page 12 du catalogue en annexe.

Dans ce type de produit, il n'y a pas beaucoup de fournisseurs avec des produits originaux qui répondent à nos besoins. Le prix soumis, soit 3 684,00\$ pour un poteau de 20 pieds avec potence simple ou 4 210,00\$ pour un poteau avec potence double représentent un prix que nous jugeons fort acceptable. Également, l'achat directement du fabricant nous évite de payer pour des intermédiaires que nous n'avons pas vraiment besoin dans ce projet.

Ainsi, nous recommandons d'accorder le contrat sans appel d'offres à Zilux pour l'achat de 19 lampadaires pour un montant de 87 735,12\$ taxes incluses.

Je demeure à ton entière disposition si tu désires de plus amples informations.

sooumission détaillée à venir d'ici lundi soir

Michel Roy,
Directeur des Services techniques

p.j. Proposition budgétaire de Zilux
Catalogue de produits Zylux

Éclairage et mobilier urbains créatifs





Réinventer les espaces urbains lumineux

Nous élevons l'éclairage et le mobilier urbains créatifs à un tout autre niveau.

Finis texturés uniques

Structures en aluminium sans joint

Motifs en découpe CNC distinctifs

Produits fabriqués en Amérique du Nord

Meilleure garantie de l'industrie

Ce qui nous distingue

L'innovation est un principe fondamental chez Zilux, qui nous pousse à ouvrir de nouvelles voies dans le domaine de l'éclairage extérieur. En utilisant une combinaison de techniques novatrices, nous avons développé un design en instance de brevet qui permet des concepts de luminaires urbains et de mobilier urbain hautement personnalisés.

Découvrez par vous-même ce qui nous distingue et comment nous concrétisons cela à travers des solutions remarquables en matière d'aménagement paysager urbain.

Approche visionnaire	4
Solutions créatives uniques	6
Construction robuste sans joint	8
Éclairage urbain	10
Lampadaires	12
Bollards	14
Colonnes lumineuses	16
Colonnes artistiques	18
Mobilier urbain	20
Pergolas	22
Système de clôture	24
Murs d'intimité	26
Certifications	28
Textures / couleurs	29
Comment spécifier	30
Inspiration	32



MISSION

Approche visionnaire

Nous adoptons une vision d'avenir, car elle ouvre la voie à un soutien proactif et à une collaboration étroite avec les professionnels de l'aménagement urbain et les experts en éclairage extérieur. Cela nous incite également à dépasser les attentes et à offrir plus de valeur à nos partenaires.

Nous sommes polyvalents et nous nous adaptons à l'évolution des conditions du marché et aux progrès technologiques. Les clients bénéficient de notre flexibilité, car ils peuvent compter sur nous pour tirer parti de solutions innovantes afin d'étendre notre offre en fonction des besoins et des tendances à venir.

Notre vision à long terme est de devenir le fournisseur de choix en éclairage et mobilier urbains pour nos partenaires, en soutenant l'évolution de leurs besoins grâce à une expertise digne de confiance, un service fiable et des solutions pertinentes et attrayantes.



Engagement en faveur du développement durable

- Mesures mises en œuvre pour réduire l'empreinte carbone tout au long du cycle de vie du produit, de sa conception à son élimination.
- Les processus de fabrication responsables contribuent à réduire les déchets, à faciliter le démantèlement et le recyclage, et à réduire l'enfouissement des déchets.



Utilisation de l'aluminium

- Aluminium d'origine locale, réputé pour sa durabilité et sa recyclabilité.
- Les extrusions d'aluminium garantissent l'intégrité structurelle des fixations.
- Matériau composite d'aluminium (ACM) – plus léger, plus facile à transporter et moins énergivore que l'aluminium – utilisé pour les panneaux latéraux.

Lutte contre la pollution lumineuse

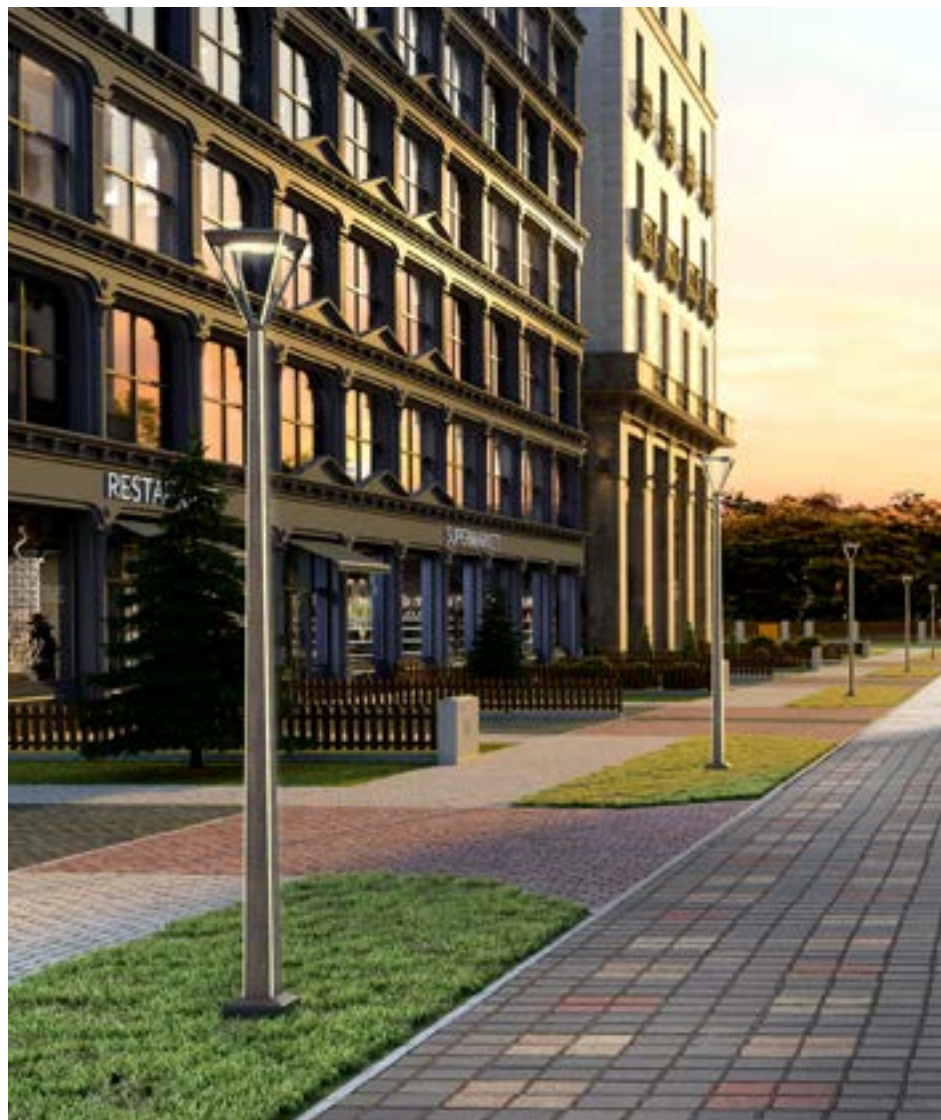
- Tous les produits Zilux sont gradables et compatibles avec des systèmes de contrôle permettant de réduire l'intensité lumineuse dans les espaces extérieurs.
- Des produits conformes aux normes Dark Sky sont disponibles.

Solutions créatives uniques

Dans le monde concurrentiel d'aujourd'hui, il est plus que jamais essentiel de se différencier lorsque votre organisation gère ou conçoit des espaces extérieurs. Grâce à ses solutions personnalisées, Zilux offre un moyen efficace de se démarquer en aménagement urbain.

Des solutions personnalisées vous permettent de créer une expérience extérieure qui touche les gens de manière plus profonde et plus personnelle. Cela favorise la satisfaction des clients, la fidélisation et le bouche-à-oreille positif, tout en positionnant votre marque comme innovante et axée sur le client.

Zilux propose des produits d'éclairage et de mobilier urbains à la fois créatifs et uniques, tout en respectant les budgets standards. Nos solutions en instance de brevet vont au-delà de la fonctionnalité et vous permettent de développer une signature unique en intégrant des éléments cohérents avec l'identité de votre organisation, notamment des logos, des symboles, des couleurs, des textures et des formes distinctives, ainsi que d'autres éléments visuels.





Impression numérique à jet d'encre

- Pour personnaliser tous les produits Zilux.
- Équipement de pointe pour l'impression sur panneaux en acrylique et en aluminium composite.
- Large gamme de textures haute définition, comprenant des grains de bois, des motifs minéraux et naturels, ainsi que des finitions personnalisées (par exemple : logos, symboles).
- Textures personnalisées offertes sur demande.



Découpe CNC

- Pour personnaliser les colonnes et les murs d'intimité.
- Routage de précision de panneaux en acrylique et en aluminium composite à l'aide d'équipements numériques.
- La machine à commande numérique par ordinateur (CNC) permet d'obtenir une meilleure régularité des motifs.
- Grande variété de modèles standard – Modèles de découpe personnalisés disponibles sur demande.



Accents DEL

- Option d'éclairage diffus, sans point, disponible aux quatre coins des fûts coniques, des colonnes et des poteaux de mobilier urbain Zilux.
- Les coins sont scellés à l'aide d'une bande en acrylique imprimée avec la même texture que la structure.
- Bande DEL blanche standard – Choix de couleurs DEL disponibles.
- Également disponible sur certaines têtes de lampadaires.

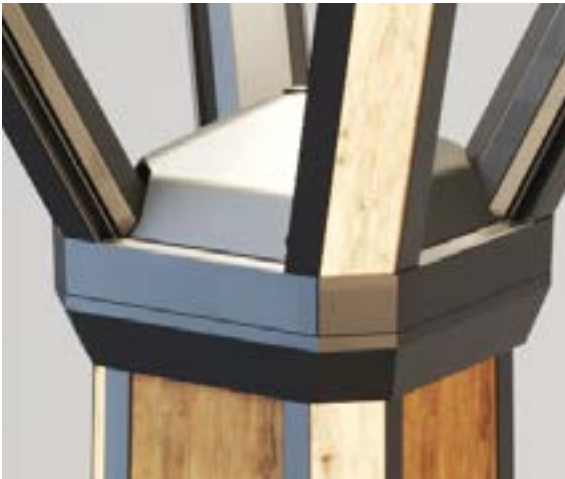
Construction robuste sans joint

Zilux est fière de construire des produits de qualité durable assurant des années de performance tout en réduisant le besoin de remplacements et de réparations fréquents. Cela se traduit par la garantie limitée de 15 ans de Zilux, des économies à long terme pour les clients et des cycles de vie produits plus respectueux de l'environnement.

Toutes nos structures verticales se caractérisent par une conception robuste, en instance de brevet, combinant une base et un haut en aluminium avec des extrusions d'aluminium dans chaque coin, des panneaux en aluminium composite (ACM) légers sur chacun des quatre côtés, et l'option d'accents DEL intégrés dans les coins.

De plus, chaque fût conique et poteau de mobilier se démarque par des bords et des coins sans joint pour plus d'attrait, de durabilité et de sécurité. Tous les produits conviennent aux lieux humides et sont précâblés à basse tension 24 V avec des drivers intégrés facilement accessibles.





Structures sans joint

- Un procédé de liaison chimique avancé permet d'assembler les extrusions d'aluminium et les panneaux d'ACM.
- Le produit fini présente des bords et des coins sans joint pour une sécurité accrue et un attrait visuel rehaussé.



Protection DuroClear^{MC}

- La couche de protection augmente la durabilité et prolonge la durée de vie.
- Protège tous les produits Zilux contre les rayons UV, la salinité, l'abrasion et les graffitis.
- Facilite le nettoyage des surfaces – Il suffit d'utiliser de l'eau et du savon (le lavage sous pression endommage la finition).



Têtes KwikLock^{MC}

- Mécanisme fiable de tenon universel à verrouillage par rotation du fût et la tête.
- Conception robuste quart-de-tour exclusive permettant d'installer ou de retirer rapidement la tête.
- Assure la connexion sans fil de la tête précâblée au fût précâblé.





ÉCLAIRAGE URBAIN

LAMPADAIRES

BOLLARDS

COLONNES
LUMINEUSES

COLONNES
ARTISTIQUES

LAMPADAIRES

Pour plus d'informations, consultez la fiche technique de chaque produit.

FÛTS

Conception de la structure des poteaux en instance de brevet

Assemblage de fût conique sans joint en aluminium, chimiquement lié

Impression numérique haute définition – Large choix de textures/colors (voir page 29)

Couche de protection DuroClear^{MC} nécessitant peu d'entretien (pas de taches, pas de décoloration, facile à nettoyer)

Coins scellés à l'aide d'une bande linéaire en acrylique, imprimée de la même texture/couleur que le fût

Accent DEL sur les coins en option :
Blanc standard – Choix de couleurs disponibles

Fût précâblé – 24 VDC basse tension

Drivers intégrés faciles d'accès avec plusieurs options de gradation de lumière, porte d'accès étanche et antivol

Températures d'opération : -40°C à 70°C

Plaque de base en aluminium moulé sécurisée et dissimulée et cache-base inclus (cache-base imprimé de la même texture/couleur que le fût)

TÊTES

Connexion sans fil KwikLock^{MC}

Jusqu'à 130 lm/W

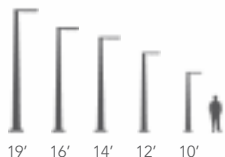
Options de distribution de la lumière : Type II, III ou V

18 W par module DEL

Choix des températures de couleur proximales (CCT) : 2200K, 2700K, 3000K, 3600K, 4000K

Modèle P

- 2 modules DEL universels scellés
- Version à 3 modules DEL disponible
- Jusqu'à 7500 lumens
- Accent DEL disponible de chaque côté de la tête



Modèle T

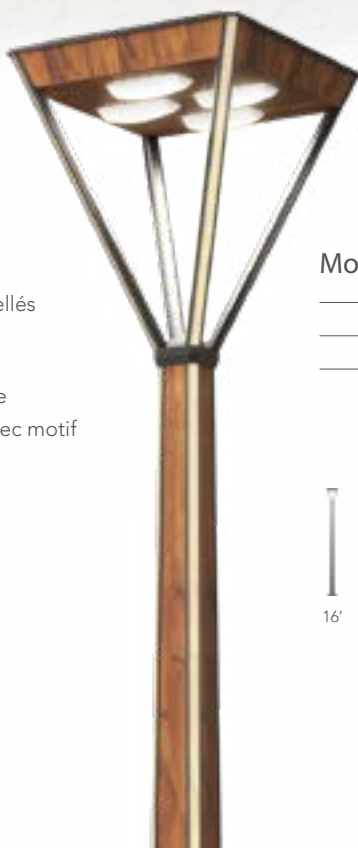
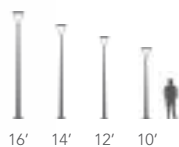
- 4 modules DEL universels scellés
- Jusqu'à 9500 lumens
- Accent DEL disponible de chaque côté de la tête





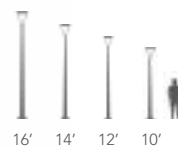
Modèle V

- 4 modules DEL universels scellés
- Jusqu'à 9500 lumens
- Accent DEL disponible sur les quatre côtés de la tête
- Lentille givrée optionnelle avec motif décoratif personnalisé



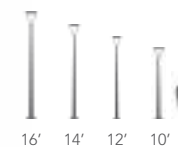
Modèle F

- 4 modules DEL universels scellés
- Jusqu'à 9500 lumens
- Accent DEL disponible sur les quatre côtés de la tête



Modèle R

- 4 modules DEL universels scellés
- Jusqu'à 9500 lumens



BOLLARDS

Pour plus d'informations, consultez la fiche technique de chaque produit.

FÔTS

Conception de la structure des poteaux en instance de brevet

Assemblage de fût conique sans joint en aluminium, chimiquement lié

Impression numérique haute définition – Large choix de textures/ couleurs (voir page 29)

Couche de protection DuroClear^{MC} nécessitant peu d'entretien (pas de taches, pas de décoloration, facile à nettoyer)

Coins scellés à l'aide d'une bande linéaire en acrylique, imprimée de la même texture/couleur que le poteau

Accent DEL sur les coins en option :
Blanc standard – Choix de couleurs disponibles

Fût précâblé – 24 VDC basse tension

Drivers intégrés faciles d'accès avec plusieurs options de gradation de lumière, porte d'accès étanche et antivol

Températures d'opération : -40°C à 70°C

Plaque de base en aluminium moulé sécurisée et dissimulée incluse

TÊTES

Connexion sans fil KwikLock^{MC}

Jusqu'à 130 lm/W

Options de distribution de la lumière : Type II, III ou V

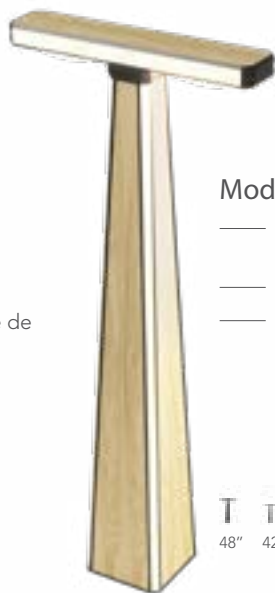
18 W par module DEL

Choix des températures de couleur proximales (CCT) : 2200K, 2700K, 3000K, 3600K, 4000K



Modèle MP

- 1 module DEL universel scellé
- Jusqu'à 2500 lumens
- Accent DEL disponible de chaque côté de la tête



Modèle MT

- 2 modules DEL universels scellés
- Jusqu'à 5000 lumens
- Accent DEL disponible de chaque côté de la tête



Modèle MV

- 1 module DEL universel scellé
- Jusqu'à 2500 lumens
- Accent DEL disponible sur les quatre côtés de la tête



Modèle MF

- 1 module DEL universel scellé
- Jusqu'à 2500 lumens
- Accent DEL disponible sur les quatre côtés de la tête





COLONNES LUMINEUSES

Pour plus d'informations, consultez la fiche technique de chaque produit.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Conception de la structure des colonnes en instance de brevet

Assemblage de colonne sans joint en aluminium, chimiquement lié

Impression numérique haute définition – Large choix de textures/ couleurs (voir page 29)

Couche de protection DuroClear^{MC} nécessitant peu d'entretien (pas de taches, pas de décoloration, facile à nettoyer)

Accents DEL sur les coins :
Blanc standard – Choix de couleurs disponibles

Coins scellés à l'aide d'une bande linéaire en acrylique, imprimée de la même texture/couleur que le poteau

Colonne précâblée – 24 VDC basse tension

Drivers intégrés faciles d'accès avec plusieurs options de gradation de lumière, porte d'accès étanche et antivol

Températures d'opération : -40°C à 70°C

Plaque de base en aluminium moulé sécurisée et dissimulée incluse

Les colonnes de plus de 8 pi ont un cache-base inclus imprimé de la même texture/couleur que la colonne

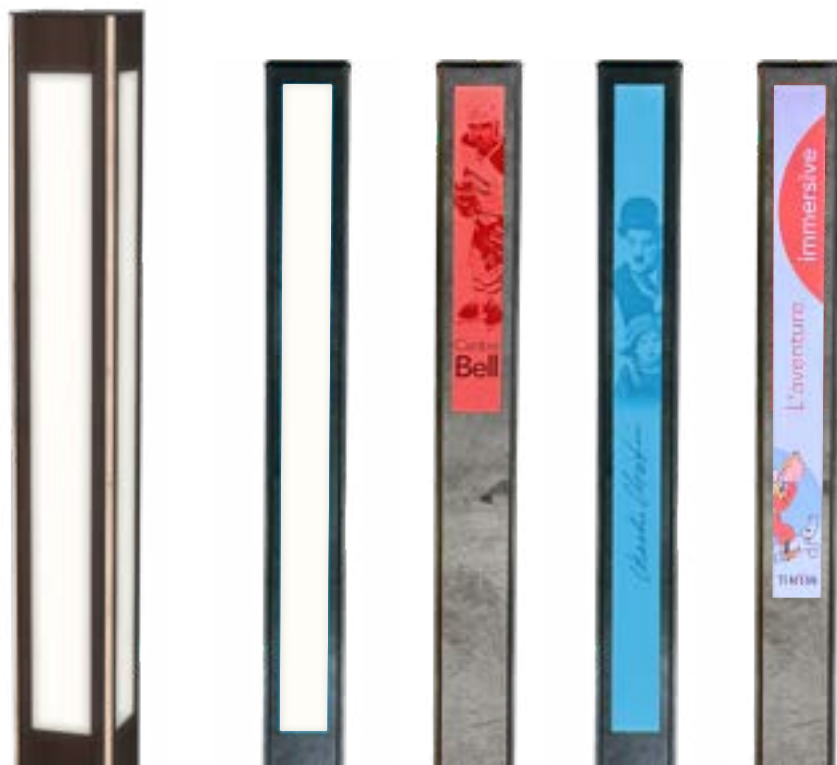
PARTICULARITÉS

Section du haut illuminée: Panneaux en acrylique opalescent offrant une lueur diffuse esthétique

Section du bas: Panneaux en aluminium composite (ACM) avec finition imprimée numériquement (voir les textures/ couleurs disponibles à la page 29)

Choix des proportions haut/bas: 1/3, 1/2 ou 2/3

Option: Logo, symbole ou toute autre image peut être imprimé numériquement sur les panneaux en acrylique





COLONNES ARTISTIQUES

Pour plus d'informations, consultez la fiche technique de chaque produit.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Conception de la structure des colonnes en instance de brevet

Assemblage de colonne sans joint en aluminium, chimiquement lié

Impression numérique haute définition – Large choix de textures/ couleurs (voir page 29)

Couche de protection DuroClear^{MC} nécessitant peu d'entretien (pas de taches, pas de décoloration, facile à nettoyer)

Accents DEL sur les coins:
Blanc standard – Choix de couleurs disponibles

Coins scellés à l'aide d'une bande linéaire en acrylique, imprimée dans la même texture/couleur que le poteau

Colonne précâblée – 24 VDC basse tension

Drivers intégrés faciles d'accès avec plusieurs options de gradation de lumière, porte d'accès étanche et antivol

Températures d'opération: -40°C à 70°C

Plaque de base en aluminium moulé sécurisée et dissimulée incluse

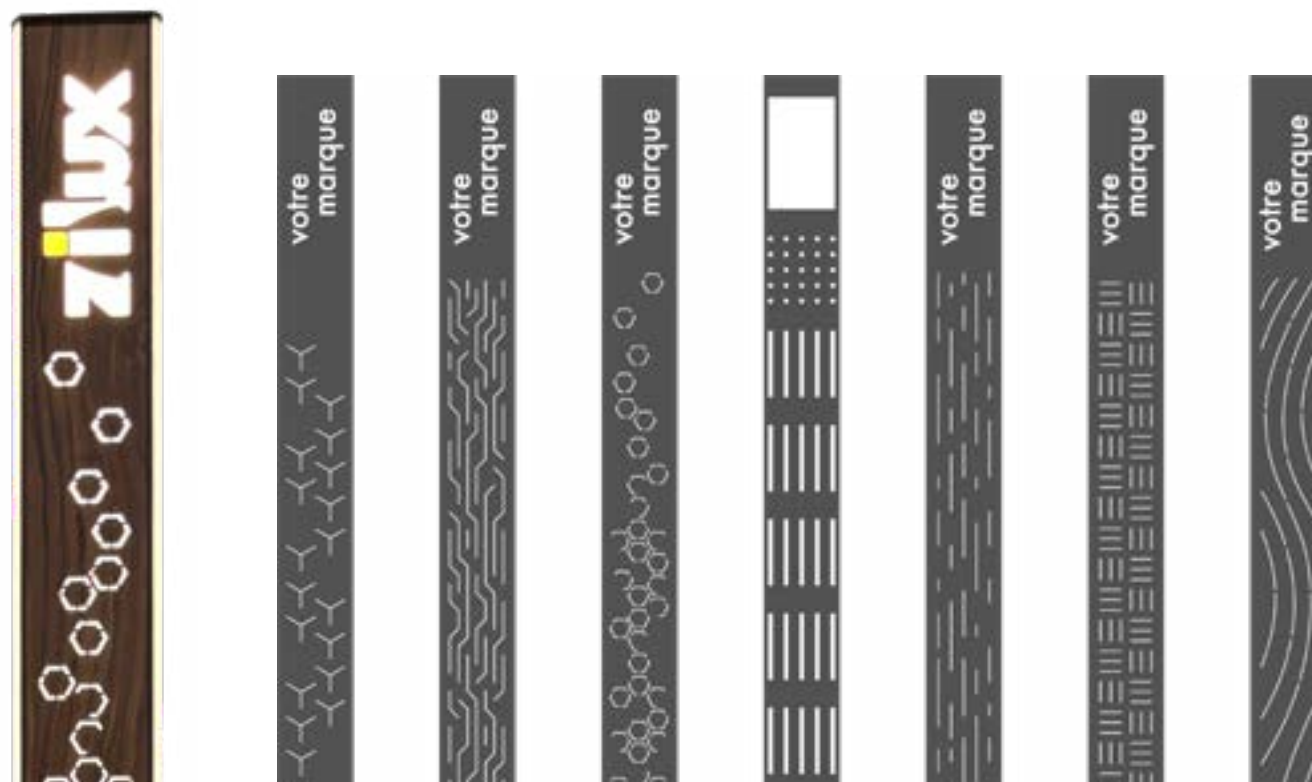
Les colonnes de plus de 8 ont un cache-base inclus imprimé de la même texture/couleur que la colonne

PARTICULARITÉS

Choix de motifs de découpe CNC sur les panneaux d'aluminium composite (ACM) – Découpe personnalisée de logo, symbole ou autre image disponible

Module à faisceau étroit qui met en valeur les découpes créant des jeux d'ombre et de lumière

Optionnel: Logo, symbole ou toute autre image peut être imprimé numériquement sur les panneaux en acrylique









MOBILIER URBAIN

PERGOLAS

SYSTÈME
DE CLÔTURE

MURS
D'INTIMITÉ

PERGOLAS

Pour plus d'informations, consultez la fiche technique de chaque produit.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Design de la structure des poteaux de 8 po x 8 po en instance de brevet

Assemblage sans joint en aluminium, chimiquement lié

Construction légère et robuste par rapport aux pergolas en bois traditionnelles

Large gamme de finis imprimés numériquement, y compris des textures de bois (voir page 29)

Couche de protection DuroClear^{MC} nécessitant peu d'entretien (pas de taches, pas de décoloration, facile à nettoyer)

Poteau précâblé – 24 VDC basse tension

Drivers intégrés faciles d'accès avec plusieurs options de gradation de lumière, porte d'accès étanche et antivol

Températures d'opération : -40°C à 70°C

Plaque de base en aluminium moulé sécurisée et dissimulée incluse

PARTICULARITÉS

Les pergolas peuvent être personnalisées pour s'adapter à l'espace en ajoutant des murs d'intimité et des clôtures en option

Possibilité d'intégrer un éclairage linéaire à intensité variable le long des solives

Accents DEL sur les coins des poteaux : Blanc standard – Choix de couleurs disponibles

Coin scellés à l'aide d'une bande linéaire en acrylique, imprimée de la même texture/couleur que le poteau





SYSTÈME DE CLÔTURE

Pour plus d'informations, consultez la fiche technique de chaque produit.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Design de la structure des poteaux de 4 po x 4 po en instance de brevet

Assemblage sans joint en aluminium, chimiquement lié

Large gamme de finis imprimés numériquement, y compris des textures de bois (voir page 29)

Couche de protection DuroClear^{MC} nécessitant peu d'entretien (pas de taches, pas de décoloration, facile à nettoyer)

Accents DEL sur les coins en option :
Blanc standard – Choix de couleurs disponibles

Coins scellés à l'aide d'une bande linéaire en acrylique, imprimée de la même texture/couleur que le poteau

Poteau précâblé – 24 VDC basse tension

Drivers intégrés faciles d'accès avec plusieurs options de gradation de lumière, porte d'accès étanche et antivol

Températures d'opération : -40°C à 70°C

Plaque de base en aluminium moulé sécurisée et dissimulée avec cache-base inclus

PARTICULARITÉS

Choix de la largeur des barrotins : 1 po, 2 po, 4 po

Les barrotins s'insèrent facilement dans les traverses supérieure et inférieure à l'aide de supports de suspension

L'espacement souhaité entre les barrotins est obtenu en insérant des cales d'espacement dans les traverses





MURS D'INTIMITÉ

Pour plus d'informations, consultez la fiche technique de chaque produit.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Design de la structure des poteaux de 4 po x 4 po en instance de brevet

Assemblage sans joint en aluminium, chimiquement lié

Large gamme de finis imprimés numériquement, y compris des textures de bois (voir page 29)

Couche de protection DuroClear^{MC} nécessitant peu d'entretien (pas de taches, pas de décoloration, facile à nettoyer)

Poteau précâblé – 24 VDC basse tension

Drivers intégrés faciles d'accès avec plusieurs options de gradation de lumière, porte d'accès étanche et antivol

Températures d'opération : -40°C à 70°C

Plaque de base en aluminium moulé sécurisée et dissimulée avec cache-base inclus

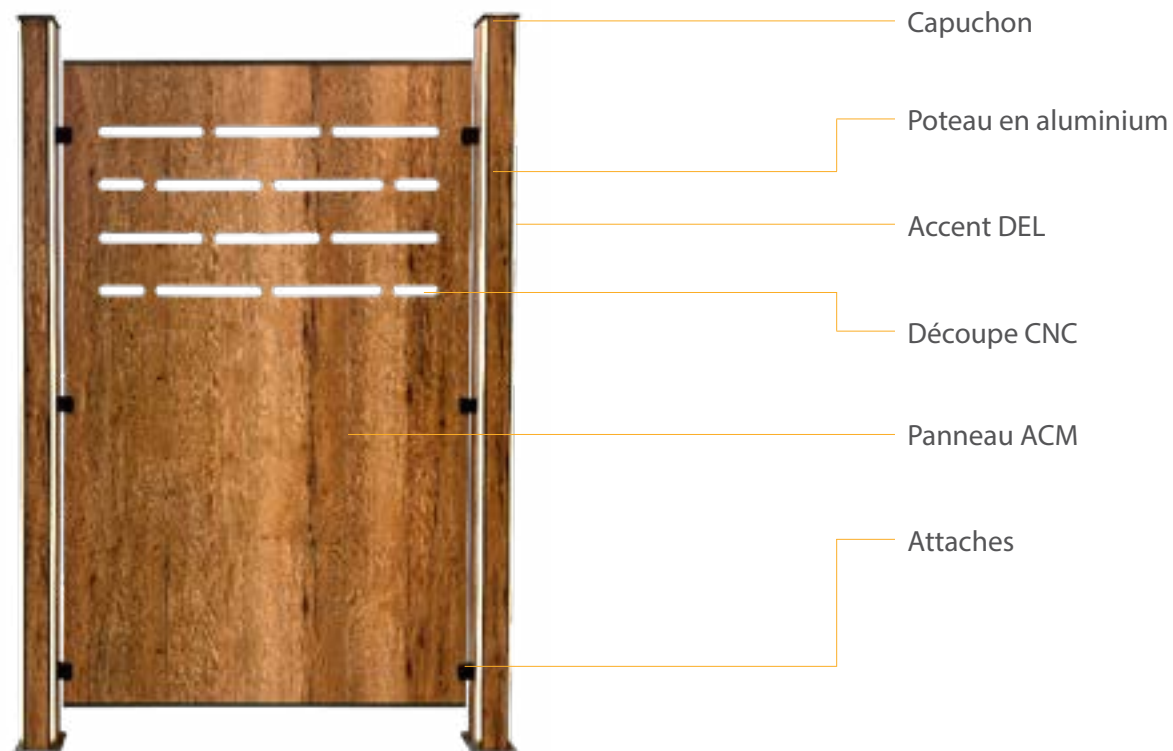
PARTICULARITÉS

Choix de motifs de découpe CNC sur les panneaux d'aluminium composite (ACM)

Découpe personnalisée de logo, symbole ou autre image disponible (Contactez-nous)

Option d'accent DEL pour les coins : Blanc standard – Choix de couleurs disponibles

Possibilité d'imprimer différents finis de chaque côté du mur







CERTIFICATIONS



Tous nos produits sont certifiés pour lieux humides en Amérique du Nord par ETL, un organisme indépendant effectuant des tests conformes aux normes CSA et UL.



Tous les produits Zilux sont protégés par une garantie limitée de 15 ans sur les défauts de matériel et de fabrication, une première dans l'industrie. De plus, les DEL et drivers sont couverts par des garanties de 10 ans et de 7 ans respectivement. Scannez le code QR pour plus de détails.



Notre couche de protection DuroClear^{MC} répond aux tests d'assurance qualité conformément aux normes ASTM suivantes :



ASTM G155
Résistance
aux rayons UV



ASTM D3359-B
Test d'adhésion



ASTM B117
Résistance
au brouillard salin



ASTM D6578
Résistance
aux graffitis



ASTM D4060
Résistance à l'abrasion

WD-14

WD-20

WD-12

WD-11

CC-1

CC-2

MISC-1

WD-21

WD-3

WD-5

WD-6

WD-9

WD-13

WD-22

TEXTURES / COULEURS

Zilux propose une grande variété de textures et de couleurs, incluant celles montrées sur cette page. Des finis personnalisés sont disponibles sur demande. Scannez le code QR pour obtenir la sélection complète des textures et couleurs Zilux.



COMMENT SPÉCIFIER

Fiches
techniques



C'est facile! Consultez la fiche technique des produits d'éclairage et mobilier urbains Zilux de votre choix et suivez les instructions pour obtenir le numéro de produit approprié. Scannez le code QR Fiches techniques pour accéder à notre bibliothèque de documentation sur les produits.

Recherche
agents



Si vous avez des questions sur les aspects techniques, les options disponibles ou les caractéristiques, ou si vous avez besoin d'aide pour développer des concepts créatifs, nous serons heureux de vous aider... Nos experts sont à votre disposition par téléphone ou par courriel.

Vous pouvez également obtenir des réponses via notre réseau d'agents desservant l'ensemble du marché nord-américain. Zilux travaille avec des représentants fiables qui soutiennent les clients et les spécialistes dans leur recherche des solutions d'éclairage et de mobilier urbains les mieux adaptées. Scannez le code QR Recherche agents pour localiser le représentant Zilux le plus près de chez vous.





Zilux se réserve le droit de modifier les spécifications des produits sans préavis.





INSPIRATION



Jeune entreprise dynamique, Zilux s'appuie sur une véritable passion pour l'éclairage. Son fondateur, Michel Gaudreau, a plus de 50 ans d'expérience dans le développement et la fabrication de produits innovants en Amérique du Nord dans le domaine de l'éclairage extérieur et dans des domaines connexes, notamment les polymères et les revêtements en aluminium. Cette richesse d'expertise nous guide aujourd'hui pour relever les défis futurs, alors que nous tirons parti de notre capacité d'innovation pour développer davantage notre offre de produits et créer de nouveaux partenariats.

Zilux Inc.

6330, rue Zéphirin-Paquet St., Local 1B
Québec (Québec) G2C 0M3 Canada

418 842-3222 | info@zilux.com | zilux.com

© 2025 Zilux inc. | PREMIÈRE ÉDITION



FIN